

# Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Daniel Martinelli, Mickaële Molinari

## *L'insertion professionnelle en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur*

NUMÉRO 150/JUIN 2000

---

**documents**  
observatoire

# L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN 1999 DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Daniel Martinelli, Mickaële Molinari

---

C é r e q

---

Document n°150  
*Série Observatoire*

Juin 2000



---

# Sommaire

---

<b>Introduction. Présentation et méthodologie de l'enquête .....</b>	<b>5</b>
<b>Première partie. Insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, résultats détaillés .....</b>	<b>9</b>
<i>par Daniel Martinelli</i>	
1. Malgré la hausse du nombre de diplômés, l'insertion reste favorable .....	11
2. Les diplômés des formations scientifiques et techniques sont favorisés .....	14
3. L'université est présente sur tous les segments du marché des emplois qualifiés .....	26
4. Les diplômés de l'enseignement supérieur restent issus de milieux favorisés .....	30
<b>Deuxième partie. L'insertion à l'issue de la filière STAPS .....</b>	<b>33</b>
<i>par Mickaële Molinari</i>	
1. Petit historique des formations de « professeurs de gym » .....	35
2. L'emploi et l'offre de formation dans le secteur du sport .....	38
3. L'insertion professionnelle des diplômés de la filière STAPS. ....	40
4. Conclusion .....	49
<b>Troisième partie. L'insertion des docteurs .....</b>	<b>51</b>
<i>par Daniel Martinelli</i>	
1. Le marché des thèses se déplace .....	53
2. Les jeunes docteurs profitent partiellement de la reprise .....	54
3. Les docteurs restent rarement à l'étranger après leur stage post-doctorat .....	59
4. Les avantages d'une thèse préparée en entreprise .....	61
5. Parmi les docteurs, les hommes et les ingénieurs s'insèrent plus favorablement.....	63
<b>Glossaire des sigles .....</b>	<b>65</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>67</b>



---

Introduction.  
**Présentation et méthodologie  
de l'enquête**

---



Cette étude présente les résultats définitifs de l'enquête réalisée par le Céreq en 1999 sur l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur en 1996. Cette enquête, la cinquième d'une série commencée en 1987, permet de connaître les conditions d'entrée dans la vie active des diplômés de l'enseignement supérieur à partir d'un échantillon de base de 5 000 sortants. L'échantillon a été étendu de manière à obtenir des résultats sur certaines populations initialement peu représentées. Ainsi, un nombre important de docteurs, de titulaires de DUT et de BTS et de diplômés en sport (filière STAPS) a pu être interrogé grâce à une participation des directions de la Technologie et de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale. La Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE) a pour sa part financé l'interrogation d'un large échantillon de diplômés des universités de gestion. Ce document traite dans sa première partie de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur selon le diplôme ou la spécialité détaillée. Les emplois occupés sont décrits selon la fonction et le secteur d'activité économique. Les diplômés de la filière sportive font l'objet de la seconde partie du document. Nous n'avons ja-

mais eu l'occasion de les interroger du fait de leur nombre restreint. Or les inscriptions en premier cycle progressent rapidement depuis quelques années.

L'insertion des docteurs est traitée dans la troisième partie du document, les résultats étant comparés à ceux que nous avons obtenus dans l'enquête précédente réalisée en 1997. La situation des docteurs partis à l'étranger est notamment étudiée.

Les précédentes publications du Céreq sur l'insertion des diplômés sont les suivantes :

- *L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Enquête auprès des sortants de 1994*, J.-C. Sigot et J.-F. Vergnies, Document n° 137, série « Observatoire », Céreq, novembre 1998.
- *De la compétence universitaire à la qualification professionnelle, l'insertion des docteurs*, M. de Lassale, D. Maillard, D. Martinelli, J.-J. Paul et C. Perret, Document n° 144, série « Synthèse », Céreq, juin 1999.
- « Génération 92 : profil, parcours et emplois en 1997 », D. Martinelli, G. Simon-Zarka, P. Werquin, *Bref*, n° 149, Céreq, janvier 1999.

### Méthodologie de l'enquête Céreq de 1999 auprès des sortants de l'enseignement supérieur en 1996

Cette enquête a été réalisée par le Céreq en 1999. Elle porte sur une population de jeunes de nationalité française, âgés de moins de 35 ans, qui ont quitté l'enseignement supérieur en 1996. Il s'agit d'une enquête rétrospective permettant de reconstituer les trois premières années de vie active des jeunes diplômés entrés sur le marché du travail.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des sortants des deuxième et troisième cycle universitaires ainsi que les diplômés des STS, des IUT, des écoles d'ingénieurs et de commerce. La plupart des formations supérieures dépendant des ministères de la Santé et des Affaires sociales, de l'Agriculture ou de la Défense sont exclues. Au total 10 769 personnes ont été interrogées dont 2 131 docteurs ; cela correspond à un taux de réponse global de 53 %. Les taux de réponse enregistrés sont les plus faibles pour les sortants de l'université (43 % pour les sortants d'un DEA ou d'un DESS de droit), et les plus forts pour les diplômés d'écoles, d'IUT ou de sections de

techniciens supérieurs (entre 62 et 68 % pour les diplômés d'une école d'ingénieur ou d'un IUT). Cet écart dépend de la conjonction de plusieurs facteurs dont la qualité des fichiers d'adresses disponibles et la plus ou moins grande mobilité des individus.

L'enquête s'est déroulée par entretiens téléphoniques entre les mois d'avril et de septembre 1999. L'interrogation a donné lieu à une saisie directe des réponses sur ordinateur (système CATI). Les coordonnées téléphoniques des individus étaient disponibles dans les fichiers d'adresses initiaux ou ont été obtenues grâce à la mise en place de recherches sophistiquées (appariement avec les fichiers de France Télécom, identification des homonymes et utilisation du minitel pour des recherches individualisées).

Les diplômés ont été interrogés lorsqu'ils résidaient en France à l'exception des docteurs qui ont également été interrogés lorsqu'ils se trouvaient à l'étranger.





---

Première partie.  
**Insertion des diplômés de  
l'enseignement supérieur,  
résultats détaillés**

---



## 1. MALGRÉ LA HAUSSE DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS, L'INSERTION RESTE FAVORABLE

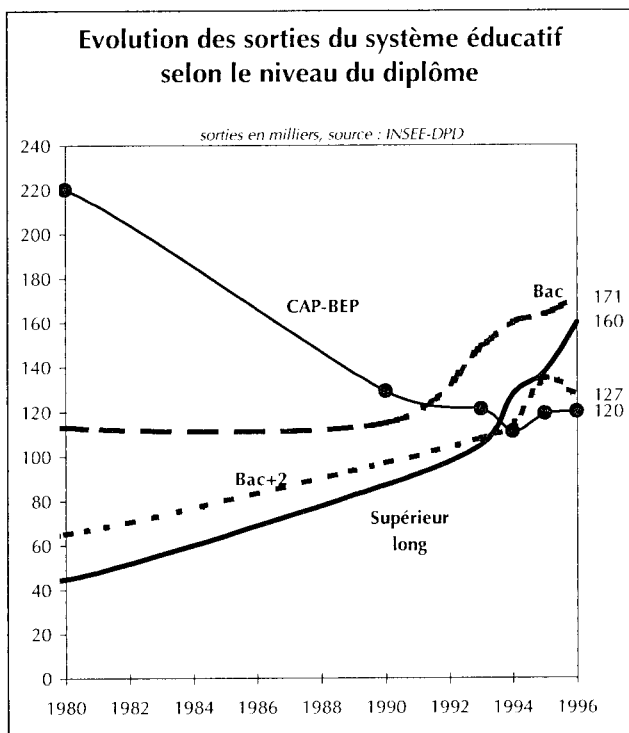
### 1.1. Essor de l'enseignement supérieur et de ses débouchés

Le nombre de bacheliers a considérablement augmenté depuis le début des années 80, la majorité d'une classe d'âge atteignant ce niveau parmi les cohortes les plus récentes. Les pouvoirs publics ont favorisé l'accès au baccalauréat. Les familles, les élèves et les entreprises ont relayé cette hausse du niveau de formation initiale. La quasi-totalité des bacheliers des séries générales et technologiques ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur. La hausse des inscriptions en premier cycle s'est accompagnée d'un meilleur taux de réussite aux examens et d'un allongement de la durée des études. Les poursuites d'études à l'université se sont accrues chez les diplômés des IUT et des STS. Le développement des premiers cycles a abouti à la massification des autres formations supérieures. Les sorties de l'enseignement supérieur court ont doublé depuis 1980 alors que les sorties de l'enseignement supérieur long quadruplaient. Ainsi, en 1996, 287 000 diplômés sont sortis de l'enseignement supérieur contre 110 000 en 1980.

#### 1.1.1. Les sorties des universités ont triplé depuis 1984

Entre 1984 et 1996, le nombre d'étudiants se présentant sur la marché du travail à l'issue des deuxième et troisième cycles universitaires a plus que triplé. Il est passé de 38 000 à 120 000.

Les sorties des formations universitaires en sciences exactes et naturelles ont connu un essor continu, notamment les troisièmes cycles. Mais ces dernières années, ce sont les sorties des formations universitaires en sciences humaines et sociales (Droit, sciences économiques, Lettres et sciences humaines) qui se développent le plus. Selon nos estimations, le nombre de sortants des seconds et troisièmes cycles universitaires en sciences humaines et sociales aurait doublé entre 1994 et 1996. Toutes disciplines confondues, ce sont les sorties de troisième cycle qui progressent le plus. En sciences exactes et naturelles, les sortants de troisième cycle sont même majoritaires par rapport aux sortants de second cycle.



#### 1.1.2. Les sorties des autres filières progressent à un rythme à peine inférieur

Les sorties des écoles de commerce reconnues par l'Etat, des écoles d'ingénieurs, des IUT et des STS connaissent un essor un peu moins rapide. A l'issue de chacune de ces filières, le nombre de sortants a été multiplié par 2,5 entre 1984 et 1996. La hausse des sorties à l'issue des BTS et des DUT a été rapide jusqu'à la fin des années 80. Les BTS tertiaires se sont particulièrement développés. Puis au cours des années 90, les poursuites d'études ont limité les sorties directes des titulaires de DUT et de BTS.

Le nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs a progressé au cours des années 80 et cette progression s'est accélérée depuis 1992. La pénurie d'ingénieurs à la fin des années 80 avait conduit les écoles à augmenter leur offre de formation. Bien que plus nombreux, les diplômés d'écoles d'ingénieurs n'ont eu aucune peine à trouver un emploi ces dernières années.

Les écoles de commerce reconnues se sont développées jusqu'au milieu des années 90. Parallèlement, les écoles non reconnues ont proliféré, brouillant l'image de la filière du fait de leur hétérogénéité. Une partie des bacheliers se sont dirigés vers les formations universitaires en gestion, échappant ainsi aux coûts de scolarité des écoles et aux classes préparatoires. La situation des écoles de commerce s'est stabilisée depuis. Beaucoup de petites écoles ont disparu. La majorité des écoles de commerce sont désormais reconnues et

délivrent un diplôme visé par l'Etat. Si les sorties de cette filière diminuent depuis deux ans, celle-ci semble avoir retrouvé son prestige auprès des entreprises.

1.1.3. L'évolution de l'emploi est favorable aux diplômés de l'enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur débouche traditionnellement sur deux grands types de catégories socio-professionnelles. Les diplômés de niveau bac+2 visent les professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise, secrétaires de direction, commerciaux, infirmières...). Les diplômés de l'enseignement supérieur long se destinent plutôt aux emplois de cadres et aux professions intellectuelles supérieures (ingénieurs, cadres administratifs et commerciaux, professeurs, chercheurs, cadres de la Fonction publique).

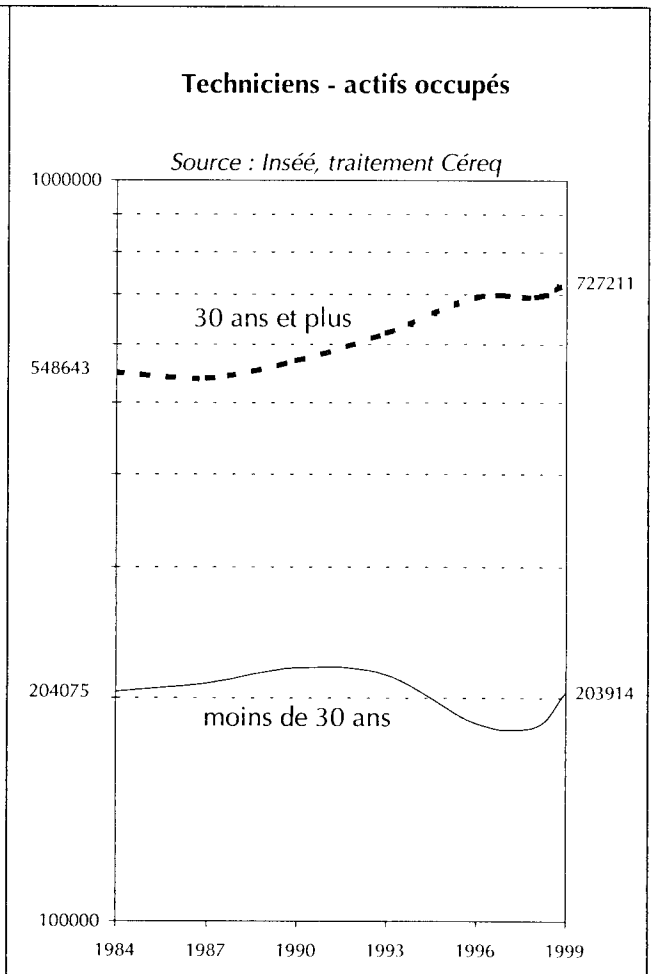
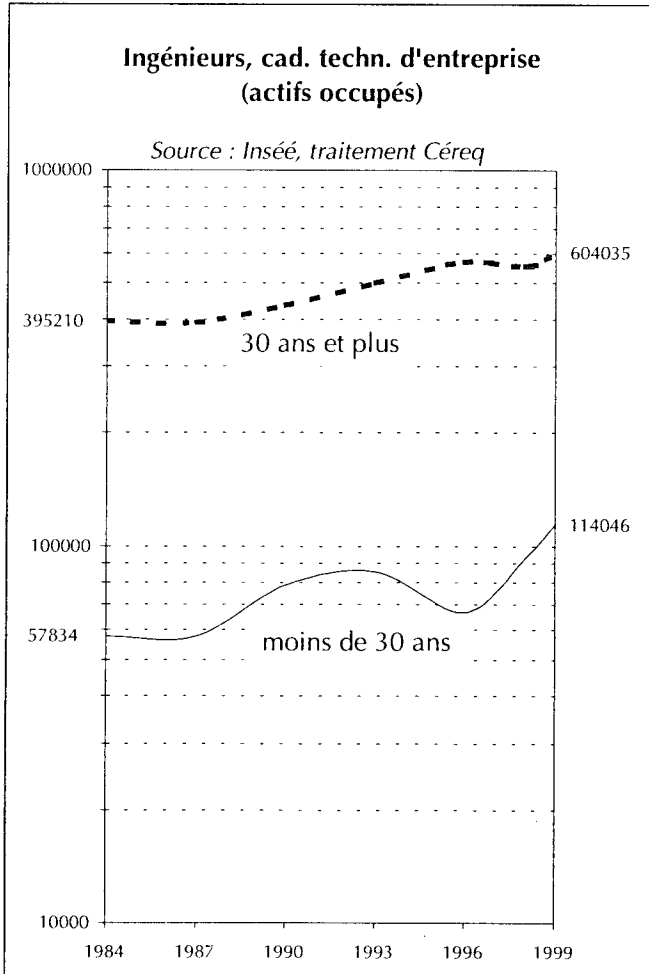
L'encadrement et les professions intellectuelles sont en plein essor depuis le début des années 80. Les professeurs, ingénieurs et cadres en gestion connaissent en particulier une hausse importante de leurs effectifs. Cette hausse bénéficie largement aux jeunes, comme le montre le tableau ci-dessus. Parmi les moins de 30 ans, le nombre de professeurs certifiés ou agrégés a triplé depuis 12 ans. Or

**Evolution de l'emploi entre 1987 et 1999**

<b>Emploi total</b> .....	+ 7 %
<b>Cadres et professions intellectuelles</b> .....	+ 46 %
Ingénieurs de moins de 30 ans .....	+ 97 %
Professeurs et scientifiques de moins de 30 ans .....	+ 60 %
Cadres gestion-commerce moins de 30 ans	+ 49 %
<b>Professions intermédiaires (PI)</b> .....	+ 12 %
PI gestion-commerce de moins de 30 ans ..	+ 14 %

il s'agit d'un des principaux débouchés des seconds cycles universitaires (droit et économie exceptés). Cet essor s'est arrêté ces dernières années du fait de la baisse du nombre d'élèves.

Le développement des emplois de cadres dans le secteur privé s'accélère pour sa part avec la reprise économique. Les moins de 30 ans profitent largement des recrutements. Dans cette classe d'âge, le nombre d'ingénieurs informaticiens a triplé et le nombre d'ingénieurs d'étude a doublé depuis 12 ans. Les fonctions administratives ne sont pas en reste, puisque le nombre de jeunes cadres en



gestion a également doublé.

Les perspectives semblent favorables pour les jeunes cadres du secteur privé. Les nouvelles technologies et le développement du conseil et de l'assistance aux entreprises devraient permettre un essor durable des emplois d'ingénieurs et de cadres en gestion. Pour les enseignants, le futur semble plus incertain en raison de la baisse du nombre d'élèves.

Les professions intermédiaires se développent moins rapidement que les emplois de cadres, toutes classes d'âges confondues. Elles ont même légèrement régressé chez les jeunes. Parmi les moins de 30 ans, seuls les emplois de commerciaux, les professions intermédiaires du travail social et les postes de techniciens de maintenance ont progressé. Les jeunes techniciens et agents de maîtrise n'ont commencé à profiter de la reprise qu'en 1998.

L'évolution globale des professions intermédiaires n'est donc pas encore très favorable aux titulaires de DUT et de BTS, d'autant plus que les diplômés des séries tertiaires sont concurrencés par les sortants de deuxième cycle universitaire sur le marché du travail.

## 1.2. L'enseignement supérieur offre encore une bonne protection contre le chômage

### 1.2.1. La massification de l'enseignement supérieur n'a pas abouti à un chômage massif

Le chômage des sortants de l'enseignement supérieur s'est accru au début des années 90 mais il est resté relativement limité. Le risque de chômage est

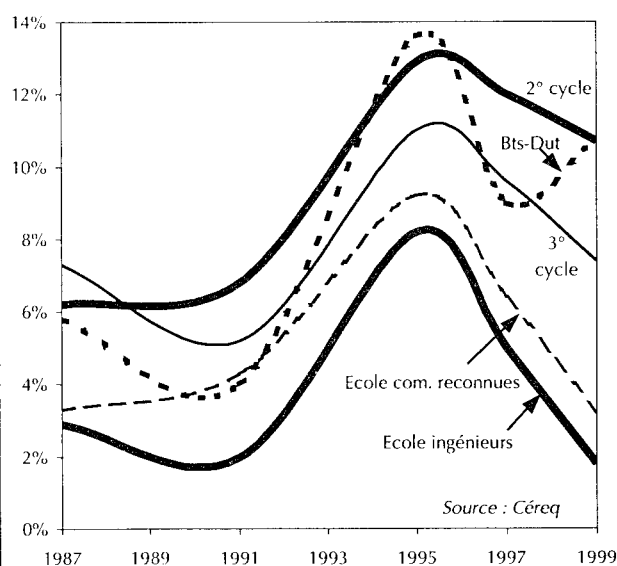
près de deux fois moindre pour les diplômés de l'enseignement supérieur que pour les bacheliers, trois ans après la fin des études. La précarité des emplois n'est pas non plus une fatalité pour les sortants de l'enseignement supérieur. Les diplômés des troisièmes cycles universitaires accèdent même à des emplois de plus en plus stables après trois ans de vie active. Ces bons résultats sont permis par le développement de la catégorie des cadres et professions intellectuelles, débouché naturel de l'enseignement supérieur long.

### 1.2.2. L'impact du niveau de diplôme sur l'insertion s'accroît

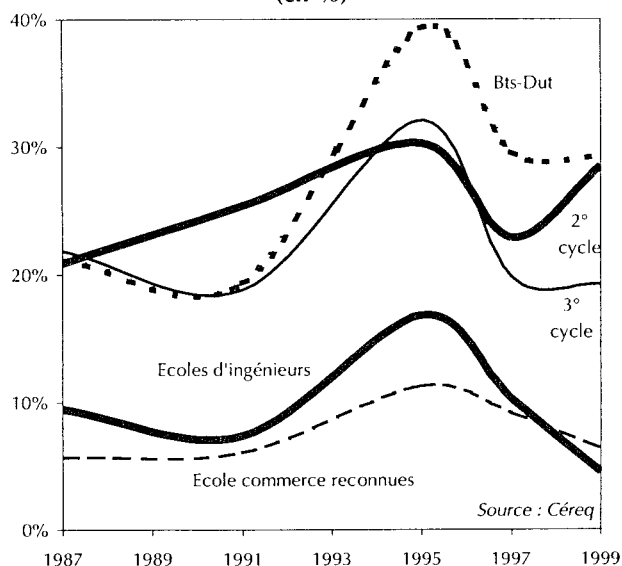
L'essor de l'enseignement supérieur n'entraîne pas une montée du chômage chez les anciens étudiants mais accroît la concurrence entre les diplômés pour accéder à certains emplois, notamment aux professions intermédiaires. Certains diplômés des premiers et seconds cycles accèdent à des emplois moins qualifiés qu'autrefois. Les entreprises offrent globalement des emplois de meilleur niveau aux jeunes mais le niveau de formation initial s'accroît encore plus vite que le statut d'embauche des jeunes.

Ce sont les titulaires de DUT ou BTS qui souffrent le plus de cette situation car ils sont en concurrence avec les sortants des universités pour accéder aux professions intermédiaires. Les titulaires de DUT et de BTS tertiaires connaissent des difficultés à accéder aux professions intermédiaires. La situation est plus favorable à l'issue des bac+2 industriels. Les sortants de second cycle ont également des

Taux de chômage trois ans après la fin des études



Emplois temporaires trois ans après la fin des études (en %)

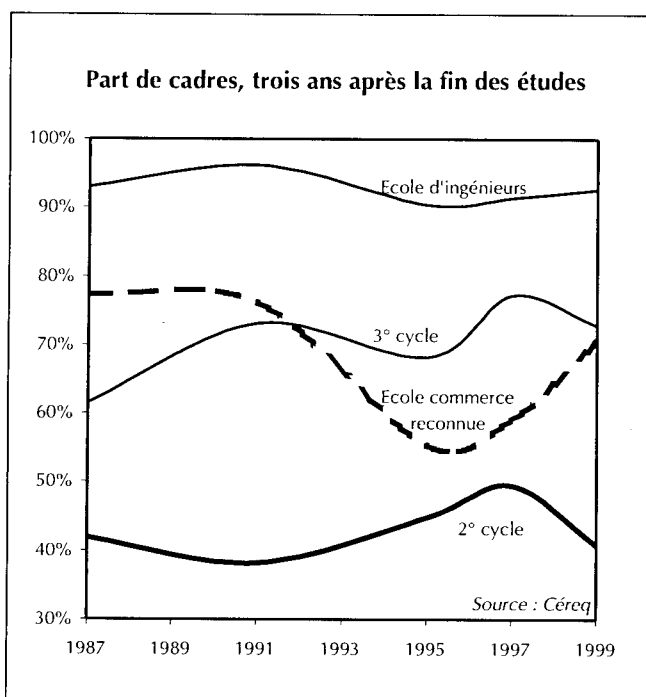


difficultés à accéder au statut cadre car les recrutements d'enseignants stagnent. Leur insertion stagne depuis 1997. Près de 30 % des diplômés de second cycle ont un emploi temporaire après trois ans de vie active.

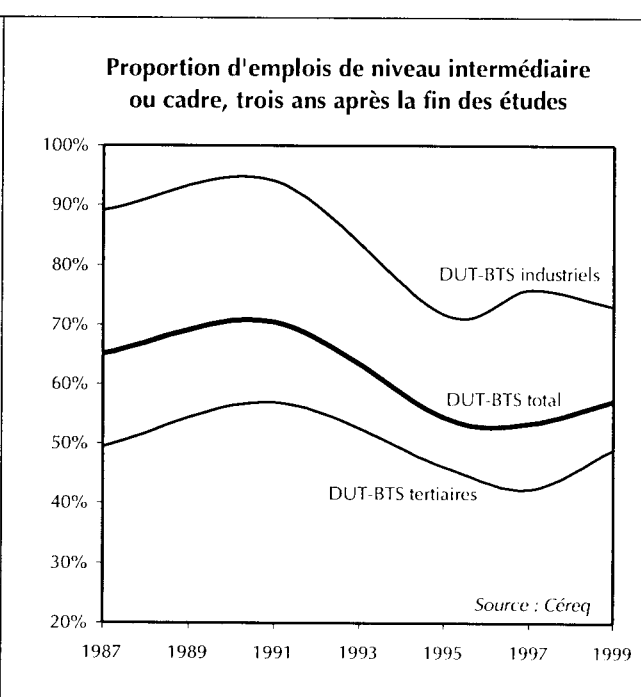
Les diplômés des troisièmes cycles universitaires et des grandes écoles ont connu des difficultés à accéder à l'emploi au début des années 90, à l'instar des autres diplômés. Mais depuis 1997, ils profitent plus de la reprise que les sortants des premiers et seconds cycles. Leur accès à l'emploi est facilité par l'essor des recrutements de cadres dans le secteur privé. Les dernières cohortes de diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce reconnues s'insèrent très favorablement. Presque

tous ces diplômés ont un emploi stable et bien rémunéré. La situation des sortants des troisièmes cycles universitaires s'est également améliorée mais dans une moindre mesure.

Depuis la fin des années 80, les conditions d'insertion se sont donc maintenues pour les diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles universitaires malgré la hausse des sorties de l'enseignement supérieur. Les diplômés des seconds cycles, des IUT et des STS s'insèrent plutôt moins bien. Les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 à bac+4 restent tout de même très favorisés en termes d'insertion par rapport aux sortants de l'enseignement secondaire.



Les diplômés de l'enseignement supérieur long visent les emplois de niveau cadre (ingénieurs, cadres administratifs et commerciaux, professeurs, cadres de la Fonction publique).



Les diplômés de niveau bac+2 visent les professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise, secrétaires de direction, commerciaux, infirmières...).

## 2. LES DIPLÔMÉS DES FORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SONT FAVORISÉS

### 2.1. Les DUT et BTS industriels et commerciaux mènent à des emplois qualifiés

Les titulaires de DUT et de BTS ne profitent pas encore de la reprise économique. Leurs premiers emplois sont à durée limitée une fois sur deux et leurs salaires restent nettement inférieurs à ceux des titulaires de licences (7 000 F mensuels nets en 1999 contre 8 200 F, voir tableaux page 15).

Les diplômés des STS s'insèrent dans des conditions proches de ceux des IUT. A l'issue des spécialités industrielles, l'insertion est globalement favorable, plus de 70 % des sortants accédant à une profession intermédiaire ou à un emploi de cadre. Les postes de techniciens-agents de maîtrise représentent la moitié des débouchés et les fonctions commerciales autour de 10 % (voir tableaux page 16). Les titulaires de BTS industriels sont légèrement avantagés en matière de chômage et de précarité par rapport aux diplômés des IUT. Cela provient notamment du poids des formations en informatique industrielle et en électricité parmi

les BTS. Cette spécialité bénéficie de l'essor des nouvelles technologies ; ses diplômés accèdent massivement à des emplois de techniciens et évitent les contrats à durée déterminée.

Les salaires et les niveaux d'emploi sont un peu plus bas à l'issue des DUT et des BTS tertiaires. Après ces formations, les titulaires de BTS sont légèrement désavantagés. Cela provient notamment des difficultés rencontrées par les titulaires de BTS de gestion-finances et de secrétariat (inclus dans la rubrique « autres tertiaires »). Ces diplômés sont très nombreux et en concurrence avec les diplômés de second cycle pour l'accès aux professions intermédiaires administratives et commerciales. Au niveau bac+2, le secrétariat et la gestion ne permettent souvent d'accéder qu'à un poste d'employé administratif et les salaires se situent en dessous de 7 000 F nets, après trois ans de vie active.

Parmi les DUT et les BTS tertiaires, les spécialités « commerce, vente » ou « carrières sociales » mènent à des emplois plus qualifiés que le secrétariat et la gestion. Les diplômés des spécialités commerciales s'insèrent dans des conditions comparables

à celles que rencontrent leurs homologues des spécialités industrielles. La majorité occupe une profession intermédiaire commerciale, les salaires se situant autour de 7 500 F nets. Les emplois sont rarement à durée limitée. A l'issue des DUT et BTS « carrières sociales », si le niveau de qualification correspond à la formation, les emplois sont peu rémunérés (6 500 F nets) et à durée limitée. Ce sont des postes d'animateurs, de formateurs et de conseillers en économie sociale et familiale. Ces conseillers sont relativement peu nombreux (autour de 10 000 tous âges confondus) et les recrutements sont rares. Par ailleurs, les DUT et BTS carrières sociales ne permettent pas d'exercer la profession d'assistante sociale car celle-ci n'est accessible que grâce aux diplômés des écoles spécialisées.

Les sortants de second cycle de niveau bac+2 sont des titulaires de DUT, de BTS ou de DEUG qui ont abandonné leurs études avant d'obtenir la licence. Leur durée d'accès à l'emploi est plutôt élevée mais ils occupent plus souvent des postes de cadres que les sortants directs de l'enseignement supérieur court. De ce fait, les salaires médians

### Insertion en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur court selon le type de diplôme

Indicateur		1er emploi à durée dét.	Emploi de 99 à durée dét.	Mois de chô. avant 1er emp.	+ de 6 mois de chô. sur 33 mois	Taux de chô. mars 99	Cadres et pr. interm. en 99	Cadres en 99	Salaire médian 99 (en F)	Nb. de sortants estimés
Formation										
2° cycle sans dip.		27%	20%	4,9	34%	10%	16%	65%	8000	10869
DUT	Industrie	55%	32%	3,8	34%	11%	7%	74%	7500	7544
	Tertiaire	43%	27%	3,1	34%	10%	9%	58%	7000	10140
	Ensemble	48%	29%	3,4	34%	10%	9%	65%	7200	17684
BTS	Industrie	49%	27%	3,4	28%	7%	4%	73%	7500	16110
	Tertiaire	45%	30%	3,5	28%	13%	8%	47%	7000	36881
	Ensemble	46%	29%	3,5	28%	11%	7%	55%	7000	52991
Autre formation		28%	22%	3,4	30%	3%	28%	70%	10000	1432
Ensemble ens. supérieur		39%	23%	3,4	27%	9%	42%	77%	9000	237632

Source : Céreq

### Insertion en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur court selon la spécialité de formation

Indicateur		1er emploi à durée dét.	Emploi de 99 à durée dét.	Mois de chô. avant 1er emp.	+ de 6 mois de chô. sur 33 mois	Taux de chô. mars 99	Cadres et pr. interm. en 99	Cadres en 99	Salaire médian 99 (en F)	Nb. de sortants estimés
Formation										
2° cycle sans dip.		27%	20%	4,9	34%	10%	16%	65%	8000	10869
DUT-BTS	1 Inform., élec.	45%	24%	3,7	29%	6%	7%	77%	7500	9838
	2 Mécanique	54%	33%	3,0	28%	9%	3%	71%	7500	6552
	3 Autre industrie	55%	30%	3,7	34%	10%	6%	70%	7500	7583
	4 Gestion	50%	37%	4,1	32%	11%	2%	39%	6700	15990
	5 Commerce, vente	34%	19%	2,5	22%	11%	14%	64%	7500	14307
	6 Carrières sociales	66%	63%	3,0	34%	10%	9%	68%	6500	732
	7 Autre tertiaire	49%	30%	3,7	32%	15%	9%	44%	7000	15673
	Ensemble	47%	29%	3,5	29%	11%	7%	57%	7000	70675
Autre formation		28%	22%	3,4	30%	3%	28%	70%	10000	1432
Ensemble ens. supérieur		39%	23%	3,4	27%	9%	42%	77%	9000	237632

Source : Céreq



## Emploi des diplômés de premier cycle en 1999 par type de diplôme (en %)

Profession	Formation 2° cycle sans diplôme	DUT			BTS			Autre for- mation	Total	Sortants en emploi
		Industrie	Tertiaire	Total	Industrie	Tertiaire	Total			
<b>Indépendant, pr.libérale</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>1 753</b>
<b>Professeur, cadre fct publiq.</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1 379</b>
<b>Cadre admin. et commercial</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>2 530</b>
<b>Ingénieur</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1 566</b>
Maîtr.aux. formateur	6	1	3	2	2	2	2	7	3	1 868
Pr.interm. santé, social	7	1	6	4	3	4	4	15	4	3 074
Pr.int. Fonction publiq.	5	0	3	2	2	2	2	6	2	1 750
<b>Total PI enseign. Fct publiq.</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>6 692</b>
Pr.int. gestion secrét.	3	2	6	4	0	5	4	7	4	2 650
Pr.int. commerciale	10	7	12	10	9	13	12	6	11	7 932
Pr.int. banque, assur.	2	0	7	4	0	4	3	0	3	2 015
PI tourisme transp. com.	1	0	3	2	0	2	1	0	1	866
<b>Total PI admin. et com.</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>13 463</b>
Technicien indust. BTP	4	32	1	14	36	0	12	0	11	7 744
Techn. connexe prod.	9	17	5	10	9	5	6	0	7	5 031
Agent de maîtrise	2	7	1	4	7	1	3	0	3	2 190
<b>Total techn. agent maîtr.</b>	<b>15</b>	<b>56</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>51</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>14 965</b>
Employé secteur public	3	7	6	6	1	8	6	15	6	3 987
Employé admin. entrep.	22	2	23	14	2	35	24	0	22	15 278
Empl. commerce service	2	4	8	6	3	6	5	0	5	3 489
Ouvrier	6	14	3	7	19	4	9	7	8	5 580
<b>Total employé, ouvrier</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>52</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	<b>28 334</b>
<b>Total diplômés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>70 682</b>

Source : Céreq

## Emploi des diplômés de 1er cycle en 1999 selon la spécialité de formation (en %)

Profession	Formation 2° cycle sans diplôme	DUT-BTS								Autre for- mation	Total	Sortants en emploi
		Inform., élec.	Méca- nique	Autre industrie	Gestion Commer- ce, vente	Carrières sociales	Autre tertiaire	Total				
<b>Indépendant, pr.libérale</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>1 753</b>
<b>Professeur, cadre fct publiq.</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1 379</b>
<b>Cadre admin. et commercial</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>2 530</b>
<b>Ingénieur</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1 566</b>
Maîtr.aux. formateur	6	1	5	0	0	3	17	2	2	7	3	1 868
Pr.interm. santé, social	7	2	0	5	2	5	36	5	4	15	4	3 074
Pr.int. Fonction publiq.	5	1	2	2	2	3	1	2	2	6	2	1 750
<b>Total PI enseign. Fct publiq.</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>6 692</b>
Pr.int. gestion secrét.	3	1	1	1	11	0	1	4	4	7	4	2 650
Pr.int. commerciale	10	6	12	9	5	28	1	8	12	6	11	7 932
Pr.int. banque, assur.	2	0	0	0	6	8	0	0	3	0	3	2 015
PI tourisme transp. com.	1	0	0	0	0	0	3	5	1	0	1	866
<b>Total PI admin. et com.</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>13 463</b>
Technicien indust. BTP	4	38	28	34	0	0	0	1	12	0	11	7 744
Techn. connexe prod.	9	16	14	5	9	0	0	3	7	0	7	5 031
Agent de maîtrise	2	6	6	8	2	0	0	3	3	0	3	2 190
<b>Total techn. agent maîtr.</b>	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>14 965</b>
Employé secteur public	3	0	1	8	11	3	13	7	6	15	6	3 987
Employé admin. entrep.	22	0	4	4	42	15	10	40	22	0	22	15 278
Empl. commerce service	2	2	4	5	2	14	6	4	5	0	5	3 489
Ouvrier	6	19	20	12	4	4	3	2	8	7	8	5 580
<b>Total employé, ouvrier</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>59</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>54</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	<b>28 334</b>
<b>Total diplômés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>70 682</b>

Source : Céreq

sont relativement élevés (8 000 F nets en 1999). Ils sont proches de ceux des titulaires de licences. Les emplois occupés illustrent la composition diversifiée de cette population. Parmi les sortants de second cycle sans diplôme, 7 % deviennent ingénieurs et 15 % techniciens mais les professions intermédiaires tertiaires et les postes d'employés administratifs sont également bien représentés.

## **2.2. Succès des formations professionnelles longues**

### *2.2.1. Les diplômés des écoles reconnues s'insèrent dans des conditions optimales*

Les grandes écoles sont particulièrement appréciées par les entreprises, notamment dans les secteurs liés aux nouvelles technologies. Le taux de chômage des diplômés des écoles d'ingénieurs est le plus bas que nous ayons mesuré à ce jour. Il se situe en dessous de 2 % (voir tableaux page 18), ce qui traduit une tension sur le marché du travail, les taux de chômage ne descendant que rarement au dessous de 5 % pour une population en insertion. Les recrutements de jeunes ingénieurs ont été massifs ces dernières années et ils ont largement bénéficié aux jeunes. Les entreprises privilégient l'embauche de jeunes diplômés pour les emplois liés aux technologies de l'information et de la communication. C'est ainsi que le nombre d'ingénieurs de moins de 30 ans a pratiquement doublé entre 1996 et 1999. Pour les jeunes diplômés des écoles d'ingénieurs, ces recrutements massifs se sont traduits par le plein emploi, une hausse des salaires (12 500 F mensuels nets en 1999) et une quasi disparition des emplois à durée déterminée. La hausse du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs n'a donc pas suffi à satisfaire la demande des entreprises.

Les diplômés des grandes écoles de commerce (celles dont le diplôme est visé par l'Etat) s'insèrent également dans des conditions très favorables, en nette amélioration depuis deux ans. Cela provient de la reprise des recrutements de cadres administratifs et commerciaux et d'une baisse des sorties des écoles de commerce. Celles-ci se sont restructurées ces dernières années, beaucoup étant aujourd'hui reconnues par l'Etat. Ces restructurations ont permis de clarifier l'offre de formation et ont entraîné une relative rareté des diplômés des grandes écoles de commerce sur le marché du travail. Ces diplômés sont à nouveau très recherchés par les entreprises ce qui se traduit par une durée d'accès à l'emploi très courte, un taux de chômage réduit (3 %), des niveaux d'emploi et de salaire en très forte hausse (12 800 F nets en 1999).

Les diplômés des écoles de commerce qui n'ont pas un diplôme visé par l'Etat sont dans une situation moins favorable. Si beaucoup évitent le chômage, ils n'accèdent que rarement à un poste de cadre (voir tableaux page 20). Leurs salaires sont plus bas, se situant autour de 10 000 F nets en 1999.

### *2.2.2. Les formations universitaires en sciences « dures » ont le vent en poupe*

Les jeunes ingénieurs sont particulièrement demandés dans les secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication. Cela explique l'insertion très favorable des docteurs en mécanique, électricité et informatique, insertion comparable à celle des diplômés des écoles d'ingénieurs. Les sortants de second cycle et de DEA ou DESS en informatique et électricité connaissent également des conditions d'entrée dans la vie active exceptionnelles. La moitié d'entre eux deviennent ingénieurs en informatique, ce qui constitue une proportion considérable. Cette situation devrait perdurer, car le nombre de jeunes qui s'engagent dans les filières universitaires scientifiques diminue et la demande d'ingénieurs informatiques se maintient dans tous les pays.

Les diplômés des formations professionnelles sont généralement avantagés en termes d'insertion par rapport à leurs homologues sortant des formations académiques. Les titulaires de DESS de sciences occupent des emplois stables et bien rémunérés. Près de 70 % deviennent ingénieurs (voir tableaux page 21) et accèdent ainsi à un segment du marché du travail très porteur. Les titulaires de DEA de sciences accèdent plus souvent à des postes d'enseignants, moins rémunérés en début de carrière. Dans les spécialités littéraires, les titulaires de DESS semblent en revanche légèrement désavantagés par rapport aux sortants de DEA. Ces derniers accèdent à la fois aux postes de l'enseignement et aux emplois privés alors que les titulaires de DESS n'accèdent qu'au secteur privé. Or, il semble que les débouchés privés des DESS de lettres et sciences humaines soient restreints.

Les diplômés des IUP industriels bénéficient de la professionnalisation de leur études. Ils accèdent pour la moitié d'entre eux à des postes d'ingénieurs, ce qui explique leurs salaires relativement élevés et leur insertion favorable. Les titulaires de maîtrises « classiques » ont plus de difficultés car ils se destinent plutôt à l'enseignement où les recrutements stagnent ces dernières années.

Les diplômés en gestion et ceux des IUP tertiaires sont favorisés par rapport aux diplômés en droit et sciences économiques. Leur formation profession-

## Insertion en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur long selon le type de diplôme

Indicateur		1er emploi à durée dét.	Emploi de 99 à durée dét.	Mois de chô. avant 1er emp.	+ de 6 mois de chô. sur 33 mois	Taux de chô. mars 99	Cadres en 99	Cadres et pr. interm en 99	Salaire médian 99 (en F)	Nb. de sortants estimé
01 Dip. école ingén.		17%	5%	2,8	19%	2%	93%	99%	12500	17795
02 Dip. école comm.		20%	6%	2,0	14%	3%	72%	94%	12800	6506
Dip. visé par l'Etat		28%	12%	2,7	24%	6%	36%	83%	10000	4471
Diplôme non visé		23%	9%	2,3	18%	4%	58%	90%	11500	10977
Ensemble		27%	14%	2,4	17%	4%	71%	97%	13000	4963
03 Ecole + université		27%	14%	2,4	17%	4%	71%	97%	13000	4963
04 Doctorat		52%	27%	3,1	25%	7%	94%	99%	12000	5262
Sc. exactes et nat.		30%	14%	2,3	18%	6%	90%	98%	12500	2807
Sc. humaines et soc.		44%	22%	2,9	22%	7%	93%	99%	12300	8069
Ensemble		35%	22%	3,0	22%	6%	73%	95%	10500	5657
05 DEA		39%	28%	3,3	23%	8%	68%	92%	11000	7691
Sc. exactes et nat.		37%	26%	3,2	23%	8%	70%	93%	11000	13348
Sc. humaines et soc.		27%	6%	3,3	24%	7%	81%	97%	12000	7116
Ensemble		43%	19%	3,5	25%	8%	63%	92%	10000	18961
06 DESS		38%	15%	3,5	25%	8%	68%	93%	10500	26077
Sc. exactes et nat.		30%	13%	2,7	21%	5%	61%	96%	10000	2731
Sc. humaines et soc.		38%	20%	3,3	24%	4%	37%	85%	9500	5725
Ensemble		36%	17%	3,1	23%	4%	45%	89%	9500	8456
07 IUP		40%	26%	3,7	25%	11%	56%	89%	9000	7557
Sc. exactes et nat.		40%	27%	3,2	30%	11%	42%	76%	8800	25139
Sc. humaines et soc.		40%	27%	3,4	28%	11%	45%	79%	9000	32696
Ensemble		39%	24%	2,9	22%	12%	48%	86%	9000	5956
09 Licence		43%	36%	4,5	33%	12%	33%	73%	8000	26319
Sc. exactes et nat.		42%	34%	4,2	31%	12%	35%	75%	8200	32275
Sc. humaines et soc.										
Ensemble										

Source : Céreq

## Insertion en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur long selon la spécialité de formation

Indicateur		1er emploi à durée dét.	Emploi de 99 à durée dét.	Mois de chô. avant 1er emp.	+ de 6 mois de chô. sur 33 mois	Taux de chô. mars 99	Cadres en 99	Cadres et pr. interm en 99	Salaire médian 99 (en F)	Nb. de sortants estimé
1 Dip. école d'ingén.		17%	5%	2,8	19%	2%	93%	99%	12500	17795
2 Dip. école comm.		20%	6%	2,0	14%	3%	72%	94%	12800	6506
Dip. visé par l'Etat		28%	12%	2,7	24%	6%	36%	83%	10000	4471
Diplôme non visé		23%	9%	2,3	18%	4%	58%	90%	11500	10977
Ensemble		27%	14%	2,4	17%	4%	71%	97%	13000	4963
3 Ecole + université		27%	14%	2,4	17%	4%	71%	97%	13000	4963
4 Doctorat		43%	19%	3,6	26%	6%	95%	98%	12300	1131
1 Maths, physique		41%	17%	2,0	18%	3%	96%	100%	12500	1273
2 Méca. élec. sc. ing.		60%	27%	4,7	39%	14%	92%	99%	12000	840
3 Chimie		60%	38%	2,9	23%	8%	93%	99%	12000	2018
4 Sc. vie et terre		26%	10%	2,4	21%	5%	97%	99%	13600	1000
5 Droit, sc. économiq.		32%	17%	2,3	16%	6%	86%	97%	12000	1807
6 Lettr. sc. humaines		44%	22%	2,9	22%	7%	93%	99%	12300	8069
Ensemble		33%	21%	2,8	20%	10%	75%	95%	10000	6836
5 Lic. maît. DEA DESS		38%	15%	3,3	26%	6%	55%	98%	10000	4800
0 Maths, physique		25%	9%	2,8	16%	2%	77%	95%	11500	7040
1 Méca., sc. ingén.		41%	26%	3,8	29%	15%	52%	86%	9000	10341
2 Informatique élec.		32%	23%	1,2	9%	4%	58%	92%	9300	1624
3 Chimie, sc. nat.		36%	21%	3,8	30%	12%	42%	76%	8800	13648
4 STAPS		46%	25%	3,4	30%	8%	44%	81%	9200	18129
5 Droit		32%	14%	3,2	24%	7%	49%	88%	10000	12559
6 Sc. économiq., AES		45%	33%	3,6	26%	9%	44%	75%	8700	21937
7 Sc. de gestion		46%	39%	4,7	34%	15%	50%	86%	9000	15938
8 Lettr. lang. hist-géo.		40%	25%	3,6	27%	10%	51%	84%	9400	112852
9 Psy.socio. arts com.										
Ensemble										

Source : Céreq

nelle leur permet d'éviter le chômage et la précarité en début de carrière et d'obtenir des salaires plus élevés.

### *2.2.3. Les filières universitaires visant les emplois du secteur public sont moins favorisées*

Les recrutements de professeurs et de cadres de la Fonction publique stagnent depuis quelques années. Les diplômés en mathématiques et physique ne sont que partiellement touchés par cette situation. Ces disciplines visent l'enseignement mais un certain nombre de leurs diplômés accèdent à des emplois d'ingénieurs en entreprise, ce qui contrebalance les échecs aux concours d'entrée dans les IUFM. Les diplômés en STAPS sortis en 1996 se sont également insérés sans grand problème, car ils étaient encore peu nombreux et ont bénéficié du développement des emplois de moniteurs sportifs et d'animateurs (les formations universitaires en STAPS font l'objet de la seconde partie de ce document).

La situation est beaucoup moins favorable pour les diplômés en droit, lettres et sciences humaines. Si l'insertion des docteurs est favorable dans ces disciplines, des difficultés apparaissent à l'issue des seconds cycles, des DEA et des DESS. Seuls 17 % des diplômés en droit accèdent aux postes de cadres de la Fonction publique, les recrutements étant rares ces dernières années. Les formations en droit débouchent rarement sur l'enseignement ou sur des postes de cadre en entreprise. Les diplômés en droit doivent donc souvent se contenter de professions intermédiaires. Le quart d'entre eux n'accède même qu'à un poste d'employé. Les salaires sont d'ailleurs parmi les plus bas mesurés à l'issue des formations universitaires (8 800 F nets en 1999).

Les diplômés en lettres, langues, histoire et géographie accèdent pour leur part aux postes de l'enseignement, mais seulement le tiers deviennent professeurs. Les postes de maîtres auxiliaires et de formateurs, plus précaires, représentent 10 % des débouchés. Dans ces disciplines, les diplômés accèdent peu aux postes de cadres du secteur privé et sont conduits à accepter des emplois moins qualifiés. Leur rémunération s'en ressent. Les diplômés en psychologie et sociologie sont dans une situation encore moins favorable, ces formations ne visant ni l'enseignement ni des débouchés

privés substantiels. Environ 15 % des diplômés en psychologie et sociologie sont encore au chômage après trois ans de vie active et 39 % de ceux qui travaillent ont un emploi à durée limitée.

Les diplômés de second cycle en lettres et sciences humaines connaissent plus de difficultés lorsqu'ils n'ont qu'une licence. Ils ne parviennent pas à accéder à des postes de cadres du secteur privé. Ceux qui ne deviennent pas enseignants se trouvent dans une situation difficile et occupent souvent des emplois précaires et peu rémunérés. Les titulaires de maîtrises de lettres sont un peu mieux lotis, l'accès au statut cadre dans le secteur privé étant plus facile à ce niveau.

### *2.2.4. Les formations en chimie, biologie et sciences économiques manquent de débouchés*

Ces formations mènent leurs diplômés à des fonctions relativement bien identifiées dans les entreprises (chimistes et biologistes d'une part, cadres administratifs et commerciaux d'autre part). Pourtant, malgré la reprise, leurs diplômés ne s'insèrent pas très favorablement. Les chimistes souffrent des restructurations des grandes entreprises du secteur qui se traduisent par un blocage des recrutements. Leur chômage est supérieur à la moyenne et leurs salaires sont moins élevés que ceux des diplômés des autres formations scientifiques. Ces difficultés touchent même les docteurs en chimie alors que cette spécialité est une de celle qui débouche le plus sur le secteur privé après la thèse.

Les diplômés des formations en sciences économiques visent pour leur part des emplois porteurs mais ils sont concurrencés par les sortants des universités de gestion et des grandes écoles de commerce. Les formations professionnelles sont nombreuses sur ce créneau et les entreprises privilégient clairement leurs diplômés lors des embauches de cadres. Les diplômés en sciences économiques doivent se contenter de professions intermédiaires administratives et commerciales, voire de postes d'employés administratifs. Si leur chômage est relativement réduit, leurs salaires sont nettement inférieurs à ceux des diplômés en gestion. Seuls les docteurs en sciences économiques font exception. Ils sont recrutés comme consultants par les entreprises ou entrent dans la Fonction publique comme enseignants ou chercheurs. Le nombre de thèse en économie est par ailleurs réduit ce qui facilite leur insertion.

## Emploi des diplômés des écoles et des docteurs en 1999 par diplôme (en %)

Formation Profession	Dip. école ingén.	Dip. école de commerce			Univ. + école	Doctorat			Sortants en emploi
		Dip. visé	Dip. non visé	Ensemble		Sc.exact. et nat.	Sc.hum. et social.	Ensemble	
<b>Indépendant, pr.libérale</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>989</b>
Cadre Fct. publique	1	3	2	3	4	2	5	3	846
Enseignant ens. sup.	0	0	0	0	1	21	41	28	2 130
Prof. écoles, secondaire	1	0	1	1	2	5	11	7	917
Chercheur (sect. public)	0	0	0	0	0	30	12	24	1 879
<b>Total prof., cadre public</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>58</b>	<b>69</b>	<b>62</b>	<b>5 772</b>
Cadre de gestion	4	24	6	17	9	2	9	4	3 097
Cadre commercial	3	19	14	17	3	2	1	2	2 493
Cadre banque, assurance	0	10	2	7	4	0	1	0	973
<b>Total cadre admin. et com.</b>	<b>7</b>	<b>53</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>6 563</b>
Ingénieur rech. et dév.	32	1	0	1	16	21	2	14	7 213
Ingénieur informatique	29	5	0	3	18	9	1	6	6 369
Ingénieur fabric.entret.	17	1	2	2	5	1	1	1	3 358
Ingénieur technico-com.	4	8	8	8	2	1	0	0	1 550
<b>Total ingénieur</b>	<b>82</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>18 490</b>
<b>Pr.interm. enseign.Fct publicq.</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>975</b>
<b>Pr. interm. admin. et com.</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3 867</b>
<b>Techn. agent maîtr.</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1 168</b>
<b>Employé, ouvrier</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 078</b>
<b>Total diplômés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>38 902</b>

Source : Céreq

## Emploi des diplômés des écoles et des docteurs en 1999 selon la spécialité de formation (en %)

Formation Profession	Dip. école ingén.	Dip. école de commerce			Univ. + école	Doctorat							Sortants en emploi
		Dip. visé	Dip. non visé	Ensemble		Maths, physiq.	Méca., élec.	Sc. vie et terre	Droit, sc. éco.	Sciences humain.	Ensemble		
<b>Indépendant, pr.libérale</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>989</b>
Cadre Fct. publique	1	3	2	3	4	1	3	1	1	10	2	3	846
Enseignant ens. sup.	0	0	0	0	1	28	27	16	16	38	43	28	2 130
Prof. écoles, secondaire	1	0	1	1	2	11	5	3	3	3	15	7	917
Chercheur (sect. public)	0	0	0	0	0	23	14	25	47	7	15	24	1 879
<b>Total prof., cadre public</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>63</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>67</b>	<b>58</b>	<b>74</b>	<b>62</b>	<b>5 772</b>
Cadre de gestion	4	24	6	17	9	0	2	4	1	22	2	4	3 097
Cadre commercial	3	19	14	17	3	3	0	0	4	2	1	2	2 493
Cadre banque, assurance	0	10	2	7	4	0	0	0	0	1	0	0	973
<b>Total cadre admin. et com.</b>	<b>7</b>	<b>53</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6 563</b>
Ingénieur rech. et dév.	32	1	0	1	16	20	23	29	16	3	1	14	7 213
Ingénieur informatique	29	5	0	3	18	8	18	10	2	0	1	6	6 369
Ingénieur fabric.entret.	17	1	2	2	5	0	2	3	1	2	0	1	3 358
Ingénieur technico-com.	4	8	8	8	2	1	1	1	0	0	0	0	1 550
<b>Total ingénieur</b>	<b>82</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>18 490</b>
<b>Pr.interm. enseign.Fct publicq.</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>975</b>
<b>Pr. interm. admin. et com.</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>3 867</b>
<b>Techn. agent maîtr.</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1 168</b>
<b>Employé, ouvrier</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1 078</b>
<b>Total diplômés</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>38 902</b>

Source : Céreq



### 2.3. Les diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles bénéficient plus souvent de promotions

Même si la période de trois ans pendant laquelle nous suivons les jeunes diplômés est relativement courte, certains d'entre eux voient le niveau de leur emploi progresser au cours de cette période.

Les diplômés des écoles d'ingénieurs et les docteurs connaissent peu d'évolution de statut pendant leurs premières années de vie active car près de 90 % d'entre eux accèdent directement à des emplois de cadres. La part de cadres progresse tout de même un peu chez les diplômés des écoles d'ingénieurs et chez les docteurs en sciences humaines et sociales entre le premier et le dernier emploi occupé (+4 et +5 points, voir tableau ci-dessous).

Les diplômés des grandes écoles de commerce et

des DEA ou DESS de sciences ont plus de difficulté à accéder à des emplois de cadres dès leur premier emploi mais ils se rattrapent ensuite. Si les deux tiers seulement ont un premier emploi de cadre, progressivement les trois quarts accèdent à ce statut. Les promotions sont particulièrement fréquentes chez les titulaires de DESS de sciences dont 81% accèdent finalement au statut cadre. Les promotions concernent uniquement les diplômés qui avaient une profession intermédiaire comme premier emploi.

Chez les diplômés des seconds cycles universitaires, le statut des emplois progresse faiblement au cours des trois premières années de vie active. Les diplômés en sciences exactes et naturelles ont un peu plus de chances d'être promus que les diplômés en sciences humaines et sociales.

Pour sa part, le statut des diplômés des IUT et des STS a plutôt tendance à diminuer après les forma-

Evolution des emplois occupés selon le type de diplôme (en %)

Formation	Cat. socio-profes.	1er emploi						Emploi en 1999					
		Indépend-ant	Cadre, pr.intel.	Pr. inter-médiaire	Employé	Ouvrier	Total	Indépend-ant	Cadre, pr.intel.	Pr. inter-médiaire	Employé	Ouvrier	Total
Dip. école ingénieurs		0	88	10	1	1	100	0	93	6	0	0	100
Dip. école comm.	Dip. visé par l'Etat	1	64	30	5	0	100	1	72	22	5	0	100
	Diplôme non visé	3	33	55	9	0	100	4	36	47	12	0	100
	Ensemble	2	52	40	7	0	100	3	58	32	8	0	100
Ecole + université		1	63	35	1	0	100	1	71	26	1	0	100
Doctorat	Sc. exactes et nat.	0	93	6	1	0	100	0	94	5	0	0	100
	Sc. humaines et soc.	0	86	13	1	0	100	1	90	8	1	0	100
	Ensemble	0	90	8	1	0	100	0	93	6	1	0	100
DEA	Sc. exactes et nat.	0	64	29	4	3	100	0	73	23	3	1	100
	Sc. humaines et soc.	1	62	28	8	2	100	1	68	25	7	0	100
	Ensemble	1	63	28	6	2	100	1	70	24	6	0	100
DESS	Sc. exactes et nat.	0	69	27	2	1	100	1	81	16	1	1	100
	Sc. humaines et soc.	1	55	37	7	1	100	1	63	29	7	0	100
	Ensemble	0	59	34	5	1	100	1	68	25	5	0	100
IUP	Sc. exactes et nat.	0	57	40	1	2	100	2	61	35	1	0	100
	Sc. humaines et soc.	0	35	51	12	1	100	0	37	48	12	3	100
	Ensemble	0	42	48	9	1	100	1	45	44	8	2	100
Maîtrise	Sc. exactes et nat.	1	50	39	6	5	100	1	56	33	6	4	100
	Sc. humaines et soc.	1	36	41	19	3	100	1	42	35	20	2	100
	Ensemble	1	39	40	16	3	100	1	45	34	17	3	100
Licence	Sc. exactes et nat.	0	41	45	10	4	100	0	48	37	10	4	100
	Sc. humaines et soc.	0	31	44	21	4	100	0	33	40	24	3	100
	Ensemble	0	33	44	19	4	100	0	35	39	22	3	100
2° cycle sans diplôme		2	14	51	25	7	100	2	16	49	27	6	100
DUT	Industrie	0	7	67	9	17	100	0	7	67	12	14	100
	Tertiaire	1	9	56	29	6	100	2	9	48	38	3	100
	Ensemble	0	8	60	21	11	100	1	9	56	27	7	100
BTS	Industrie	1	2	70	7	20	100	1	4	68	7	19	100
	Tertiaire	1	7	46	39	7	100	1	8	39	48	4	100
	Ensemble	1	5	54	29	11	100	1	7	48	35	9	100
Autre formation		9	19	44	21	6	100	9	28	42	15	7	100
Ensemble		1	38	41	16	5	100	1	42	36	18	4	100

Source : Céreq

tions tertiaires. La part des professions intermédiaires s'effrite au cours de la période observée, passant par exemple de 46 à 39 % parmi les titulaires de BTS tertiaires. Cette baisse n'est pas compensée par des promotions en cadres. A l'issue des BTS et des DUT industriels, le niveau des emplois reste stable au cours de la période. Ces résultats ne sont pas très encourageants et illustrent les difficultés spécifiques que rencontrent les titulaires de DUT ou BTS à accéder aux emplois correspondant à leur niveau de formation. Ces diplômés sont souvent concurrencés par les sortants de l'enseignement supérieur long lors de leur recrutement, d'autant plus que les effectifs des catégories intermédiaires stagnent.

## **2.4. Le secteur d'embauche reste en partie lié à la spécialité de formation**

### *2.4.1. Les formations industrielles visent les grandes unités de production et les services aux entreprises*

Les diplômés des écoles d'ingénieurs sont pour moitié recrutés par les grandes entreprises de l'industrie (voir tableaux pages 24 et 25). Mais le tiers d'entre eux travaillent dans les services aux entreprises, notamment les bureaux d'études et les services informatiques. Ces services étaient autrefois intégrés aux établissements industriels qui ont de plus en plus tendance à les externaliser. Les universitaires diplômés en mécanique et sciences de l'ingénieur et les diplômés des grandes écoles de commerce accèdent sensiblement aux mêmes secteurs d'activité (industrie, conseil et assistance aux entreprises). Les diplômés des grandes écoles de commerce sont également recrutés par les établissements financiers.

Les titulaires de DUT et de BTS industriels sont recrutés par des entreprises industrielles de plus petite taille que les diplômés de l'enseignement supérieur long. Les sortants d'IUT et de STS de mécanique entrent massivement dans la métallurgie ou l'automobile. A l'issue de l'enseignement supérieur court, une proportion limitée de diplômés sont recrutés dans le conseil et l'assistance aux entreprises, car ce secteur embauche surtout des cadres, notamment des ingénieurs.

### *2.4.2. Les formations tertiaires débouchent sur le commerce et les activités financières*

Près de la moitié des titulaires de DUT ou BTS de gestion, finance et commerce trouvent un emploi dans ces secteurs. Il en est de même pour les

diplômés des écoles de commerce dont le diplôme n'est pas visé par l'Etat. Les diplômés des universités de droit et sciences économiques accèdent à des emplois situés dans le commerce et les services financiers, le conseil et l'assistance aux entreprises. Si les diplômés en gestion se retrouvent dans ces trois mêmes secteurs, les économistes et les juristes accèdent également à des emplois situés dans l'administration publique et l'éducation.

### *2.4.3. Les universités de sciences mènent à l'enseignement et aux services aux entreprises*

Les diplômés des universités de mathématiques et physique se partagent entre l'enseignement et les services aux entreprises. Ceux qui ont une formation en mécanique et sciences de l'ingénieur sont embauchés dans l'industrie, la construction ou dans le secteur du conseil et de l'assistance aux entreprises. La moitié des universitaires diplômés en électricité ou informatique accèdent à des emplois situés dans le conseil et l'assistance. Les chimistes et les biologistes ont des destinations plus diverses. Dans l'industrie, ils travaillent dans l'agro-alimentaire, la chimie ou la pharmacie. Le tiers d'entre eux entrent dans l'enseignement.

### *2.4.4. Les universités de lettres, sciences humaines et STAPS débouchent surtout sur les emplois publics*

A l'issue de ces formations, le poids des emplois de la Fonction publique approche ou dépasse 50 %. Les diplômés en lettres, langues, histoire, géographie et STAPS entrent majoritairement dans l'enseignement (y compris ceux qui travaillent dans le secteur des activités récréatives et sportives). Les formations en sociologie et psychologie débouchent sur l'enseignement mais aussi plus rarement sur les emplois de la santé et de l'action sociale. Conformément à leur vocation, les formations universitaires « classiques » conduisent plus souvent aux emplois de la Fonction publique que les formations professionnalisées. La part des emplois publics est deux fois plus élevée à l'issue des DEA que des DESS. Elle est trois fois plus élevée chez les sortants de maîtrises « classiques » que chez les diplômés des IUP. Les DESS et les IUP sont mis en place en liaison avec les entreprises et visent donc les emplois du secteur privé.

Par ailleurs, la licence mène plus souvent à un emploi de la Fonction publique que la maîtrise. En effet, les étudiants se présentent souvent aux concours dès qu'ils le peuvent c'est à dire dès qu'ils ont la licence.



Taille de l'entreprise en 1999 selon le diplôme  
( en % )

Formation	Nb. salariés	500 et Fonction			Total	
		1-49	50-499	plus publique		
Ecole ingén.		17	37	42	5	100
Ecole com. Dip. visé		21	36	37	5	100
non visé		43	39	11	7	100
Ensemble		30	37	27	6	100
Ecole+université		25	30	30	16	100
Doctorat Sc. ex. et nat.		12	15	20	53	100
Sc. humaines		20	13	5	62	100
Ensemble		15	15	15	56	100
DEA Sc. ex. et nat.		26	36	18	20	100
Sc. humaines		31	11	13	44	100
Ensemble		29	21	15	35	100
DESS Sc. ex. et nat.		21	44	27	8	100
Sc. humaines		35	24	16	25	100
Ensemble		31	30	19	20	100
IUP Sc. ex. et nat.		34	36	24	6	100
Sc. humaines		31	29	24	16	100
Ensemble		32	31	24	13	100
Maîtrise Sc. ex. et nat.		22	26	12	39	100
Sc. humaines		30	18	10	42	100
Ensemble		28	20	10	42	100
Licence Sc. ex. et nat.		16	16	6	62	100
Sc. humaines		26	18	5	51	100
Ensemble		24	18	5	52	100
2° cycle sans dip.		41	23	13	23	100
DUT Industrie		27	40	17	16	100
Tertiaire		41	27	12	19	100
Ensemble		35	33	14	18	100
BTS Industrie		34	37	16	13	100
Tertiaire		45	22	12	20	100
Ensemble		42	27	13	18	100
Autre formation		18	10	24	48	100
Ensemble ens. sup.		31	26	17	26	100

Source : Céreq

Taille de l'entreprise en 1999  
selon la spécialité ( en % )

Formation	Nb. salariés	500 et Fonction			Total	
		1-49	50-499	plus publique		
Ecole ingén.		17	37	42	5	100
Ecole com. Dip. visé		21	36	37	5	100
non visé		43	39	11	7	100
Ensemble		30	37	27	6	100
Ecole+université		25	30	30	16	100
Doctorat Math phys.		14	13	14	59	100
Méca. élec.		10	16	27	47	100
Chimie		14	25	24	38	100
Sc. nat.		12	12	18	58	100
Droit, éco.		19	23	10	47	100
Lettr.sc.hum.		20	7	1	71	100
Ensemble		15	15	15	56	100
Lic. maît. Maths, phys.		19	22	11	48	100
DEA Méca., sc. ing.		26	31	24	19	100
DESS Inform. élec.		21	44	25	10	100
Chimie sc.nat.		25	30	12	33	100
STAPS		18	8	0	74	100
Droit		29	16	10	45	100
Sc. éco. AES		35	27	14	24	100
Gestion		33	31	26	11	100
Lettr.sc.hum.		22	13	6	59	100
Psy.socio. arts		35	16	4	45	100
Ensemble		28	23	13	36	100
2° cycle sans dip.		41	23	13	23	100
DUT-BTS Inform.élec.		33	37	20	10	100
Mécanique		40	36	12	12	100
Autre indust.		26	41	15	19	100
Gestion		44	26	11	20	100
Commerce		49	19	14	17	100
Car. sociales		30	13	2	55	100
Autre tert.		42	25	12	21	100
Ensemble		40	28	14	18	100
Autre formation		18	10	24	48	100
Ensemble ens. sup.		31	26	17	26	100

Source : Céreq

Secteur d'activité en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur court ( en % )

Secteur	Formation	2° cycle sans dip.	DUT-BTS							Ensemble
			Inform., élec.	Mécan-ique	Autre indust.	Gestion, finances	Commer- ce, vente	Carrières sociales	Autre tertiaire	
Agric., IAA		3	4	0	5	4	3	1	0	3
Textile bois papier impr.		4	4	2	6	3	4	0	5	4
Chimie pharm. plastiq.		0	1	5	8	1	4	1	1	3
Auto. métallurgie méca.		0	19	42	8	4	7	1	2	10
Ind.élec. électro-ménager		2	16	4	5	0	1	1	1	4
Energie produits minéraux		2	7	3	8	0	0	0	3	3
Total Industrie		10	51	56	39	13	21	4	13	27
Construction		2	5	2	12	2	0	0	3	3
Commerce, transports		24	10	18	12	26	34	5	25	23
Activités financ. immob.		8	1	1	3	14	19	1	9	10
Poste et télécom.		1	5	1	1	2	4	0	0	2
Conseil et assistance		9	15	5	7	15	5	2	11	10
Hôtel-rest. services div.		2	3	3	4	5	4	1	8	5
Recherche et dévelop.		0	1	1	4	2	0	2	1	1
Culture, sport, assoc.		9	3	0	1	1	1	13	10	3
Education		16	3	7	3	2	8	30	8	6
Santé, action sociale		4	0	0	5	5	0	29	5	3
Administration publique		14	3	5	9	13	3	12	5	7
Total services		88	44	42	49	85	78	96	84	70
Total		100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Céreq

## Secteur d'activité en 1999 des diplômés des grandes écoles et des docteurs (en %)

Secteur	Formation Dip. école ingén.	Dip. école de commerce			Univ. + école	Doctorat						Total
		Dip. visé	Dip. non visé	Total		Maths, Méca.élec. physique sc. ingén.	Sc. vie et terre	Droit, sc. éco.	Sciences humaines			
Agric., IAA	6	6	3	5	3	0	0	2	1	2	0	1
Textile bois papier impr.	1	5	3	4	0	1	1	0	0	0	2	1
Chimie pharm. plasti.	3	9	3	6	5	2	0	12	6	2	0	3
Auto. métallurgie méca.	10	5	5	5	6	3	8	4	1	0	0	2
Ind.élec. électro-ménager	11	2	4	3	8	5	7	2	0	0	0	2
Energie produits minéraux	6	3	1	2	1	1	3	3	1	2	0	1
<b>Total Industrie</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
Construction	9	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Commerce, transports	5	12	32	20	8	2	1	1	2	5	1	2
Activités financ. immob.	3	17	13	15	14	0	0	2	0	2	0	1
Poste et télécom.	5	3	5	4	2	0	2	0	0	1	0	1
Conseil et assistance	32	27	16	23	31	10	21	13	4	14	11	11
Hôtel-rest. services div.	3	5	7	6	2	0	1	1	1	11	0	2
Recherche et dévelop.	4	0	0	0	1	30	15	24	39	4	11	22
Culture, sport, assoc.	0	2	2	2	9	0	1	1	1	6	5	3
Education	2	1	2	1	4	44	36	33	31	44	64	43
Santé, action sociale	0	0	1	0	0	0	2	2	9	4	0	3
Administration publique	0	1	2	1	5	1	1	1	4	4	4	3
<b>Total services</b>	<b>54</b>	<b>67</b>	<b>80</b>	<b>73</b>	<b>76</b>	<b>88</b>	<b>80</b>	<b>78</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	<b>98</b>	<b>89</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Céreq

## Secteur d'activité en 1999 des titulaires de licences, maîtrises, DEA et DESS (en %)

Secteur	Formation	Licence, maîtrise, DEA, DESS										
		Maths, physique	Méca., sc. ingén.	Inform., élec.	Chimie, sc. nat.	STAPS	Sc. éco., Droit	Sc. de AES	Sc. de gestion	Lettr.lang. hist.-géo.	Psy.socio. arts com.	Total
Agric., IAA		0	3	1	5	0	1	0	3	3	1	2
Textile bois papier impr.		1	3	2	1	0	0	2	3	3	3	2
Chimie pharm. plasti.		1	5	1	7	0	0	2	2	1	1	2
Auto. métallurgie méca.		1	10	4	1	0	1	5	4	2	0	3
Ind.élec. électro-ménager		3	4	10	2	0	1	2	2	1	1	2
Energie produits minéraux		0	1	2	1	0	1	1	1	0	0	1
<b>Total Industrie</b>		<b>6</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>11</b>
Construction		1	7	1	3	0	1	0	1	0	0	1
Commerce, transports		1	9	5	6	3	8	13	18	7	11	9
Activités financ. immob.		4	2	2	1	0	16	16	20	3	3	9
Poste et télécom.		2	3	4	1	0	2	1	3	1	1	2
Conseil et assistance		30	27	49	12	1	16	17	22	5	8	17
Hôtel-rest. services div.		2	3	4	4	1	4	4	5	1	3	3
Recherche et dévelop.		2	3	5	7	0	2	1	2	0	1	2
Culture, sport, assoc.		1	0	2	6	12	5	5	3	10	6	5
Education		43	14	7	34	69	17	11	2	48	37	26
Santé, action sociale		1	2	0	5	2	1	5	3	3	16	5
Administration publique		7	3	2	3	10	24	14	6	12	9	10
<b>Total services</b>		<b>93</b>	<b>66</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>99</b>	<b>94</b>	<b>89</b>	<b>83</b>	<b>91</b>	<b>94</b>	<b>88</b>
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Céreq

### **3. L'UNIVERSITÉ EST PRÉSENTE SUR TOUS LES SEGMENTS DU MARCHÉ DES EMPLOIS QUALIFIÉS**

L'université visait autrefois les emplois de cadres de la Fonction publique (cadres administratifs, magistrats...), l'enseignement et les professions de la santé accessibles par une thèse (médecins, pharmaciens, chirurgies dentistes). Avec l'avènement d'un enseignement supérieur de masse, les formations universitaires ont évolué et se sont partiellement professionnalisées. Elles concurrencent aujourd'hui les écoles de commerce et d'ingénieurs qui visent les emplois de cadres du secteur privé. Les diplômés de l'université concurrencent également les titulaires de DUT et de BTS sur le marché des professions intermédiaires. La moitié seulement des diplômés de second cycle accèdent aux emplois de niveau cadre. Ceux qui n'y accèdent pas doivent rechercher des emplois situés plus bas dans la hiérarchie, ce qui est facilité par le fait que certains possèdent déjà un DUT ou un BTS comme diplôme de premier cycle. Le nombre d'universitaires ayant beaucoup augmenté, ceux-ci concurrencent d'autant plus les diplômés des IUT et des STS sur le marché du travail.

#### **3.1. Les enseignants et les cadres de la Fonction publique proviennent de l'université**

La majeure partie des jeunes professeurs de l'enseignement primaire et secondaire proviennent des deuxièmes cycles universitaires, 13 % étant issus des troisièmes cycles (voir tableau page 27). Les diplômés qui enseignent dans le supérieur ont pour la plupart une thèse ou sont agrégés. Ils proviennent donc de l'université. Les jeunes cadres de la Fonction publique sortent, quant à eux, de DEA, de DESS ou de second cycle.

Les universitaires ont donc pratiquement l'exclusivité des recrutements pour les emplois que vise traditionnellement leur filière.

#### **3.2. Les diplômés des écoles sont minoritaires parmi les recrutements de cadres du secteur privé**

Les diplômés des écoles de commerce ne représentent plus que 22 % des recrutements de cadres administratifs et commerciaux des entreprises. Il est vrai que les sorties des écoles de commerce ont stagné ces dernières années du fait de la disparition des écoles les moins reconnues. Les formations universitaires en gestion se sont développées et ont été bien accueillies sur le marché du travail.

Aujourd'hui, malgré la volonté des écoles de commerce de viser les emplois de cadres en gestion, une partie d'entre elles restent positionnées sur le marché des emplois de cadres commerciaux. Elles représentent le tiers des recrutements dans cette fonction. Leurs diplômés sont moins présents sur le marché des cadres en gestion (études, management, fonctions administratives) où les universitaires dominent. Les recrutements de cadres des banques et des assurances portent aussi sur des universitaires et peu sur les diplômés des écoles. Mais les écoles de commerce ne visent pas toutes les mêmes fonctions. Les écoles les plus prestigieuses (celles qui délivrent un diplôme visé par l'Etat), pénètrent mieux le marché des jeunes cadres en gestion. Les écoles non reconnues restent, pour leur part, positionnées sur le marché stagnant des cadres commerciaux (voir tableaux page 21).

L'université concurrence également les écoles d'ingénieurs (universitaires ou non) lors des recrutements de jeunes ingénieurs. Les universitaires représentent les deux-tiers des recrutements d'ingénieurs en informatique à la sortie de l'enseignement supérieur. Les écoles sont mieux positionnées sur le marché des emplois d'ingénieurs d'études et de fabrication où elles sont encore à l'origine de la majorité des recrutements.

#### **3.3. Les titulaires de DUT et de BTS sont concurrencés par les diplômés de l'université**

Pour accéder aux professions intermédiaires administratives et commerciales, la concurrence est rude entre les diplômés de l'enseignement supérieur court et ceux des deuxièmes et troisièmes cycles. Les universitaires sont majoritaires dans les recrutements concernant la plupart des fonctions tertiaires et particulièrement pour ce qui concerne la gestion et le secrétariat. Les diplômés des IUT et des STS résistent un peu mieux lors des recrutements de commerciaux. Mais sur ce segment, les diplômés des écoles de commerce sont également présents. Les professions intermédiaires commerciales nécessitent moins que celles de la gestion une formation supérieure longue, aux yeux des entreprises. La présence plus marquée des titulaires de DUT ou BTS sur ce segment explique les bons résultats des bac+2 commerciaux en termes d'insertion. Pour les emplois commerciaux, les titulaires de DUT ou de BTS restent cependant minoritaires dans les recrutements de diplômés.

La situation est différente concernant les postes de techniciens et d'agents de maîtrise. Ces postes sont pourvus en majorité par des diplômés de niveau

**Alimentation des professions selon la formation supérieure d'origine  
(profession en 1999 des diplômés de 1996)**

Profession	Formation	Dip. école	Dip. école	Ecole+			Dip.	2° cycle	Autre		Total	Nb. de sortants
		ingén.	comm.	université	Doctorat	DEA, DESS	2° cycle	sans dip.	DUT-BTS	formation		
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Nb
Indépendant, pr.libérale		1	5	3	4	40	24	8	14	2	100	7 497
Cadre Fct. publique		2	4	3	3	41	35	1	12	0	100	7 724
Enseignant ens. sup.		0	0	2	81	10	7	0	0	0	100	2 590
Prof. écoles, secondaire		2	0	1	3	10	82	2	0	0	100	15 785
Chercheur (sect. public)		2	1	1	54	23	18	0	1	0	100	3 237
<b>Ensemble prof., cadre public</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>29 336</b>
Cadre de gestion		7	18	4	3	45	15	0	8	0	100	9 525
Cadre commercial		9	32	2	2	19	15	0	16	4	100	5 514
Cadre banque, assurance		2	19	5	0	25	29	0	17	1	100	3 581
<b>Ensemble cadre admin. et com.</b>		<b>6</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>18 620</b>
Ingénieur rech. et dev.		54	1	7	10	18	7	1	1	0	100	10 034
Ingénieur informatique		33	2	6	3	36	16	1	2	0	100	14 433
Ingénieur fabric.entret.		59	4	5	2	18	7	4	2	0	100	4 855
Ingénieur technico-com.		20	25	3	1	21	13	7	11	0	100	3 215
<b>Ensemble ingénieur</b>		<b>42</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>32 537</b>
Maîtr.aux. formateur		2	1	0	1	14	58	7	16	1	100	7 597
Pr.interm. santé, social		0	0	1	1	11	48	8	30	3	100	7 718
Pr.int. Fonction publicq.		2	4	5	1	15	36	9	27	2	100	4 563
<b>Ensemble PI enseign. Fct public</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>8</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>19 878</b>
Pr.int. gestion secrét.		0	6	1	0	11	42	4	35	1	100	6 505
Pr.int. commerciale		1	12	1	0	7	27	6	45	1	100	15 521
Pr.int. banque, assur.		0	6	6	0	25	22	4	38	0	100	4 884
PI tourisme transp. com.		0	7	6	4	17	42	3	22	0	100	3 545
<b>Ensemble PI admin. et com.</b>		<b>1</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>30 455</b>
Technicien indust. BTP		2	1	1	0	8	17	3	67	0	100	11 023
Techn. connexe prod.		1	1	1	0	13	19	10	55	0	100	7 797
Agent de maîtrise		10	1	0	0	7	20	6	55	0	100	3 602
<b>Ensemble techn. agent maîtr.</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>22 422</b>
<b>Ensemble employé, ouvrier</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>57</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>44 179</b>
<b>Ensemble diplômés</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>204 924</b>

Source : Céreq

**Recrutement des entreprises selon la formation supérieure d'origine  
(secteur d'activité en 1999 des diplômés de 1996)**

Secteur	Formation	Dip. école	Dip. école	Ecole+			Dip.	2° cycle	Autre		Total	Nb. de sortants
		ingén.	comm.	université	Doctorat	DEA, DESS	2° cycle	sans dip.	DUT-BTS	formation		
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Nb
Agric., IAA		18	10	2	1	7	24	6	32	0	100	5 331
Chimie pharm. plastiq.		9	13	5	5	16	19	2	32	0	100	5 146
Auto. métallurgie méca.		14	4	2	1	10	12	3	52	1	100	12 082
Ind.élec. électro-ménager		24	4	5	2	14	14	3	32	2	100	7 475
Textile bois papier impr.		4	8	0	1	13	21	6	46	0	100	5 423
Energie produits minéraux		25	7	1	3	6	12	4	43	0	100	3 847
Construction		32	4	1	0	6	14	3	40	0	100	4 885
Commerce, transports		3	7	1	0	6	25	7	49	0	100	27 809
Activités financ. immob.		3	9	3	0	20	26	5	32	1	100	17 954
Poste et télécom.		19	8	2	1	18	19	3	31	0	100	4 647
Conseil et assistance		16	7	4	3	30	18	2	19	0	100	32 837
Hôtel-rest. services div.		6	8	1	2	11	28	4	38	2	100	7 722
Recherche et dévelop.		13	0	1	32	29	9	2	15	0	100	5 030
Culture, sport, assoc.		0	2	5	2	25	35	8	23	0	100	8 309
Education		1	0	1	10	10	65	4	10	0	100	33 047
Santé, action sociale		0	1	0	4	26	36	5	26	3	100	7 118
Administration publique		1	1	1	1	24	39	5	25	2	100	15 763
<b>Ensemble</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>204 425</b>

Source : Céreq

bac+2. La position des titulaires de DUT et de BTS est particulièrement forte lors des recrutements de techniciens de l'industrie. Les conventions collectives encadrent dans ce secteur le niveau du personnel recruté. Les universitaires ne sont pourtant pas totalement écartés de ce marché, représentant 29 % des recrutements de jeunes techniciens et agents de maîtrise. Les entreprises privilégient souvent le niveau de diplôme lors des recrutements. Mais la position favorable des titulaires de DUT et de BTS industriels sur le marché des techniciens et agents de maîtrise leur permet d'accéder à des emplois relativement qualifiés.

### 3.4. L'université investit partiellement les secteurs de l'industrie et du commerce

L'industrie recrute encore proportionnellement plus de diplômés des grandes écoles et de titulaires de DUT ou BTS que le secteur tertiaire à la sortie de l'enseignement supérieur (voir tableau page 27). Les diplômés des écoles d'ingénieurs représentent

le quart des recrutements dans les secteurs industriels de haute technologie (industries électriques et électroniques, notamment). Les diplômés des écoles de commerce sont très recherchés par les industries agricoles et alimentaires, la chimie et la pharmacie. Les titulaires de DUT ou BTS représentent pour leur part la moitié des recrutements de diplômés dans la métallurgie, l'énergie et les secteurs traditionnels (textile, bois, papier...).

Dans le secteur tertiaire, seuls le commerce et les transports ne recrutent qu'une minorité d'universitaires. Ceux ci représentent tout de même le tiers des recrutements de jeunes diplômés dans ces secteurs. Le commerce et les transports recrutent surtout au niveau bac+2. Les autres secteurs tertiaires privilégient les universitaires, qu'il s'agisse des activités financières, des services aux entreprises ou de la Fonction publique. Les sortants des écoles d'ingénieurs représentent entre 13 et 19 % des recrutements de diplômés dans les services à haut contenu technologique : télécommunications, conseil et assistance, recherche et développement.

Evolution des emplois d'indépendants et de cadres selon la fonction et l'âge

Emploi		Emploi					Evolution		
		87 Nb	90 Nb	93 Nb	96 Nb	99 Nb	93/87 %	96/93 %	99/96 %
Fonction*âge	15-29 ans	362999	349848	250456	212940	180762	-31	-15	-15
	30 ans et plus	3123898	3113106	2825953	2703437	2588626	-10	-4	-4
	Ensemble	3486897	3462954	3076409	2916377	2769388	-12	-5	-5
Indépendant, pr.libérale	15-29 ans	25800	19532	22623	20074	18528	-12	-11	-8
	30 ans et plus	210638	227349	245857	275923	291126	17	12	6
	Ensemble	236438	246881	268480	295997	309654	14	10	5
Cadre Fct. publique	15-29 ans	2126	3340	5898	5157	5619	ns	ns	ns
	30 ans et plus	47216	48140	50797	51995	54416	8	2	5
	Ensemble	49342	51480	56695	57152	60035	15	1	5
Enseignant ens. sup.	15-29 ans	18813	24514	38538	42497	55593	105	10	31
	30 ans et plus	174914	290935	344800	375403	399802	97	9	6
	Ensemble	193727	315449	383338	417900	455395	98	9	9
Prof. collège, lycée	15-29 ans	36696	35070	32189	25916	31105	-12	-19	20
	30 ans et plus	149856	147085	151750	155385	158947	1	2	2
	Ensemble	186552	182155	183939	181301	190052	-1	-1	5
Chercheur (sect. public)	15-29 ans	23932	32650	46942	33869	47434	96	-28	40
	30 ans et plus	253246	277273	329675	356786	382048	30	8	7
	Ensemble	277178	309923	376617	390655	429482	36	4	10
Cadre de gestion	15-29 ans	23999	31103	43473	34070	29396	81	-22	-14
	30 ans et plus	183314	208666	203289	231934	235191	11	14	1
	Ensemble	207313	239769	246762	266004	264587	19	8	-1
Cadre banque, assurance	15-29 ans	7685	8887	10575	8619	6118	ns	ns	ns
	30 ans et plus	116242	119610	123823	132046	136604	7	7	3
	Ensemble	123927	128497	134398	140665	142722	8	5	1
Ingénieur rech. et dev.	15-29 ans	17448	27354	25060	24902	38502	44	-1	55
	30 ans et plus	116343	121866	149999	182122	176461	29	21	-3
	Ensemble	133791	149220	175059	207024	214963	31	18	4
Ingénieur informatique	15-29 ans	16802	30759	32245	25018	47568	92	-22	90
	30 ans et plus	58642	88639	127323	136540	167243	117	7	22
	Ensemble	75444	119398	159568	161558	214811	112	1	33
Ingénieur fabric.entret.	15-29 ans	12791	12983	15266	12289	20194	19	-20	64
	30 ans et plus	164710	162513	156219	178917	186431	-5	15	4
	Ensemble	177501	175496	171485	191206	206625	-3	12	8
Ingénieur technico-com.	15-29 ans	10735	7824	12984	4726	7782	ns	ns	ns
	30 ans et plus	51859	62768	67733	73050	73900	31	8	1
	Ensemble	62594	70592	80717	77776	81682	29	-4	5

ns : non significatif

Source : Insee, traitement Cereq

### 3.5. Insertion et évolution des débouchés

Les universitaires concurrencent donc moins les diplômés des IUT et des STS industriels que ceux des spécialités tertiaires sur le marché du travail. Cela explique globalement l'insertion plus favorable des titulaires de DUT ou BTS industriels. Ces derniers sont par ailleurs bien positionnés dans les recrutements des secteurs technologiques en forte croissance (électricité, informatique, électronique). Le poids des universitaires est important dans les recrutements d'ingénieurs informaticiens et de cadres en gestion. L'essor de ces professions explique en partie la bonne insertion à l'issue des formations universitaires technologiques et professionnelles, les recrutements étant nombreux dans ces professions (voir tableau page 28). Les universitaires sont par ailleurs bien positionnés dans les embauches des entreprises de conseil et d'assistance, secteur qui connaît une hausse rapide de ses

emplois depuis de nombreuses années. Les diplômés des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce sont ceux qui s'insèrent traditionnellement le mieux. Ces écoles sont respectivement positionnées sur le marché porteur des ingénieurs en recherche et développement et sur celui des cadres en gestion. Par ailleurs, elles représentent une part non négligeable des recrutements de diplômés dans les secteurs en forte croissance.

Les écoles de commerce non reconnues visent plutôt les emplois de cadres commerciaux. Or les fonctions commerciales se développent surtout dans les catégories intermédiaires. Cela explique à la fois le relatif déclassement des diplômés des écoles de commerce non reconnues et l'insertion plutôt favorable des titulaires de DUT ou BTS commerciaux. Ces derniers visent en effet les professions intermédiaires commerciales qui sont en plein essor.

Evolution des catégories intermédiaires, des postes d'employés et d'ouvriers selon la fonction et l'âge

Emploi		Emploi					Evolution		
		87 Nb	90 Nb	93 Nb	96 Nb	99 Nb	93/87 %	96/93 %	99/96 %
Fonction*âge	15-29 ans	189191	168367	166785	152434	156877	-12	-9	3
	30 ans et plus	618175	564034	613709	604314	602700	-1	-2	0
	Ensemble	807366	732401	780494	756748	759577	-3	-3	0
Pr.interm. santé, social	15-29 ans	226024	180678	205877	183223	229130	-9	-11	25
	30 ans et plus	532213	545366	633263	705514	744766	19	11	6
	Ensemble	758237	726044	839140	888737	973896	11	6	10
Pr.int. Fonction publiq.	15-29 ans	49789	34734	33082	25495	22216	-34	-23	-13
	30 ans et plus	311647	345997	397294	357684	366278	25	-10	2
	Ensemble	361436	380731	430376	383179	388494	19	-11	1
Pr.int. gestion secrét.	15-29 ans	56189	68942	72283	49443	53714	29	-32	9
	30 ans et plus	252654	249124	282899	268282	282990	12	-5	5
	Ensemble	308843	318066	355182	317725	336704	15	-11	6
Pr.int. commerciale	15-29 ans	113379	152729	159747	174660	161097	41	9	-8
	30 ans et plus	365050	387419	414781	438436	461695	14	6	5
	Ensemble	478429	540148	574528	613096	622792	20	7	2
Pr.int. banque, assur.	15-29 ans	18729	16049	20622	12956	13680	ns	ns	ns
	30 ans et plus	101941	78437	90498	90534	93173	-11	0	3
	Ensemble	120670	94486	111120	103490	106853	-8	-7	3
PI tourisme transp. com.	15-29 ans	49857	54599	49905	33586	42869	0	-33	28
	30 ans et plus	128236	135641	147951	150857	167285	15	2	11
	Ensemble	178093	190240	197856	184443	210154	11	-7	14
Technicien indust. BTP	15-29 ans	154925	148933	149621	120535	134266	-3	-19	11
	30 ans et plus	417644	425101	462252	499135	509650	11	8	2
	Ensemble	572569	574034	611873	619670	643916	7	1	4
Techn. connexe prod.	15-29 ans	54401	70818	65218	64726	69648	20	-1	8
	30 ans et plus	121845	145514	159670	196304	217561	31	23	11
	Ensemble	176246	216332	224888	261030	287209	28	16	10
Agent de maîtrise	15-29 ans	44126	49783	52562	45004	48079	19	-14	7
	30 ans et plus	511438	519960	492850	484559	449010	-4	-2	-7
	Ensemble	555564	569743	545412	529563	497089	-2	-3	-6
Employé	15-29 ans	1970745	1899064	1678701	1593483	1546089	-15	-5	-3
	30 ans et plus	3738466	4095621	4451238	4794837	5062445	19	8	6
	Ensemble	5709211	5994685	6129939	6388320	6608534	7	4	3
Ouvrier	15-29 ans	2043586	2008064	1639862	1533444	1482501	-20	-6	-3
	30 ans et plus	4124049	4299232	4213316	4376429	4537046	2	4	4
	Ensemble	6167635	6307296	5853178	5909873	6019547	-5	1	2
Ensemble pop. active	15-29 ans	5530767	5436624	4830514	4439066	4448767	-13	-8	0
	30 ans et plus	15874236	16659396	17136939	17820423	18345394	8	4	3
	Ensemble	21405003	22096020	21967453	22259489	22794161	3	1	2

ns : non significatif

Source : Insee, traitement Céreq

#### **4. LES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RESTENT ISSUS DE MILIEUX FAVORISÉS**

Plus le niveau de formation augmente, plus la proportion de bacheliers scientifiques s'élève et plus les enfants de cadres sont nombreux. A l'issue des études universitaires par exemple, la proportion de bacheliers C passe de 19 % chez les diplômés des IUT à 27 % chez les sortants des IUP. Elle atteint 46 % chez les docteurs. Les fils de cadres ne représentent que le quart des sortants des IUT, contre le tiers des sortants de second cycle et la moitié des diplômés de troisième cycle. Globalement, malgré l'essor du nombre de sortants de l'enseignement supérieur, l'origine sociale des diplômés n'a pas évolué depuis le début des années 90. Le tiers des diplômés sont encore issus d'une famille de cadre alors que cette catégorie ne représente que 15 % des actifs de plus de 30 ans.

La proportion de femmes diminue légèrement lorsque le niveau de diplôme des sortants s'élève. Si les femmes sont majoritaires à l'issue de la maîtrise (54 %), elles sont minoritaires après les DEA (38 %) et les thèses (44 %). Les femmes sont majoritaires ou bien représentées parmi les diplômés des formations tertiaires. En revanche, elles restent peu nombreuses à l'issue des formations industrielles, scientifiques et techniques. Elles ne constituent que 8 % des sortants des STS tertiaire, 16 % des diplômés des IUP industriels et le quart des sortants des DEA et des DESS en sciences. Les femmes constituent 43 % des docteurs en sciences exactes et naturelles mais elles sont de plus en plus rares parmi les sortants des écoles d'ingénieurs (17 %).

##### **4.1. Les diplômés des grandes écoles et les docteurs ont les origines les plus aisées**

Les diplômés des écoles de commerce sont issus à 60 % de familles de cadres et à 24 % de familles d'indépendants (travaillant à leur compte). Leurs parents ont généralement fait des études supérieures. Par ailleurs, la majorité des diplômés des grandes écoles de commerce possède un bac C, ce qui est le signe d'études secondaires plutôt réussies. Les diplômés des écoles d'ingénieurs et les docteurs sont issus de milieux légèrement moins favorisés, la moitié d'entre-eux ayant tout de même un père cadre ou qui a fait des études supérieures. Les ingénieurs et les docteurs sont essentiellement

des bacheliers scientifiques. Les diplômés des écoles d'ingénieurs sont des bacheliers C pour près de 90 % d'entre-eux.

Les diplômés des grandes écoles sont légèrement plus jeunes que les titulaires de DEA ou DESS lorsqu'ils quittent le système éducatif (24 ans contre 25 ans et demi), alors qu'il s'agit de cursus de durée identique. C'est le signe d'une meilleure réussite scolaire pour les diplômés des écoles.

Les sortants de DEA ont un profil assez proche de celui des docteurs malgré une présence plus marquée des bacheliers B. Les titulaires de DESS ont une origine relativement différente. On trouve parmi eux près de 10 % de bacheliers technologiques et une proportion de femmes (48 %) plus importante qu'à l'issue du DEA. Ces différences s'expliquent notamment par des contenus disciplinaires différents. Les sciences exactes et naturelles représentent près de la moitié des DEA et seulement un gros tiers des DESS. Nombreux sont les DESS en sciences économiques.

##### **4.2. Les IUP se distinguent des autres seconds cycles**

L'origine sociale des sortants de second cycle est assez homogène, que ceux-ci aient une licence, une maîtrise ou un diplôme d'IUP. En revanche, le sexe, l'âge et l'origine scolaire diffèrent.

Les diplômés des IUP ont eu une scolarité plus courte que les autres diplômés de second cycle, probablement parce qu'ils ont connu moins d'échecs. Ils sont plus jeunes lorsqu'ils quittent l'enseignement supérieur (24 ans contre 25 ans). Ils ont souvent un bac scientifique. Les sortants des IUP sont en majorité des hommes alors que les femmes dominent parmi les autres sortants de second cycle.

Les sortants de licence et de maîtrise sont pour moitié issus de baccalauréats littéraires et économiques. Les trois quarts d'entre eux sont d'ailleurs diplômés en sciences humaines et sociales. Les titulaires de licences sont plus souvent des littéraires et des femmes que les sortants de maîtrise. Les étudiants qui quittent l'enseignement supérieur après la licence ont globalement connu une scolarité plus difficile car ils sont un peu plus âgés que les diplômés de maîtrise. Ces difficultés les ont conduits à arrêter leurs études.

Ceux qui quittent le second cycle sans diplôme sont dans une situation encore plus difficile sur le

plan scolaire, puisqu'ils sont plus âgés que les titulaires de licences (près de 26 ans). Une minorité avait obtenu un DUT ou un BTS avant de s'inscrire en second cycle. Les autres ont eu un parcours scolaire relativement tourmenté avant de quitter l'université.

#### 4.3. Les sortants des IUT et de STS ont des origines plus modestes

Environ 20 % de ces diplômés ont un père cadre et une faible proportion des parents a fait des études supérieures. Les IUT et les STS constituent pratiquement les seules formations supérieures dont le recrutement se soit élargi à des catégories plus modestes. Dans cette population, la proportion de

pères ouvriers est passée de 20 à 30 % environ entre 1992 et 1996. Les titulaires de DUT restent toutefois originaires de milieux légèrement plus favorisés que les diplômés des STS.

Les IUT et les STS diffèrent totalement en matière d'origine scolaire. Les sortants des IUT sont souvent des bacheliers généraux et près de 40 % d'entre eux possèdent un bac scientifique. Les sortants des STS sont des bacheliers technologiques ou professionnels à 71 % (91 % pour les STS industrielles). Les STS sont souvent alimentées par les bacheliers des lycées ou elles sont implantées alors que les IUT ont un recrutement plus large composé de bacheliers qui n'excluent pas de poursuivre leurs études en second cycle.

#### Caractéristiques sociodémographiques des diplômés sortis en 1996

Caractéristiques	Série du Baccalauréat						Sexe			Age moyen en 96	Nb. de sortants estimé	
	Litté- raire	Eco. et social	Maths, physique	Maths, sc. nat.	Techno., pro.	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble			
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Ans	Nb	
<b>Formation</b>												
Dip. école ingén.	0	0	88	7	5	100	83	17	100	23,9	17795	
Dip. école comm.	Dip. visé par l'Etat	4	19	56	18	3	100	52	48	100	23,6	6506
	Diplôme non visé	9	46	12	18	15	100	56	44	100	23,5	4471
	Ensemble	6	30	38	18	8	100	54	46	100	23,6	10977
Ecole + université	2	14	66	13	5	100	69	31	100	25,4	4963	
Doctorat	Sc. exactes et nat.	0	1	56	39	4	100	57	43	100	28,7	5262
	Sc. humaines et soc.	36	21	26	14	3	100	54	46	100	30,1	2807
	Ensemble	13	8	46	30	4	100	56	44	100	29,2	8069
DEA	Sc. exactes et nat.	2	0	57	38	4	100	77	23	100	25,0	5657
	Sc. humaines et soc.	24	36	23	14	3	100	51	49	100	25,6	7691
	Ensemble	15	21	37	24	3	100	62	38	100	25,3	13348
DESS	Sc. exactes et nat.	1	1	51	35	12	100	73	27	100	25,3	7116
	Sc. humaines et soc.	18	34	20	19	8	100	44	56	100	25,5	18961
	Ensemble	14	25	29	23	10	100	52	48	100	25,4	26077
IUP	Sc. exactes et nat.	0	2	58	26	14	100	84	16	100	23,6	2731
	Sc. humaines et soc.	7	39	13	29	12	100	45	55	100	24,0	5725
	Ensemble	5	27	27	28	12	100	58	42	100	23,9	8456
Maîtrise	Sc. exactes et nat.	0	0	44	47	9	100	61	39	100	24,3	7557
	Sc. humaines et soc.	24	37	10	14	15	100	41	59	100	24,9	25139
	Ensemble	19	29	18	21	13	100	46	54	100	24,7	32696
Licence	Sc. exactes et nat.	1	1	51	35	13	100	58	42	100	24,0	5956
	Sc. humaines et soc.	35	33	4	11	18	100	35	65	100	25,2	26319
	Ensemble	28	27	12	15	17	100	39	61	100	25,0	32275
2° cycle sans dip.	18	28	17	20	17	100	50	50	100	25,6	10869	
DUT	Industrie	0	1	39	27	33	100	84	16	100	21,8	7544
	Tertiaire	14	33	5	16	33	100	40	60	100	22,4	10140
	Ensemble	8	19	19	20	33	100	59	41	100	22,1	17684
BTS	Industrie	0	0	4	4	91	100	92	8	100	22,2	16110
	Tertiaire	14	14	3	7	62	100	32	68	100	22,3	36881
	Ensemble	10	10	3	6	71	100	50	50	100	22,2	52991
Autre formation	Ensemble	11	38	8	21	22	100	34	66	100	27,0	1432
<b>Ensemble</b>		13	20	25	16	26	100	53	47	100	24,2	237632

Source : Céreq



Sortants de l'enseignement supérieur en 1996 selon l'origine sociale

Formation	Caractéristiques	Carégorie sociale du père						Niveau d'études du père					
		Indépend- ant	Cadre,	Pr.	Employé	Ouvrier	Ensemble	Sans diplôme, CEP	Baccalau- réat			Ens. supérieur	Ensemble
			intellec.	interméd- iaire					BEPC	CAP-BEP	%		
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%		
<b>Ecole ingén.</b>		16	52	15	7	10	100	21	5	11	11	51	100
<b>Ecole com.</b>	Dip. visé	22	60	10	4	4	100	10	5	12	11	62	100
	non visé	27	56	8	4	5	100	24	2	10	10	54	100
	Ensemble	24	58	9	4	4	100	16	4	12	11	58	100
<b>Ecole+université</b>		14	57	18	6	4	100	18	3	11	13	56	100
<b>Doctorat</b>	Sc. ex. et nat.	13	49	20	7	11	100	27	4	13	13	44	100
	Sc. humaines	15	54	18	6	7	100	21	9	7	16	48	100
	Ensemble	14	51	20	6	9	100	25	6	11	14	46	100
<b>DEA</b>	Sc. ex. et nat.	14	40	25	7	14	100	35	2	15	12	36	100
	Sc. humaines	12	56	16	8	9	100	28	6	10	14	42	100
	Ensemble	13	49	20	7	11	100	31	5	12	13	39	100
<b>DESS</b>	Sc. ex. et nat.	18	31	27	9	15	100	33	5	23	9	30	100
	Sc. humaines	17	47	18	8	10	100	28	5	14	9	44	100
	Ensemble	17	43	20	8	11	100	29	5	16	9	41	100
<b>IUP</b>	Sc. ex. et nat.	12	29	24	13	22	100	40	5	14	10	32	100
	Sc. humaines	23	34	19	11	12	100	32	4	25	6	33	100
	Ensemble	19	33	21	12	15	100	35	4	21	7	32	100
<b>Maîtrise</b>	Sc. ex. et nat.	13	23	24	17	23	100	38	4	19	14	26	100
	Sc. humaines	18	32	21	12	17	100	36	6	15	11	31	100
	Ensemble	17	30	22	13	18	100	37	5	16	12	30	100
<b>Licence</b>	Sc. ex. et nat.	14	40	23	7	16	100	29	4	22	11	34	100
	Sc. humaines	14	31	20	15	20	100	40	5	19	12	24	100
	Ensemble	14	33	21	13	20	100	38	4	19	12	26	100
<b>2° cycle sans dip.</b>		26	26	18	11	19	100	35	3	22	18	21	100
<b>DUT</b>	Industrie	23	18	15	15	30	100	43	4	30	7	16	100
	Tertiaire	17	25	17	15	25	100	44	5	22	10	19	100
	Ensemble	20	22	16	15	27	100	44	5	25	9	17	100
<b>BTS</b>	Industrie	18	18	20	11	33	100	46	4	28	10	11	100
	Tertiaire	20	17	17	13	33	100	46	7	29	9	9	100
	Ensemble	20	17	18	12	33	100	46	6	29	10	10	100
<b>Autre formation</b>		14	37	8	0	42	100	46	16	7	4	27	100
<b>Ensemble</b>		18	34	19	11	19	100	35	5	19	11	29	100

Source : Céreq

---

Deuxième partie.  
**L'insertion à l'issue de la filière  
STAPS**

---



## **1. PETIT HISTORIQUE DES FORMATIONS DE « PROFESSEURS DE GYM »**

### **1.1. Ministère de l'Éducation nationale et ministère de la Jeunesse et des Sports : les rôles respectifs.**

La question du sport à l'école n'est pas un sujet récent. En effet, dès le fin du XIX<sup>e</sup> siècle sous l'influence de Pierre de Coubertin, le sport va commencer à s'intégrer dans les questions d'éducation. Cependant, cela va prendre du temps, et il faudra près de cinquante ans avant que celui-ci ne rentre à l'école tout d'abord par le biais associatif et plus d'un siècle pour qu'il fasse l'objet d'un enseignement pour tous.

Ce processus d'intégration du sport à l'école est par ailleurs directement lié aux différentes décisions politiques et administratives qui ont ponctué le XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, avant 1982, la formation initiale et continue des professeurs et professeurs adjoints d'éducation physique et sportive (EPS) était organisée par « Jeunesse et Sports » et se déroulait dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive (CREPS) aujourd'hui devenus établissements publics à caractère administratif et appelés centres régionaux d'éducation populaire et de sport. Puis, peu à peu, les services « Jeunesse et sports » ont acquis leur autonomie par rapport à l'éducation nationale et les missions de chacun des ministères se sont précisées, laissant à ce dernier la responsabilité de la formation des enseignants d'EPS.

Ainsi, à partir de 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et suite à des revendications maintes fois réitérées par les enseignants, l'éducation physique et sportive intègre l'éducation nationale. Depuis 1982, l'enseignant que les élèves appellent familièrement « prof de gym » est très officiellement professeur d'éducation physique et sportive.

A partir de ce moment, l'EPS se dégage de l'influence de la Jeunesse et des Sports en entrant de plain pied dans l'Éducation nationale, elle se place dès lors sur le plan institutionnel à distance du sport. Cette notion d'EPS, se veut plus vaste et revendique en particulier les aspects éducatifs de l'activité sportive. Actuellement on compte quelques 28 000 enseignants dans les lycées et collèges

publics. La singularité des enseignants d'EPS n'est plus de mise et c'est la filière sportive universitaire sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) à l'instar des autres disciplines, qui propose un cursus identique allant du DEUG au doctorat.

Quelques dates ponctuent l'évolution des formations d'enseignants d'EPS, un bref aperçu permet une meilleure compréhension de la situation actuelle.

Les repères historiques mentionnés ci après rappellent les principales étapes de cette évolution :

. 1941-1942 : création des centres régionaux d'éducation générale et sportive (CREG)

. 1945 : - transformation des CREG en centres régionaux d'éducation physique et sportive (CREPS) ;

- création du diplôme de maître d'éducation physique et sportive et du nouveau certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS).

. 1969 : création des unités d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive (UEREPS).

. 1975 : décret n° 75.36 du 21.01.1975 instituant le corps des professeurs adjoints d'EPS (nouveau cadre).

. 1975-1977 : création en 1975 du diplôme d'études universitaires générales et en 1977 de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

. 1982 : - arrêt du recrutement des professeurs adjoints d'EPS ;

- création du corps des agrégés d'EPS.

Les deux dates importantes sont :

- 1969 avec la création des UEREPS au sein des CREPS dont la mission principale était la formation initiale et continue des professeurs ou professeurs adjoints d'EPS qui dépendaient alors de « Jeunesse et des Sports » ;

- et 1982 qui marque la fin du recrutement des professeurs adjoints d'EPS et la cessation progressive de la formation initiale de ces professeurs adjoints. A partir de cette date pour devenir enseignant d'EPS, la filière universitaire de l'Éducation nationale s'impose.

A partir de 1975 avec la création du DEUG et par la suite de la licence STAPS, on a assisté à un processus de construction progressive de l'ensei-

nement de l'EPS qui a conduit aujourd'hui à l'émergence d'une filière universitaire de plein droit au sein des facultés de sciences. Pour résumer, le ministère de l'Éducation nationale a donc en charge l'ensemble de la filière universitaire sportive y compris la formation des enseignants d'EPS tandis que le ministère de la Jeunesse et des Sports assure la délivrance des brevets d'état d'éducateur sportif (BEES).

Le BEES permet d'exercer une activité d'enseignement, d'encadrement ou d'expertise dans une discipline sportive, il est un « passeport » indispensable. Il comporte trois degrés, correspondant chacun à un niveau de qualification professionnelle :

- BEES 1<sup>er</sup> degré : enseignement, organisation, gestion des activités physiques et sportives (homologué niveau IV) ;
- BEES 2<sup>ème</sup> degré : perfectionnement technique, entraînement et formation de cadres (homologué niveau II) ;
- BEES 3<sup>ème</sup> degré : expertise et recherche.

Il permet d'être salarié d'une association, d'une entreprise, d'une collectivité territoriale ou d'exercer comme travailleur indépendant. Depuis la loi de 1984 modifiée par celle de 1992, la règle de l'exercice professionnel pour qui voulait travailler dans ces secteurs était relativement simple : l'article 43 de la loi du 13 juillet 1992 précisait qu'il fallait être titulaire d'un diplôme inscrit sur une liste d'homologation des diplômes des activités physiques et sportives et que l'inscription sur cette liste des diplômes délivrés par l'État et des diplômes français ou étrangers admis en équivalence était de droit. L'application de cette disposition a donné une importance considérable aux brevets d'État d'éducateurs sportifs (BEES) et a conduit à l'autorisation d'exercer sous certaines conditions, aux titulaires de brevets fédéraux ou encore aux personnes ayant un BAPAAT (brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien). Aujourd'hui le projet de loi d'orientation sur le sport qui doit être présenté s'engage encore plus dans ce sens. Des initiatives de partenariat entre les deux ministères Éducation nationale et Jeunesse et Sport ont déjà vu le jour au niveau local afin de favoriser notamment le prolongement de la formation initiale dans les métiers du sport.

Par ailleurs, on sait aujourd'hui que l'animation sportive recouvre des situations professionnelles variées, parfois connexes à des domaines relevant d'autres départements ministériels. Un travail réalisé en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés par les « métiers sportifs » devrait conduire à l'amélioration de l'articulation des différentes qualifications et à une meilleure lisibilité dans la jungle des diplômes.

## **1.2. Une filière en pleine mutation**

Les grandes étapes décrites précédemment ponctuent le processus historique d'intégration universitaire des sciences et techniques des activités physiques et sportives. La nouvelle appellation (UFR STAPS) traduit également la pluralité des formations qui sont dispensées dans le domaine des métiers du sport, de l'enseignement et de la recherche et constitue un titre générique qui recouvre l'ensemble des activités de formation et de recherche, à l'instar de ce qui se fait dans les pays de l'union européenne et les pays anglo-saxons.

A partir des années 1985, le nombre d'inscrits en STAPS n'a cessé d'augmenter tandis que parallèlement le recrutement de professeurs accusait une certaine baisse. Nombre d'étudiants se retrouvaient ainsi dans l'impossibilité d'accéder au métier d'enseignant et ce, après quatre années d'études en moyenne. C'est dans ce contexte peu optimiste qu'ont été mis en place de nouveaux diplômes plus professionnels (DEUST, DU, DESS) et que l'on a assisté à la naissance d'une palette élargie de choix pour ceux qui ne deviendraient pas enseignants.

Le cursus proposé aujourd'hui par les universités, lie la théorie et la pratique des activités physiques et sportives en axant les enseignements aussi bien sur les sciences de la vie, les sciences humaines et sociales, la pratique des langues et parfois l'informatique. L'organisation des études est structurée en cycles universitaires. Le second cycle composé de la licence et de la maîtrise engage souvent les étudiants dans des choix professionnels qui dépendent des différentes options proposées :

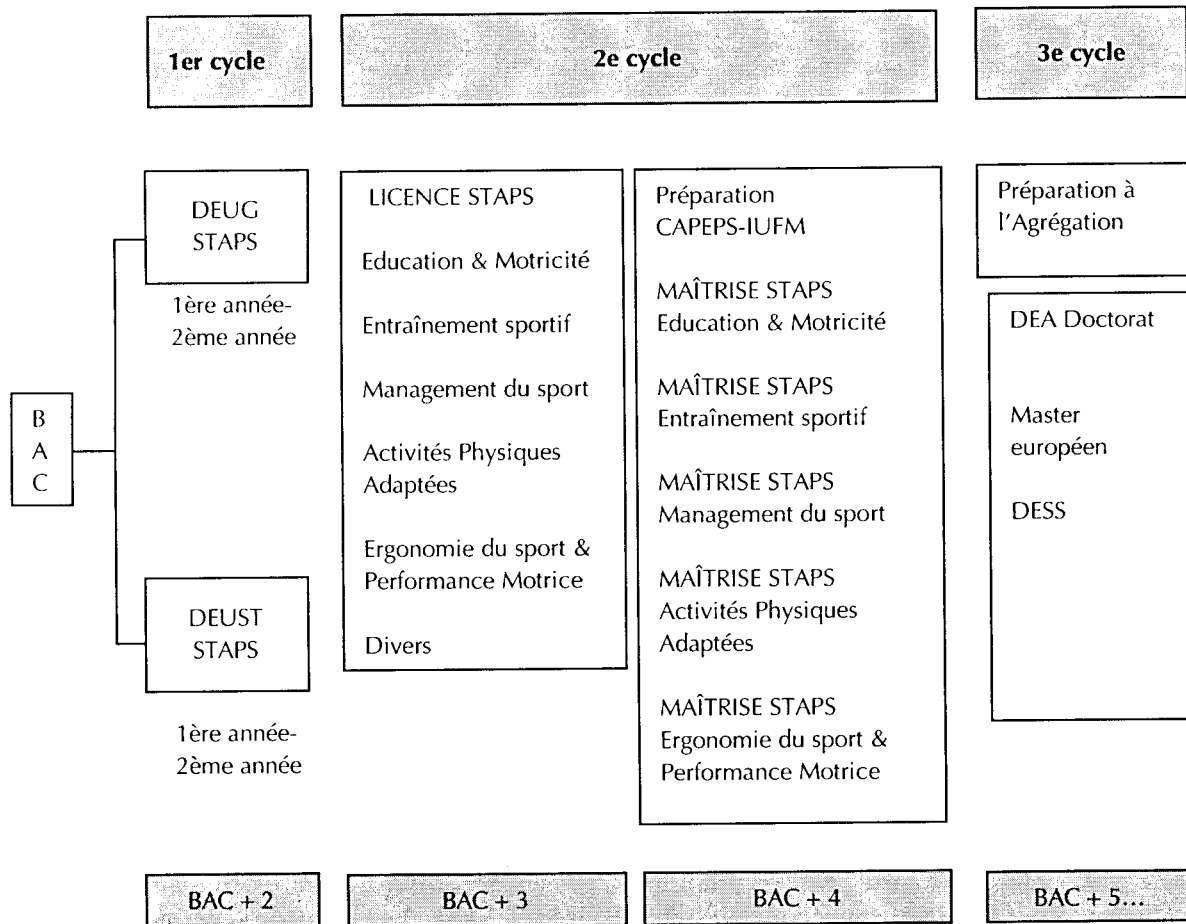
- éducation et motricité,
- entraînement et performance,
- management du sport,
- activités physiques et sportives adaptées.

En mettant en place ces spécialités au sein même

de la filière, l'objectif était de cibler davantage les choix professionnels des étudiants. L'option « éducation et motricité » par exemple devait logiquement conduire aux métiers de l'enseignement tandis que les trois autres options avaient davantage comme cible des emplois sportifs publics ou privés. Malheureusement ces emplois ne sont pas toujours bien identifiés d'où la grande difficulté à développer des enseignements qui répondent véritablement aux besoins du marché. Comme le prouve l'enquête, beaucoup parmi les diplômés

de l'université ont compris l'intérêt qu'il y avait à posséder un brevet d'Etat ou un titre homologué qui leur permet de cumuler deux formations bien différenciées ce qui s'avère souvent utile dans l'accès à l'emploi. En effet les débouchés quand ils existent touchent des secteurs très variés exigeant d'être opérationnel rapidement. L'entraînement, l'animation, l'intervention en particulier en milieu urbain ou encore la gestion ou le commerce sont autant de domaines susceptibles de proposer des emplois.

### Cursus universitaire STAPS



## 2. L'EMPLOI ET L'OFFRE DE FORMATION DANS LE SECTEUR DU SPORT

Depuis plus de dix ans maintenant, on entend couramment dire, ici ou là, que le secteur sportif au sens large (enseignement, animation, médiation, insertion des jeunes etc.) représente un potentiel d'emplois prometteur pour l'avenir et en particulier pour l'avenir des jeunes. Si l'on s'en tient aux faits et en particulier aux chiffres observés, il est incontestable que le secteur de l'animation tant socioculturelle que sportive a connu un essor considérable en quelques années.

D'après l'enquête emploi de l'Insee, en 15 ans le nombre d'emplois de moniteurs et d'éducateurs sportifs est passé de 26 000 en 1984 à près de 59 000 en 1999. La croissance observée est encore plus forte pour les emplois d'animateurs

ou commercial), exercice libéral, il semble difficile de chiffrer précisément dans quel secteur se situent ces emplois.

Cette croissance observée du nombre d'emplois s'est accompagnée parallèlement d'une augmentation et d'une diversification de l'offre de formation. La professionnalisation qui, peu à peu a gagné du terrain sur les pratiques bénévoles a conduit au développement de formations de plus en plus spécialisées mais également de formations au spectre plus large devant répondre à la demande des employeurs.

Les acteurs de la formation se sont multipliés ce qui n'a pas favorisé la lisibilité de ce secteur dans lequel les métiers sont encore peu ou mal connus. Conséquence, ces dernières années nombre de jeunes se sont orientés vers des carrières sportives parfois sans savoir exactement ce qui les attendait. En effet, le choix d'une formation générale universitaire ou plus professionnelle avec en particulier

Evolution du nombre d'emplois entre 1984 et 1999

Cat. professionnelles \ Années	1984	1987	1990	1993	1996	1998	1999
Moniteurs et Educateurs Sportifs	26 566	40 519	39 720	42 813	51 879	59 076	58 792
Animateurs socioculturels et loisirs	50 715	67 641	60 616	77 452	86 826	98 799	116 277
Ensemble	77 281	108 160	100 336	120 265	138 705	157 875	175 069

Source : Insee / Enquête Emploi

socioculturels et de loisirs. En effet ce poste a plus que doublé au cours de même la période pour atteindre le chiffre de 116 000 emplois en 1999. Dans cette catégorie, bien évidemment le champ des emplois dépasse largement celui de l'animation sportive stricto sensu, cependant aujourd'hui il est de plus en plus difficile d'établir une frontière claire entre le sport et l'animation. Aussi on peut considérer qu'une partie de ces emplois est occupé par des individus ayant une formation sportive.

Par ailleurs si on se réfère aux chiffres de ministère de la Jeunesse et des Sports, les métiers de l'enseignement et de l'animation sportive représenteraient environ 130 000 emplois. Si l'on prend en compte en plus le secteur sportif commercial et le secteur commercial indirectement lié au sport (distribution, production, équipements, etc.) l'importance du marché sportif français grossirait encore pour atteindre les 300 000 emplois\*. Mais il faut rester vigilant quant aux chiffres annoncés notamment en fonction de la conception retenue pour la définition du marché du travail sportif. En effet le champ des possibles n'est pas toujours bien délimité : salarié du public, salarié du privé (associatif

les formations du ministère de la Jeunesse et des Sports n'est pas toujours aisé à réaliser. Par ailleurs, il n'est pas rare d'observer que même si les jeunes ont choisi la filière universitaire, ils possèdent pour la plupart un ou plusieurs diplômes d'Etat, qui leur permet souvent de commencer à travailler alors qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Cet engouement massif des jeunes pour les métiers sportifs depuis plusieurs années peut donc se mesurer par la croissance du nombre d'étudiants qui entrent dans la filière STAPS et par l'augmentation du nombre de Brevet d'Etat délivrés. En 1995-1996, la population universitaire de la France (départements d'outre mer compris) s'élevait à 1 483 000 étudiants, ce qui correspond à une hausse de près de 31 000 étudiants par rapport à l'année précédente. La progression la plus spectaculaire a concerné les sciences et techniques des activités physiques et sportives, avec 21 000 inscrits dont plus de 13 000 en premier cycle.

Depuis 1996, les effectifs d'inscrits en second cycle n'ont cessé de croître, ce qui veut dire que le nombre de jeunes issus de cette filière et qui se présentent sur le marché du travail est lui aussi en nette progression. Les effets de cette hausse des

\* Source : « Statistique de base de la communauté », Eurostat.

inscriptions et donc des sorties pourraient ainsi être repérable dès 1999 et jusqu'au moins dans les années 2003-2004. En effet le nombre d'inscrits en STAPS pour l'année 2000 a continué d'augmenter alors que globalement l'ensemble des autres filières universitaires accusait une baisse plus ou moins forte de leurs effectifs.

satisfaire ne sont plus appliqués depuis la rentrée 1995.

A la rentrée 1999, la filière STAPS connaît toujours une hausse des inscriptions en premier cycle mais celle ci commence à s'atténuer (3,4 % contre 17 % en 1998). Les STAPS restent cependant une filière attractive, sachant que globalement le nombre des

### Evolution du nombre d'étudiants inscrits en STAPS entre 1991 et 1999

Années	1991	1992	1995	1996	1997	1998	1999
Cycle de formation							
Premier cycle	5 229	5 704	8 896	13 034	19 130	22 737	25 077
Second cycle	3 918	4 531	6 353	7 035	7 970	9 521	13 078
Troisième cycle	368	414	388	482	598	548	614
Ensemble	9 515	10 649	15 637	20 551	27 698	32 806	38 769

Source : DPD- repères et références statistiques

L'engouement manifesté depuis 1993 par les jeunes bacheliers pour cette filière s'explique par différents facteurs culturels, sociaux et par le développement d'un attrait de plus en plus fort pour des « métiers passions ». Ainsi en moins de dix ans, le nombre d'étudiants inscrits en premier cycle STAPS a été multiplié par cinq et le nombre d'entrées en première année est passé de 1 960 pour l'année 1990-1991 à 11 700 pour l'année 1999-2000.

La réforme du mode d'accès en première année de DEUG STAPS qui désormais n'est plus conditionné par la réussite à un concours a également participé à l'accroissement des flux d'étudiants s'orientant vers cette filière. En effet, déclarés illégaux par plusieurs décisions de justice, les barèmes - très élevés - des tests sportifs auxquels il fallait

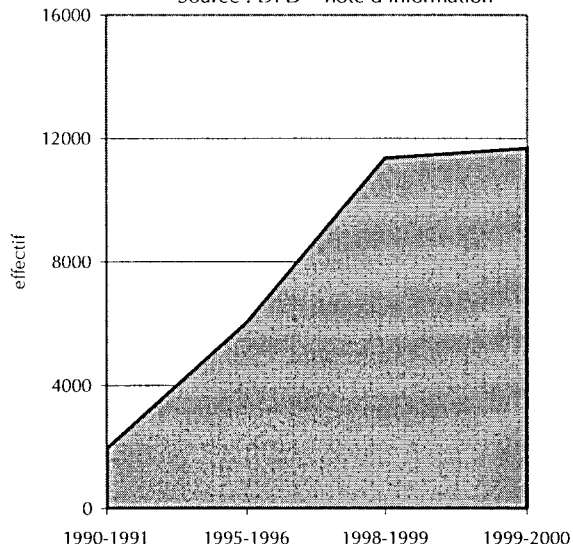
inscriptions en première année à l'université toutes filières confondues, a baissé de 2,2 % cette année par rapport à la rentrée 1998 selon le ministère de l'Education nationale.

Cependant la cohorte des sortants 1996 étudiée par l'enquête du Céreq ne permet pas d'évaluer précisément les impacts de cette explosion des effectifs, étant donné qu'il s'agit de jeunes qui étaient en première année de DEUG au mieux en 1993 parfois les années antérieures. En revanche elle permet tout de même de faire une première analyse de la situation d'emploi de ces diplômés et de repérer déjà certaines activités qui pourraient être amenées à se développer.

Le professorat d'éducation physique, qui était souvent la première motivation des jeunes qui s'orientent dans cette filière, est aujourd'hui un secteur relativement bouché. En 1995-96, il y avait 830 postes à pourvoir en France et 3 600 candidats au CAPEPS. Même si ce rapport du nombre de postes ouverts au concours sur le nombre de candidats est encore plus faible pour d'autres disciplines par exemple les sciences humaines ou encore les sciences économiques, cela donne cependant une rapide idée de la sélection qui s'opère dans l'accès aux métiers de l'enseignement. De plus, le nombre de postes à pourvoir à l'Education nationale ne risque pas, lui, d'évoluer beaucoup dans les années à venir alors que les effectifs de sortants de second cycle connaissent une croissance régulière et continue. En conséquence, tous les sortants avec une licence STAPS ne pourront pas devenir enseignants et grand nombre d'entre eux seront très vraisemblablement amenés à s'orienter vers d'autres

### Evolution des entrées en première année STAPS

Source : DPD - note d'information





secteurs de la vie professionnelle. En outre aujourd'hui, contrairement aux années qui viennent de s'écouler, près de la moitié des étudiants ne souhaitent pas s'orienter vers les métiers de l'enseignement. Résultat la filière est obligée de s'adapter et pour cela elle propose de plus en plus d'orientations professionnelles qui ne passent plus forcément par l'éducation nationale. De plus depuis quelques temps déjà, les débouchés évoluent suite notamment au développement des activités de loisir. Dopé depuis plusieurs années par la vogue des loisirs-nature (vélo tous terrains, randonnée, kayak...), des sports de rue (basket, roller...), l'écllosion de nouvelles disciplines telles les sports de glisse, on ne peut pas dire que le marché du sport en France se porte mal. La question est de savoir si les quelques 300 000 salariés du secteur – 50 000 professeurs de « sport\* », 80 000 moniteurs et éducateurs sportifs, 45 000 animateurs, 45 000 salariés dans la production et distribution d'articles de sport, 17 000 dans le tourisme sportif, 15 000 dans les métiers de la forme, 3 000 sportifs professionnels – ne vont pas s'essouffler devant les besoins dits croissants en encadrement des collectivités.

Si l'on en croit les prévisions du ministère de la Jeunesse et des Sports, le rythme de recrutement devrait s'accélérer dans les prochaines années, à raison de 5 000 à 10 000 emplois nouveaux par an. En dehors de la pratique sportive proprement dite, les personnes âgées, les loisirs, les quartiers sensibles, la rééducation des handicapés ou encore le management sportif semblent des voies à ne pas négliger pour le développement potentiel de nouveaux emplois. De plus le caractère saisonnier de certaines de ces activités auquel s'ajoute souvent une réglementation stricte relative à l'exigence d'un diplôme professionnel conduit dans certains cas à une insuffisance du nombre d'offres de travail diplômés. Il est donc apparu nécessaire de faciliter la professionnalisation des filières STAPS qui constituent un réservoir important de jeunes motivés par les activités physiques et sportives. Plusieurs dispositions réglementaires récentes concourent à cet objectif, notamment les arrêtés du 27/07/99 qui pour l'un permet la délivrance d'une attestation de qualification et d'aptitude aux titulaires d'une licence STAPS, et pour l'autre allège les conditions d'accès au BEES pour les titulaires d'une licence STAPS mention entraînement et performance.

---

\* Professeurs d'éducation physique et sportive des lycées et collèges, professeurs de sport du ministère de la Jeunesse et des Sports.

### **3. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE LA FILIÈRE STAPS**

Les évolutions constatées dans la partie précédente tant au niveau de l'offre de formation que du marché de l'emploi n'ont jusqu'alors fait l'objet d'aucune étude nationale. Les résultats chiffrés qui suivent ne répondent que partiellement à la question de l'emploi sportif. La clé d'entrée retenue pour cette étude est celle des enquêtes du Céreq sur l'insertion des jeunes sortant du système éducatif et qui entrent sur le marché du travail. Ainsi, pour permettre d'établir un premier état des lieux, le Céreq a intégré pour la première fois dans son enquête auprès des sortants de l'enseignement supérieur en 1996, un échantillon d'environ 1 000 sortants au niveau national de deuxième et troisième cycle STAPS. Ces jeunes ont été interrogés en 1999 soit trois ans environ après leur sortie du système éducatif. Rappelons ici que les sortants de deuxième cycle en 1996 sont pour la plupart d'entre eux des inscrits en DEUG en 1993 ou 1994. Hors l'explosion des entrées en STAPS peut réellement être observée à partir de 1996 et au cours des années suivantes. Par conséquent, la cohorte étudiée ici était encore relativement peu nombreuse par rapport à celles qui vont suivre. Il est donc difficile d'appréhender les effets réels de ce phénomène sur l'insertion professionnelle des jeunes qui ont misé sur la filière sportive en terme de choix de formation. Comme nous le verrons par la suite, l'enseignement reste le débouché majoritaire pour cette cohorte. Cependant des emplois nouveaux se profilent déjà dans des secteurs qui, si on en croit les prévisions, peuvent être amenés à se développer de façon importante au cours des années futures.

Jusqu'alors les sortants de la filière STAPS n'ont jamais été traités en tant que filière disciplinaire distincte dans les résultats des enquêtes du Céreq. Ceux ci étaient agrégés avec la spécialité Lettres sciences humaines. L'étude de la filière en tant que telle, recouvre un double objectif. Tout d'abord avoir une meilleure connaissance des emplois auxquels accèdent les étudiants titulaires d'un diplôme STAPS qui se présentent sur le marché du travail. Ensuite, être à même d'analyser l'insertion professionnelle de ces diplômés au regard notamment d'autres filières disciplinaires.

Cette étude expérimentale doit donc être considérée comme un premier débroussaillage du paysage complexe composé par les métiers du sport. Elle pourra servir en outre de point de repère pour ce

qui concerne la possible prise en compte des STAPS dans des études ultérieures.

### 3.1. La population étudiée

Au cours de l'année 1995-1996 en France métropolitaine, environ 7 600 étudiants étaient inscrits en deuxième ou troisième cycle STAPS. Le nombre de sortants cette année là (étudiants n'ayant pas poursuivi d'études à l'université), s'élevait à plus de 3 500 personnes, provenant de 33 universités réparties sur l'ensemble du territoire national. L'échantillon STAPS (environ 1 000 individus) de l'enquête enseignement supérieur a été construit à partir des effectifs de sortants de cette filière. Un échantillonnage respectant la représentativité en termes de niveau de diplôme et surtout de spécialités fines pour les seconds cycles (management du sport, entraînement et performance, éducation et motricité, activités physiques et sportives adaptées) nous a conduit à retenir au total 17 universités. Le fichier des répondants s'élève à 995 individus ce qui correspond à un taux de réponse d'un peu plus de 56 %. Ce taux de réponse est conforme à celui de l'ensemble de l'enquête. En fin de parcours 971 questionnaires ont pu être exploités. La population étudiée est composée d'étudiants français sortis de l'université en 1996 et âgés de moins de 35 ans. L'essentiel des résultats présentés dans ce document concerne les sortants de second cycle. Parmi ces sortants, certains ont passé un concours de la fonction publique et d'autres se sont portés sur le marché du travail avec seulement

leur diplôme de sortie de l'université. Dans la suite du document, nous verrons que ces deux types de sortants présentent des conditions d'insertion bien différentes. Les sortants de troisième cycle en raison de la faiblesse des effectifs observés feront l'objet d'une analyse plus qualitative présentée à part.

#### 3.1.1. Une filière plutôt masculine

Les femmes représentent 37 % de la population de deuxième cycle en insertion. Ce taux est très inférieur à celui observé en lettres et sciences humaines (65 %) mais se rapproche de celui des filières scientifiques (40 %). La filière management du sport est la plus masculine avec plus de 82 % d'hommes. L'augmentation du niveau de diplôme s'accompagne d'une augmentation de la proportion de femmes dans la filière. Ainsi pour les sortants de troisième cycle la répartition hommes femmes est quasiment équilibrée (51 % d'hommes contre 49 % de femmes).

Par ailleurs, les femmes sont en moyenne plus jeunes à niveau de formation égal. Ce constat est par ailleurs valable quelle que soit la spécialité universitaire.

#### Répartition des sortants par sexe (en %)

Options	Sexe		Ensemble
	hommes	femmes	
Education & motricité	57,1	42,9	100,0
Management du sport	82,5	17,5	100,0
Activités Physiques et Sportives Adaptées	53,5	46,5	100,0
Entraînement & Performance	77,5	22,5	100,0
Ensemble	62,9	37,1	100,0

Source : Céreq

#### Répondants à l'enquête par niveau de formation

Niveau de sortie	Répondants		Nb de sortants
	Effectif	%	
3ème cycle	47	4,8	252
2ème cycle	924	95,2	3 015
Ensemble	971	100,0	3 267

Source : Céreq

#### Sortants selon le diplôme et l'option (%)

Options	Diplôme		Ensemble
	Licence	Maîtrise	
Education & motricité	80,6	69,0	70,9
Management du sport	8,7	15,4	14,7
Activités Physiques et Sportives Adaptées	4,1	6,5	5,6
Entraînement & Performance	6,6	9,1	8,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Céreq

#### Âge moyen en 1996 selon le sexe (en année)

Options	Sexe		Ensemble
	hommes	femmes	
Education & motricité	25,0	23,8	24,5
Management du sport	26,4	25,2	26,2
Activités Physiques et Sportives Adaptées	25,8	24,3	25,1
Entraînement & Performance	26,1	24,3	25,7
Ensemble	25,5	23,9	24,9

Source : Céreq

\* Les diplômes professionnels du MJS cités par les répondants sont le BEES et le BAPAAT. Le BAFA et le BAFD sont des diplômes non professionnels.

### Répartition des sortants en fonction de la série du baccalauréat (en %)

Options	Bac						Ensemble
	Littéraire (A)	éco. (B)	Math Physique (C)	Math sc.nat. (D)	Techno.	Pro. et autres	
Education & motricité	9,9	21,7	11,9	43,3	12,3	0,8	100,0
Management du sport	6,8	25,1	5,5	35,0	22,6	5,1	100,0
Activités Physiques et Sport. Adaptées	5,7	22,1	7,4	51,6	10,7	2,5	100,0
Entraînement & Performance	7,4	18,8	7,4	50,6	12,5	3,4	100,0
Ensemble	9,1	21,6	10,4	43,7	13,6	1,7	100,0

Source : céréq

#### 3.1.2. Des étudiants d'horizons divers aux compétences multiples

Globalement les titulaires d'un baccalauréat général sont majoritaires. Ils représentent près de 85 % de la population étudiée. En ce point les sortants de la filière STAPS ne se distinguent pas en moyenne des autres sortants. Les individus ayant obtenu un bac C ou D sont les plus représentés (54,1 %) de l'ensemble des baccalauréats généraux. A l'opposé les séries littéraires ne représentent que 9,1 % de l'ensemble de la population et les titulaires d'un bac économique 21,6 %. Ainsi la présence dominante de jeunes titulaires d'un bac scientifiques, n'exclut pas l'accueil par la filière STAPS d'un public large et multidisciplinaire.

#### 3.1.3. Des brevets d'Etat acquis pendant les études

Plus de la moitié (51,7 %) des sortants 1996, possèdent un diplôme délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Dans près de 65 % des cas il s'agit d'un diplôme professionnel sportif ou sociosportif.

Les brevets d'Etat d'éducateur sportif sont les plus représentés parmi les diplômes détenus. Ainsi 64,4 % des individus possèdent au moins un BEES. Parmi ceux qui sont titulaires de plusieurs diplômes, la combinaison BEES, BAPAAT est la plus représentée. Il faut rappeler que les titulaires d'un

DEUG ou d'un DEUST mention STAPS sont dispensés de l'examen de formation commune du BEES 1<sup>er</sup> degré, ils peuvent donc passer directement la partie spécifique liée à la discipline. Ils sont, en outre, plus de 9 % à posséder un BAPAAT option loisirs de pleine nature. Ce diplôme de niveau V atteste d'une qualification pour l'encadrement et des activités physiques et sportives. Dans plus de 75 % des cas, tous ces diplômes ont été obtenus parallèlement au cursus universitaire suivi par les étudiants, c'est-à-dire avant 1996. Bon nombre de disciplines (37 au total) sont représentées parmi les brevets d'Etat. Le brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation représente plus de 18 % de l'ensemble des BEES détenus par les sortants de STAPS.

#### Les diplômes du ministère de la Jeunesse et des Sports détenus par les sortants de la filière STAPS (en %)

Options	Dip. "J & S"		
	Oui	Non	Ensemble
Education & motricité	47,9	52,1	100,0
Management du sport	63,8	36,2	100,0
Activités Physiques et Sportives Adaptées	50,0	50,0	100,0
Entraînement & Perf.	63,6	36,4	100,0
Ensemble	51,7	48,3	100,0

Source : céréq

#### Les différents diplômes du ministère de la Jeunesse et des Sports (en %)

Options	Diplômes				Ensemble
	BEES	BEES+ autre	BAPAAT	BAFA, BAFD	
Education & motricité	49,3	6,0	-	44,7	100,0
Management du sport	57,8	22,9	1,8	17,5	100,0
Activités Physiques et Sportives Adaptées	65,1	-	-	34,9	100,0
Entraînement & Perf.	84,1	-	-	15,9	100,0
Ensemble	55,7	8,7	0,4	35,2	100,0

Source : céréq

## Les différents brevets d'Etat détenus par les sortants des formations en STAPS

Disciplines des Brevets d'Etat	Répartition	%
ACTIVITE DE LA NATATION		18,1
VOILE		4,7
CANOE KAYAK		1,8
AVIRON		1,2
PLONGEE SUBAQUATIQUE		1,2
<b>Ensemble sports nautiques</b>		<b>27,0</b>
FOOTBALL		7,6
VOLLEY BALL		4,7
BASKET		3,5
HANDBALL		3,5
RUGBY		2,9
HOCKEY SUR GAZON		0,6
<b>Ensemble sports collectifs</b>		<b>22,8</b>
ATHLETISME		7,6
TENNIS		4,7
TENNIS DE TABLE		2,9
BADMINTON		1,8
TRAMPOLINE		1,8
HOCKEY SUR GLACE		0,6
SPORT BOULES		0,6
TIR A L'ARC		0,6
TRIATHLON		0,6
<b>Ensemble sports adresse, précision et vitesse</b>		<b>21,2</b>
ACTIVITE PHYSIQUE POUR TOUS		5,3
ACTIVITES GYMNIQUES		3,6
H A C U M E S E		1,8
EXPRESSION GYMNIQUES et DISCIPLINES ASSOCIEES		0,6
HANDI SPORT		0,6
<b>Ensemble sports expression et maintien</b>		<b>11,9</b>
JUDO		6,4
KARATE		1,8
BOXE ANGLAISE		0,6
BOXE FRANCAISE		0,6
ESCRIME		0,6
<b>Ensemble sports opposition</b>		<b>10,0</b>
SKI ALPIN		2,9
ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE		1,2
ESCALADE		0,6
SKI DE FOND		0,6
<b>Ensemble sports de montagne</b>		<b>5,3</b>
CYCLISME		0,6
EQUITATION		0,6
PARAPENTE		0,6
<b>Ensemble sports de plein air</b>		<b>1,8</b>
<b>Ensemble</b>		<b>100,0</b>

Source : Céreq

Les regroupements sont conformes à la nomenclature des familles sportives du ministère de la Jeunesse et des Sports.

### 3.2. Les conditions d'insertion diffèrent selon les choix professionnels

#### 3.2.1. Un engouement massif pour les métiers de l'enseignement

La population étudiée est composée de jeunes inscrits à l'université en 1995-1996 dans le but de préparer un diplôme de second cycle (licence et maîtrise essentiellement) et qui ne se sont pas réinscrits à l'université l'année suivante. Il s'agit donc d'une population de sortants universitaires selon la définition retenue. Cependant on peut distinguer, trois catégories de sortants :

- ceux qui réussissent un concours l'année même de leur sortie de l'université et qui ont donc un accès direct à l'emploi ;

- ceux qui réussissent un concours après 1996, souvent au prix de plusieurs tentatives ;

- ceux qui entrent sur le marché du travail avec uniquement le diplôme obtenu au moment de leur sortie de l'université.

Nous ne pouvons ignorer ces trois catégories pour comprendre et analyser les conditions d'insertion différentes observées pour ces jeunes sur le marché de l'emploi. Ainsi en 1996, l'année de leur sortie, 30 % des jeunes issus de la filière « éducation et motricité » se sont présentés à un concours de la Fonction publique ; dans plus de 95 % des cas il s'agissait du CAPEPS. Environ une personne sur deux a réussi le concours cette année-là. Par ailleurs à peine 1 % des sortants ont tenté le professorat des écoles, concours auquel les sortants de STAPS s'intéressent mais souvent en second choix quelques années plus tard, soit après un échec au CAPEPS, soit suite à des difficultés à trouver un emploi qui les satisfait.

Après 1996, 40,2 % des sortants ont recommencé une formation non universitaire ou ont préparé un concours. Les réinscriptions concernent là encore, en grande majorité des préparations aux concours d'accès à l'enseignement (IUFM en particulier). Ainsi, 80 % des réinscriptions après la sortie de l'université concernent une préparation au CAPEPS. Les sortants de second cycle STAPS sont les plus nombreux à vouloir s'orienter vers l'enseignement parmi l'ensemble des sortants de second cycle\*. Il faut souligner, que la filière « éducation et motricité » est majoritaire dans notre échantillon et qu'elle a été créée dans cette logique d'accès au professorat d'éducation physique et sportive. Aujourd'hui avec le développement d'autres filières, on devrait assister à une diversification des débouchés en terme d'emploi. Ce phénomène devrait également être accentué par une volonté moindre des jeunes à devenir enseignant et par la raréfaction des postes offerts au concours. Au final, 40 % des personnes ayant repris des études après 1996, ont décroché un autre diplôme depuis celui de 1996 ou ont été lauréats d'un concours. Bien entendu, ces formations complémentaires acquises par les sortants de l'université, et en particulier la réussite à un concours, influencent souvent les conditions de l'insertion professionnelle.

Pour les sortants de la filière « management du sport », les retours en formation après une interruption d'études, concernent davantage des réinscriptions en troisième cycle (DESS en particulier) et

\* Les réinscriptions à un concours d'accès à l'enseignement (CAPES, CAPE) concernent tout de même 1 personne sur 2 pour les sortants de second cycle universitaire, toutes filières disciplinaires confondues.

## Les réinscriptions en formation après une interruption d'études hors université (en %)

Réinscriptions	Formations hors enseign.	Professorat des écoles	CAPEPS, CPE (CAPES)	Agrégation	Autres concours Fonction publique	Total
Formation						
2ème Cycle STAPS	8,3	7,7	79,9	2,7	1,4	100,0
Ensemble 2ème cycle						
Toutes disciplines confondues	44,0	19,0	31,1	1,2	4,5	100,0

Source : Céreq

ce, après au moins une année passée sur le marché du travail. Dans une moindre mesure, les inscriptions au CAPE sont proportionnellement les plus nombreuses pour les sortants de cette filière.

## 3.2.2. Un accès rapide à l'emploi

Globalement l'accès au premier emploi est rapide : 84,8 % des étudiants trouvent leur premier emploi en moins d'un an. Evidemment cette rapidité d'accès à l'emploi s'explique en particulier par la réussite à un concours d'enseignement. A l'inverse, les sortants qui n'ont que leur seul diplôme universitaire sont près de 10 % à mettre plus de 6 mois avant de trouver leur premier emploi. En outre parmi eux, ceux qui déclarent occuper un emploi quasiment directement après leur sortie de l'université, travaillaient pour la plupart déjà lorsqu'ils étaient étudiants. Il n'est pas rare qu'ils continuent à exercer l'emploi qu'ils occupaient avant d'obtenir leur diplôme ; 20 % des étudiants STAPS avaient parallèlement à leurs études un emploi régulier. Celui-ci est souvent lié

à la possession d'autres qualifications sportives, en particulier un brevet d'Etat d'éducateur sportif. Le temps moyen passé au chômage avant le premier emploi n'est que 1,3 mois. Il est le plus faible parmi les sortants de l'enseignement supérieur couvert par l'enquête du Céreq (3,6 mois pour l'ensemble de la population). En fait, la totalité des lauréats d'un concours de la Fonction publique n'a pas ou peu connu d'épisodes de chômage avant de commencer à travailler. Il arrive fréquemment pour les concours de la Fonction publique territoriale en particulier, que les personnes mettent un certain temps avant de prendre leur emploi. La réussite au concours correspond dans ce cas à une inscription sur une liste d'aptitude, le lauréat doit ensuite chercher lui même son poste. L'absence de chômage est logiquement plus rare pour ceux qui possèdent uniquement une licence ou une maîtrise. En revanche, les périodes consacrées à la recherche d'un emploi restent de relativement courte durée. En réalité, ce n'est pas tant la durée d'accès à l'emploi qui est discriminante mais plus la qualité de l'emploi occupé. Le premier

## Durée d'accès au premier emploi (en %)

Options	Durées	Moins d'un mois	de 1 à 6 mois	plus de six mois	Total
Education & motricité		85,8	8,2	6,0	100,0
Management du sport		78,8	12,1	9,1	100,0
A.P.S. adaptées		75,6	17,5	6,9	100,0
Entraînement & Performance		93,0	4,6	2,4	100,0
Ensemble		84,8	9,0	6,2	100,0

Source : Céreq

## Nombre d'emplois occupés depuis 1996 (en %)

Options	aucun	un seul	deux	trois	quatre et plus	Total
Education & motricité	3,5	49,1	29,8	14,0	3,5	100,0
Management du sport	4,6	43,8	27,3	10,8	13,5	100,0
A.P.S. adaptées	0,0	41,9	39,5	8,1	10,5	100,0
Entraînement & Performance	10,9	51,9	27,1	4,7	5,4	100,0
Ensemble	4,1	48,6	29,4	12,0	5,9	100,0

Source : Céreq

emploi étant rarement un emploi de cadre. Parmi la population en insertion, 48,8 % n'ont exercé qu'un seul emploi depuis 1996. On pourrait penser que les titulaires d'un concours devraient être les plus nombreux à n'avoir occupé qu'un seul emploi, en fait les enseignants sont d'abord stagiaires avant d'être titularisés, les changements de postes sont alors fréquents. Les autres (non lauréats d'un concours) sont plus de 50 % à n'avoir occupé qu'un emploi, en revanche pour l'autre moitié d'entre eux, les emplois nombreux (plus de quatre) témoignent souvent d'activités saisonnières ou en tout cas de courtes durées, liées à la nature même de l'exercice professionnel.

### 3.3. Des emplois de qualité variable

#### 3.3.1. Le premier emploi est rarement un emploi de cadre

Comme nous l'avons vu l'accès au premier emploi est largement conditionné par la réussite à un concours. Ainsi, le nombre de postes occupés au cours des trois années observées dépend de la date d'obtention de ce concours. La première année est bien souvent une année de stage avant titularisation. Dans les faits, le premier emploi est donc de même nature que celui occupé en mars 1999. Ainsi il n'est pas surprenant de trouver près de 62 % des sortants de la filière « éducation et motricité » qui travaillent dans le secteur public. Bon nombre d'entre eux sont soit professeur stagiaire, soit maître auxiliaire. Pour les sortants de la filière « activités physiques et sportives adaptées » en

revanche, les emplois occupés le sont le plus souvent dans des structures spécialisées privées (rééducation, handicap, etc...) ou encore dans des associations. Globalement la part de l'emploi privé est plus importante lorsqu'il s'agit d'un premier emploi.

L'accès direct à un poste de cadre lors du premier emploi n'est pas la règle. Là encore les titulaires d'un concours de catégorie A font exception en accédant dans des proportions plus importantes à cette catégorie professionnelle, en particulier lorsque le premier emploi correspond à la période de stage. En revanche pour les seuls diplômés, la situation est quelque peu différente. Ils accèdent majoritairement à des professions intermédiaires, voir à des postes d'employé ou d'ouvrier. La proportion de cadres représente à peine 10 % des premiers emplois occupés par les sortants de la filière management du sport, elle est de 24 % au bout de trois années passées sur le marché du travail. Les emplois d'éducateurs sportifs participent également à grossir la part des professions intermédiaires. Quand aux emplois d'employés, il se situent souvent dans le secteur commercial (vendeur dans la grande distribution y compris vente d'articles de sport).

Près de 36 % des premiers emplois sont à temps partiel. Il s'agit le plus souvent de situations vécues comme intermédiaires. Nous ne savons pas s'il s'agit d'un temps partiel choisi ou subi, cependant on constate que la part des emplois à temps plein augmente avec l'ancienneté passé sur le marché du travail, en mars 1999 celle ci représente 87 % de l'ensemble des emplois.

Secteur d'activité du premier emploi (en %)

Options \ Secteur	Public	Privé	Total
Education & motricité	61,9	38,1	100,0
Management du sport	38,8	61,2	100,0
A.P.S. adaptées	20,0	80,0	100,0
Entraînement & Performance	59,0	41,0	100,0
Ensemble	53,7	46,3	100,0

Source : Céreq

Position professionnelle du premier emploi (en %)

Options \ Catégories	Cadre, profession intellectuelle	Profession interméd.	Employé, ouvrier	Total
Education & motricité	44,7	43,9	11,5	100,0
Management du sport	10,7	83,5	5,8	100,0
A.P.S. adaptées	40,0	40,0	20,0	100,0
Entraînement & Performance	15,4	84,6	0,0	100,0
Ensemble	32,8	57,4	9,8	100,0

Source : Céreq

## Situation au mois de mars 1999 (en %)

Options \ Catégories	En emploi	Au chômage	En formation	Au service national	Au foyer	Total
Education & motricité	89,5	4,0	3,7	2,4	0,3	100,0
Management du sport	87,7	7,3	3,8	0,0	1,2	100,0
A.P.S. adaptées	93,0	0,0	3,5	3,5	0,0	100,0
Entraînement & Performance	86,8	4,7	5,4	3,1	0,0	100,0
Ensemble	89,3	4,4	3,8	2,1	0,4	100,0

Source : Céreq

### 3.3.2. Un taux de chômage faible mais des emplois parfois précaires

Au moment de l'enquête et plus précisément en mars 1999, parmi la population en insertion, 90 % des personnes interrogées déclaraient occuper un emploi. Le taux de chômage observé à cette même date n'était quant à lui que de 4,1 %. Ce chiffre peut paraître surprenant à première vue si on le compare notamment à celui de l'ensemble des sortants de second cycle qui atteint les 13 %. Deux explications principales expliquent cet écart par rapport aux autres filières disciplinaires des sortants de second cycle. La première tient à la présence majoritaire dans l'échantillon, de sortants de la filière « éducation et motricité » qui pour la plupart d'entre eux, se sont insérés dans la fonction publique suite à un concours. La seconde, vient du fait que les étudiants en STAPS sont nombreux à posséder un brevet d'Etat d'éducateur sportif. Ce diplôme leur permet d'exercer une activité professionnelle rémunérée même si celle-ci est souvent saisonnière ou correspond à une situation d'attente avant de « trouver mieux ». En conséquence, pour étudier l'emploi et ses caractéristiques, nous serons amenés à distinguer deux populations dont les conditions d'insertion sont bien différentes :

- les étudiants sortis sur le marché du travail avec un diplôme universitaire (licence ou maîtrise) uniquement ;
- Les étudiants ayant réussi un concours, très souvent un concours de la Fonction publique d'Etat ou territoriale\* ;

L'emploi occupé en mars 1999 est également le plus souvent, le premier emploi occupé après la fin des études (hors stages et jobs d'été). Cependant, 35 % des sortants ont exercé un emploi différent de

l'emploi actuel depuis la fin de leurs études. Lorsque les enseignants décrivent plusieurs emplois depuis l'obtention de leur concours, c'est le plus souvent d'un changement d'établissement qu'il s'agit après avoir effectué leur année de stage pratique (les professeurs stagiaires en deuxième année d'IUFM sont considérés comme en emploi). La moitié des emplois encore en cours au moment de l'enquête ont débuté avant septembre 1997.

### 3.3.3. La majorité des emplois occupés se situe dans la sphère publique

L'emploi public représente en moyenne 70 % de l'ensemble des débouchés des sortants. Parmi les salariés du secteur public 7 personnes sur 10 ont passé un concours pour accéder à l'emploi qu'ils occupent. Les sortants de la filière « management du sport » qui exercent leur activité dans le secteur public, sont quant à eux le plus souvent contractuels.

On distingue donc deux publics aux conditions d'emploi différentes :

- d'une part, les lauréats d'un concours qui travaillent pour la quasi totalité dans le secteur public ;
- d'autre part, les jeunes qui possèdent uniquement leur diplôme de sortie de l'université (licence ou maîtrise) et qui occupent un emploi dans le secteur privé pour 42 % d'entre eux.

### 3.3.4. Les grandes entreprises du secteur privé embauchent rarement ces diplômés

Les emplois du secteur privé se situent majoritairement dans des établissements de moins de 50 salariés (et 35 % dans des établissements de moins de 9 personnes).

En mars 1999, les emplois occupés sont majoritairement des emplois dits stables (emplois de fonctionnaires, CDI). La part des cadres est de 58 % et ceux-ci travaillent essentiellement dans le secteur public. Les emplois de professeurs et cadres de la

\* Pour la Fonction publique d'Etat, il s'agit essentiellement des concours d'enseignement du ministère de l'Education nationale (CAPEPS, CAPE) et du ministère de la Jeunesse et des Sports (professorat de sport). Pour la Fonction publique territoriale, il s'agit en particulier du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives.

## Secteur d'activité de l'emploi en mars 1999 (en %)

Options	Secteur	Diplôme + Concours			Diplôme uniquement		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Education & motricité		93,7	6,3	100,0	64,3	35,7	100,0
Management du sport		100,0	0,0	100,0	43,6	56,4	100,0
A.P.S. adaptées		70,0	30,0	100,0	57,8	42,2	100,0
Entraînement & Performance		100,0	0,0	100,0	58,2	41,8	100,0
Ensemble		94,0	6,0	100,0	58,1	41,9	100,0

Source : Céreq

Fonction publique représentent en effet 52 % de la totalité des emplois.

Les professions intermédiaires rassemblent 34 % des emplois occupés en mars 1999. Cette catégorie professionnelle est là encore, surtout représentée dans le secteur public. Les sortants de la filière « management du sport », accèdent moins souvent à des emplois de cadres, seulement 24 % d'entre eux ; en revanche, près de 16 % sont employés.

Par ailleurs, si l'on considère l'ensemble des secteurs (public et privé\*), les contrats à durée indéterminée concernent 66,4 % des emplois occupés par des individus sortis avec un diplôme de second cycle. 6 % des emplois sont des emplois-jeunes (CDD ou CDI). Dans le secteur privé non marchand (en particulier dans les structures associatives), les emplois-jeunes représentent plus de 14 % des emplois occupés par les sortants de la filière « éducation et motricité » qui ne sont pas devenus

\* Le secteur privé regroupe ici le secteur privé marchand et le secteur privé non marchand (les associations, par exemple).

enseignants. Les emplois d'indépendants représentent quant à eux, 8 % des emplois occupés par les sortants de la filière « management du sport ».

## 3.3.5. Beaucoup de professeurs, de moniteurs ou d'éducateurs sportifs

On constate, au regard des intitulés d'emplois, que les postes d'enseignants au sens large (professeur, moniteur ou éducateur sportif) sont largement représentés dans la palette des emplois décrits. La rubrique éducateur territorial des APS (12 %) se compose essentiellement de personnes travaillant dans des municipalités soit en tant qu'agent titulaire suite à la réussite à un concours de catégorie B, soit en tant qu'agent contractuel. La possession d'un brevet d'Etat est par ailleurs dans ce cas, la condition sine qua non de l'embauche. En revanche, les postes de catégories A de la Fonction publique territoriale de la filière sportive semblent très peu pourvus par les sortants de STAPS. La rubrique de conseiller qui regroupe également les professeurs de sport compte à peine 2 % des emplois occupés en mars 1999. Les emplois d'ani-

## Taille de l'entreprise (en %)

Options	Effectifs	Taille de l'entreprise					Total
		1 à 9 salariés	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 et plus	
Education & motricité		32,2	32,8	24,0	7,7	3,3	100,0
Management du sport		36,4	31,4	24,6	5,1	2,5	100,0
A.P.S. adaptées		18,2	27,3	45,5	9,1	-	100,0
Entraînement & Performance		50,0	40,6	9,4	-	-	100,0
Ensemble		34,6	32,2	24,6	6,2	2,4	100,0

Source : Céreq

## Statut de l'emploi en mars 1999 (en %)

Options	Types d'emplois	Statut de l'emploi			A son compte	Total
		Emploi à durée limitée	Emploi à durée indéterm.	Emploi jeune		
Education & motricité		23,8	66,2	9,2	0,8	100,0
Management du sport		30,7	61,4	3,5	4,5	100,0
A.P.S. adaptées		14,1	81,2	4,7	-	100,0
Entraînement & Performance		39,2	60,7	-	-	100,0
Ensemble		26,0	66,4	6,0	1,6	100,0

Source : Céreq



**Emploi occupé en mars 1999**

Répartition	%
Intitulés	
Professeur d'éducation physique et sportive certifié, agrégé, Professeur des écoles	52
Educateur territorial des APS	12
Maîtres auxiliaire, surveillant	11
Moniteur et Educateur sportif	7
Vendeur et autres employés de commerce	5
Agent d'animation, agent de développement, aide éducateur	3
Entraîneur, formateur sportif	3
Animateur sportif	2
Conseiller en animation sportive, Conseiller territorial des APS	2
Sapeur pompier, gendarme	2
Sportif professionnel	1
Total	100

Source : Céreq

mateur sociosportif, d'agent d'animation ou de développement commencent à émerger, malheureusement l'enquête ne permet pas d'aller beaucoup plus loin en terme de contenu de ces « nouvelles activités ». On peut constater cependant, que ces formes d'emploi requièrent souvent des compétences qui vont au-delà de la simple discipline sportive. Les frontières entre sport animation organisation et gestion ne sont pas forcément très claires. Le secteur de la vente concerne essentiellement la grande distribution. Les emplois sont le plus souvent liés au sport (vendeur spécialisé, agent commercial...) mais les postes de cadres sont rares et les perspectives de carrière pas toujours évidentes. Les emplois de moniteurs et éducateurs sportifs (hors collectivités territoriales) se situent majoritairement dans des clubs ou associations sportives, quelques rares postes sont occupés dans les comités départementaux ou régionaux. Les éducateurs territoriaux comme l'intitulé de

l'emploi l'indique, travaillent essentiellement dans les municipalités, les titulaires d'un brevet d'état de natation occupent souvent la fonction de maître nageur. Les vendeurs du secteur commercial spécialisé dans la vente d'articles de sport sont très souvent titulaire d'un brevet d'Etat et proviennent indifféremment de l'ensemble des filières.

*3.3.6. Le poids des relations dans l'accès à l'emploi*

Les personnes en emploi en mars 1999 qui ne sont pas titulaires d'un concours, sont généralement entrées en contact avec l'entreprise qui les embauche par des relations professionnelles ou personnelles. En revanche les recours aux services de placement ne semblent pas être la méthode privilégiée. Les offres d'emplois de ce secteur passent en effet rarement par les circuits habituels. Ce constat est encore plus vrai pour l'accès à des postes d'éducateurs sportifs pour lesquels l'information concernant un recrutement éventuel reste souvent dans l'environnement proche du club ou de l'association.

*3.3.7. Des jeunes globalement satisfaits de l'emploi qu'ils occupent*

Globalement les jeunes sont satisfaits pour les trois quarts d'entre eux, de l'emploi qu'ils occupent. Les titulaires d'un concours sont plus de 90 % à ne pas souhaiter changer de situation professionnelle au moins dans un avenir proche. Le degré de satisfaction pour les seuls diplômés reste lui aussi assez élevé même si 28 % considèrent qu'il s'agit d'une situation transitoire et comptent améliorer leur situation professionnelle (statut, rémunération, etc.). En effet, les emplois d'éducateur ou d'animateur sportif peuvent être soumis à une certaine précarité (saisonnalité des pratiques et

**Moyen par lequel l'étudiant est entré en contact avec l'entreprise (en %)**

Moyens mis en oeuvre	Relations personnelles	Relations professionnelles antérieures	Etablissement de formation	Avait déjà travaillé dans l'entreprise	Candidatures spontanées	Réponse à une annonce	ANPE, service d'aide à l'emploi (y compris « profession sport »)	Autre	Total
Options									
Education & motricité	20,6	8,7	5,1	4,8	31,3	9,3	6,0	14,3	100
Management du sport	19,8	15,0	3,6	12,6	19,8	18,0	1,8	9,6	100
A.P.S. Adaptées	17,7	11,8	11,8	5,9	35,3	11,8	5,9	0,0	100
Entraînement & Performance	37,7	4,8	0,0	4,8	41,3	4,8	0,0	4,8	100
Ensemble	22,6	10,2	4,7	7,0	29,4	11,3	4,2	10,8	100

Source : Céreq

turn over important). Par ailleurs leur reconnaissance peut être moindre et les salaires plus aléatoires. De même, le secteur de la vente, et en particulier la grande distribution, offre à ces diplômés des emplois souvent sous qualifiés qui sont là encore vécus comme des situations intermédiaires.

Ces observations sont corroborées par le fait que la moitié des sortants de la filière «management du sport», estime que leur emploi ne correspond pas à leur niveau de qualification. Cette proportion est moins forte parmi les jeunes qui occupent des postes plus directement liés à des pratiques de terrain. Ainsi même s'ils espèrent une évolution de leur emploi par la suite, ils voient une meilleure logique entre leur degré de compétence et leur exercice professionnel.

#### **4. CONCLUSION**

Si l'on s'en tient aux indicateurs classiques (taux de chômage, nombre d'emplois occupés sur la période, etc.) l'insertion des sortants de second cycle STAPS semble plutôt bonne. Cependant cette observation doit être relativisée. L'étude porte sur une cohorte de sortants en 1996 interrogés en 1999. Il s'agit donc de jeunes qui entraient en DEUG en 1994 ou parfois avant. A cette date la massification des effectifs de la filière commençait à peine. Par conséquent, les résultats fournis ne témoignent que partiellement de ce phénomène. Par ailleurs les sortants de cette cohorte ne sont pas répartis de façon homogène au sein des différentes options proposées. La filière «éducation et motricité», mise en place pour conduire logiquement au professorat d'EPS, est majoritaire dans l'échantillon ce qui explique l'importance de la Fonction publique dans les secteurs d'emplois représentés.

Cependant en dépit de ces remarques, il est tout de même possible de repérer des grandes familles de débouchés. Ainsi peut on dans un premier temps distinguer les emplois publics des emplois privés. Les premiers sont majoritaires étant donnée la cohorte étudiée mais leur nombre risque de diminuer dans les années à venir, en particulier si on considère les postes de professeur certifié. Les seconds en revanche, peuvent être amenés à se développer si on se réfère aux prévisions concernant l'expansion de la sphère sportive : démocratisation des pratiques qui touchent un public de

plus en plus large, développement d'activités non directement liées à la performance mais nécessitant des connaissances du domaine.

Au sein des emplois publics et privés, il est possible d'isoler pour chaque type, deux sous catégories de débouchés.

Dans le secteur public, les emplois d'enseignants d'EPS représentent le débouché principal ; le professorat de sport ou encore la filière sportive des collectivités sont également des voies possible. A côté des ces métiers relativement bien identifiés, on voit se développer des activités d'animation répondant à des besoins nouveaux et dépassant le cadre de la pratique sportive. Celles-ci peuvent s'exercer dans des secteurs tels que l'environnement, le social ou encore le tourisme.

Dans le secteur privé, les emplois repérés sont moins nombreux, cependant les postes occupés par des éducateurs sportifs dans certaines grandes structures, associatives ou non, ne sont pas à négliger. Dans la sphère marchande, et en particulier dans le commerce, les emplois occupés par les jeunes sont souvent vécus comme des situations d'attente.

En résumé, les jeunes qui choisissent la Fonction publique via un concours accèdent rapidement à l'emploi, généralement à des postes de cadres. Dans la Fonction publique territoriale, les situations professionnelles recouvrent des emplois de catégorie B et les statuts de contractuels ne sont pas rares. Les jeunes qui trouvent un emploi avec comme seul bagage leur diplôme universitaire sont moins nombreux. Leur insertion est souvent liée à la possession d'une autre qualification. Lorsqu'ils occupent un poste dans l'encadrement ou l'animation sportive, les conditions de travail sont voisines de celles des seuls titulaires d'un brevet d'Etat. Les caractéristiques de l'exercice professionnel sont identiques à celles des éducateurs sportifs : emplois sous statut particulier, saisonnalité et rémunération fluctuante. Ces emplois sont la plupart du temps vécus comme des situations d'attente mais ne suscitent pas forcément d'insatisfaction majeure ; des perspectives d'évolution semblent possibles grâce à des formations complémentaires où à la transformation de l'activité. En revanche, les emplois plus périphériques du secteur privé marchand (technicien de la vente en particulier) sont davantage ressentis comme étant sous qualifiés par rapport à la formation reçue.



---

Troisième partie.  
**L'insertion des docteurs**

---



## 1. LE MARCHÉ DES THÈSES SE DÉPLACE

### 1.1. La plupart des filières de l'enseignement supérieur se développent à l'exception des thèses

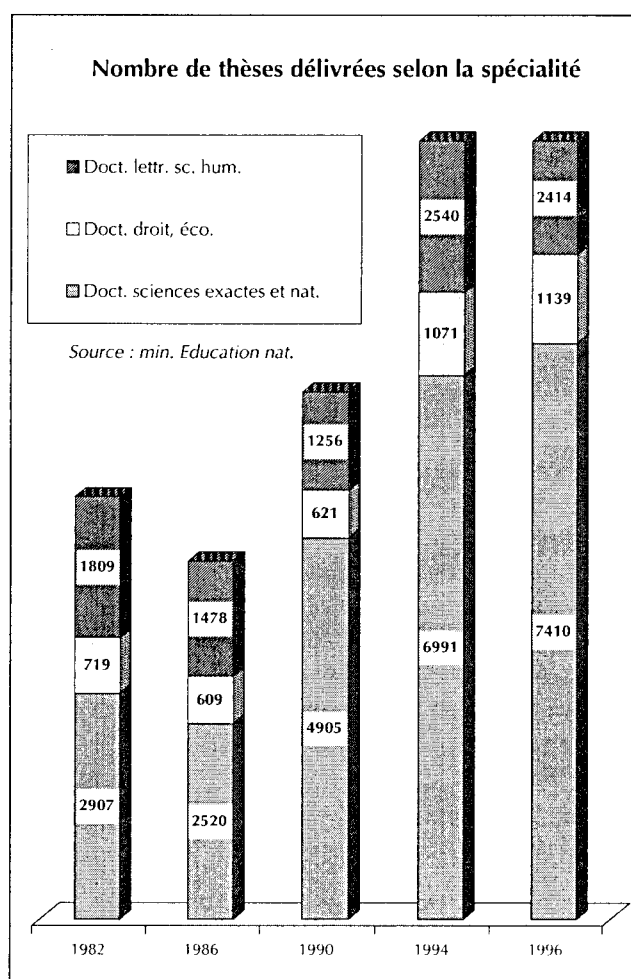
Le nombre de bacheliers a considérablement augmenté depuis le début des années 80, la majorité d'une classe d'âge atteignant ce niveau parmi les cohortes les plus récentes. Les pouvoirs publics ont favorisé l'accès au baccalauréat. Les familles, les élèves et les entreprises ont relayé cette hausse du niveau de formation initiale. La quasi-totalité des bacheliers des séries générales et technologiques ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur. La hausse des inscriptions en premier cycle s'est accompagnée d'un meilleur taux de réussite aux examens et d'un allongement de la durée des études. Les poursuites d'études à l'université se sont accrues chez les diplômés des IUT et des STS. Le développement des premiers cycles a abouti à la massification des autres formations supérieures. Les sorties de l'enseignement supérieur court ont doublé depuis 1980 alors que les sorties de l'enseignement supérieur long quadruplaient. Ainsi, en 1996, 287 000 diplômés sont sortis de l'enseignement supérieur contre 110 000 en 1980.

Les sorties des universités connaissent un essor particulièrement rapide. Entre 1984 et 1996, le nombre d'étudiants se présentant sur la marché du travail à l'issue des deuxième et troisième cycles universitaires a plus que triplé. Il est passé de 38 000 à 120 000.

Les sorties des formations universitaires en sciences exactes et naturelles ont connu un essor continu, notamment les troisièmes cycles. En sciences exactes et naturelles, les sortants de troisième cycle sont même majoritaires par rapport aux sortants de second cycle. Mais ces dernières années, ce sont les formations universitaires en sciences humaines et sociales (droit, sciences économiques, lettres et sciences humaines) qui se développent le plus. Toutes disciplines confondues, ce sont les sorties de troisième cycle qui progressent le plus.

Les sorties des écoles de commerce reconnues par l'Etat, des écoles d'ingénieurs, des IUT et des STS connaissent un essor un peu moins rapide. A l'issue de chacune de ces filières, le nombre de sortants a été multiplié par 2,5 entre 1984 et 1996.

Si la plupart des filières de l'enseignement supérieur connaissent une forte hausse de leurs sorties, le nombre de thèses stagne depuis 1994. Le nombre de docteurs en science continue à augmenter



mais les thèses en lettres et sciences humaines sont moins nombreuses : elles ne représentent plus que 22 % des thèses contre 32 % en 1986.

La stagnation du nombre de thèses a deux causes principales. Le nombre de diplômés de DEA a peu progressé au début des années 90, les DESS captant une partie croissante des titulaires de maîtrise. Par ailleurs, les poursuites en thèse après les DEA ont diminué.

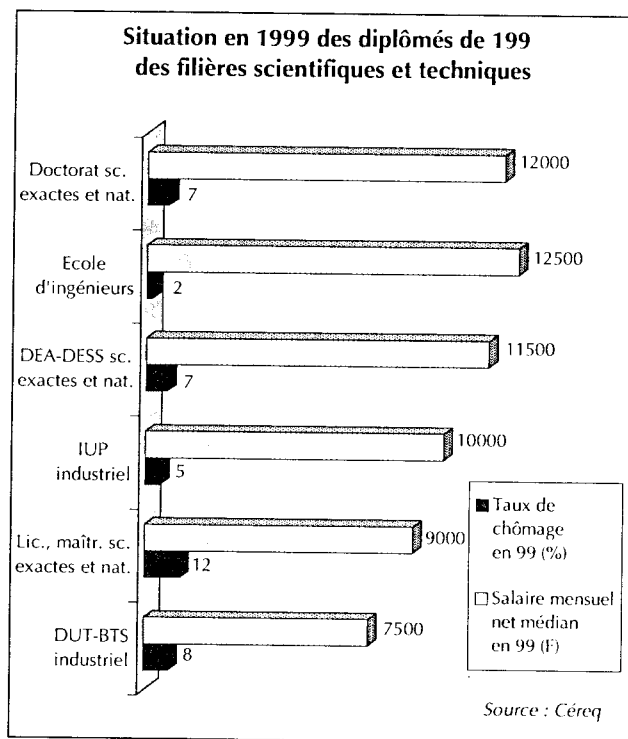
Le nombre de thèse devrait peu évoluer à moyen terme. Le nombre d'étudiants commençant une thèse a déjà reculé sous l'effet de la baisse des poursuites d'études après le DEA. En revanche, le nombre d'abandons pourrait diminuer car les thèses sont de plus en plus souvent financées.

### 1.2. Evolution contrastée des débouchés

L'encadrement et les professions intellectuelles sont en plein essor depuis le début des années 80. Les professeurs, ingénieurs et cadres en gestion ont en particulier connu une hausse importante de leurs effectifs. Ces dernières années, c'est le développement des emplois de cadres dans le secteur privé qui profite le plus aux moins de 30 ans. Dans cette classe d'âge, le nombre d'ingénieurs informaticiens a triplé et le nombre d'ingénieurs d'étude

a doublé depuis 12 ans. Les perspectives semblent favorables pour les jeunes cadres du secteur privé. Les nouvelles technologies et le développement du conseil et de l'assistance aux entreprises devraient permettre un essor durable des emplois d'ingénieurs et de cadres en gestion.

Les recrutements d'enseignants dans le premier et le second degrés ont été massifs jusqu'au milieu des années 90, ils régressent légèrement ces dernières années. Dans l'enseignement supérieur et la recherche publique, les recrutements de jeunes diplômés ont stagné de 1996 à 1999. Les docteurs de 1996 ont dû subir cette conjoncture peu favorable. Leurs successeurs auront peut-être plus de chance. En raison de la pyramide des âges des enseignants et des chercheurs, les départs à la retraite devraient être nombreux à moyen terme. Les recrutements de jeunes docteurs pourraient donc reprendre si les moyens de la recherche publique restent identiques.



## 2. LES JEUNES DOCTEURS PROFITENT PARTIELLEMENT DE LA REPRISE

### 2.1. L'insertion des docteurs reste favorable

Les docteurs ont partiellement profité de la reprise économique. Leur insertion reste meilleure que celle des autres diplômés de l'université. Leurs salaires sont nettement plus élevés que ceux des titulaires de DEA ou DESS. En revanche, les diplômés des écoles d'ingénieurs et des grandes écoles de commerce s'insèrent aujourd'hui mieux que les docteurs. Les diplômés des grandes écoles bénéficient à plein de la reprise des recrutements de cadres dans le secteur privé. Les docteurs, qui s'insèrent encore majoritairement dans la sphère publique, souffrent en revanche de la stagnation

des recrutements dans ce secteur.

Leurs premiers emplois sont de plus en plus souvent des stages post-doctorats ou des contrats de recherche financés par les entreprises. 54 % des docteurs en sciences de 1996 ont eu un premier emploi à durée limitée contre 44 % des docteurs en sciences de 1994. Grâce à ces emplois à durée limitée, la plupart des docteurs évitent le chômage en début de vie active. Après les premiers emplois à durée limitée, la situation des docteurs s'améliore nettement. A l'issue de leurs trois premières années de vie active, seuls 7 % d'entre eux sont au chômage et leurs salaires sont relativement élevés (12 300 F nets mensuels en 1999, toutes primes comprises). Les salaires des docteurs titulaires d'une thèse CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) sont en hausse par rapport à 1997, atteignant 14 000 F. Ces docteurs profitent

### L'insertion des docteurs comparée à celle des autres diplômés de l'enseignement supérieur

Indicateur	1er emploi précaire		+6 mois de chômage avant le 1er emploi		Taux de chô., 3 ans après la fin des études		Salaires* médians, 3 ans après la fin des études	
	97	99	97	99	97	99	97	99
<b>Formation</b>								
Doct. sciences	44%	54%	11%	17%	9%	7%	12 000	12 000
Doct. sc. hum. et soc.	31%	30%	4%	13%	6%	6%	12 400	12 500
CIFRE	21%	22%	11%	13%	3%	5%	13 500	14 200
<b>Total docteurs</b>	<b>40%</b>	<b>44%</b>	<b>10%</b>	<b>16%</b>	<b>8%</b>	<b>7%</b>	<b>12 000</b>	<b>12 300</b>
Diplôme écoles ingén.	22%	17%	12%	16%	5%	2%	12 000	12 500
DEA-DESS	34%	38%	15%	17%	10%	8%	10 500	10 500
Diplôme 2° cycle univ.	34%	41%	12%	19%	12%	11%	9 000	8 700
DUT-BTS	51%	47%	14%	20%	9%	11%	7 000	7 000
<b>Ensemble enseign. sup.</b>	<b>37%</b>	<b>39%</b>	<b>13%</b>	<b>19%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>8 900</b>	<b>9 000</b>

\* Salaire net mensuel en Francs courants, toutes primes comprises.

source : Céreq

## Insertion en 1999 des docteurs diplômés en 1996 selon la spécialité

Indicateurs	1er emploi à durée limitée	Emploi de 99 à durée limitée	Mois de chô. avant le 1er emploi	+6 mois de chô. sur 3 ans	Taux de chô. 99	Part de cadres 99	Salaire* net en 99 1er quartile	Salaire* net en 99 médiane (F/mois)	Salaire* net en 99 3ème quartile	Nombre
<b>Spécialité</b>										
Maths, physique	45%	20%	3,7	27%	6%	93%	11 000	12 000	14 300	1 080
Mécanique, élec., inform.	44%	19%	2,1	19%	3%	94%	11 000	12 000	15 000	1 113
Chimie	63%	29%	4,6	39%	15%	90%	10 390	12 000	14 500	772
Sciences nature et vie	62%	39%	2,9	23%	8%	92%	10 300	12 000	13 700	1 915
Total sc. ex. et nat.	54%	28%	3,2	25%	7%	93%	10 800	12 000	14 000	4 880
Droit, sciences éco.	27%	10%	2,4	21%	6%	95%	11 700	13 600	21 000	965
Lettres, sc. humaines	32%	17%	2,3	16%	6%	86%	10 000	12 000	15 000	1 807
Total sc. hum. et sociales	30%	14%	2,3	18%	6%	89%	10 500	12 500	16 000	2 772
Thèses CIFRE	22%	9%	2,8	18%	5%	96%	12 000	14 200	16 000	417
Ensemble docteurs	44%	23%	2,9	22%	7%	92%	10 974	12 300	15 000	8 069

\* Salaire net mensuel toutes primes comprises

Source : Céreq

de la reprise des recrutements d'ingénieurs dans le secteur privé.

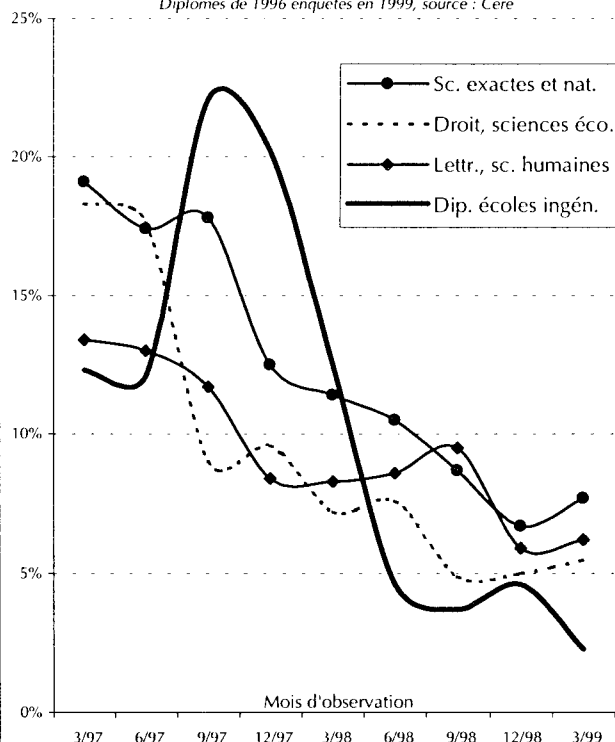
Les docteurs de 1996 sont donc dans une situation légèrement plus favorable que les docteurs de 1994 après trois ans de vie active. En revanche, leurs premiers mois de vie active ont été plus difficiles. La conjoncture n'a repris que fin 1997 après une année 1996 assez maussade. Le taux de chômage des docteurs est élevé en début de vie active (15 à 19 % début 1997). Il s'atténue rapidement ensuite.

## 2.2. Fortes disparités d'insertion selon la spécialité

Parmi les docteurs en sciences, ce sont les diplômés en sciences appliquées (mécanique, électricité, informatique...) et en sciences de l'ingénieur qui s'insèrent le mieux. Ils accèdent rapidement à l'emploi et leur taux de chômage est insignifiant, trois ans après la fin des études. Les docteurs en sciences exactes (mathématiques, physique...) s'insèrent également dans des conditions favorables bien que leur chômage soit plus élevé en début de

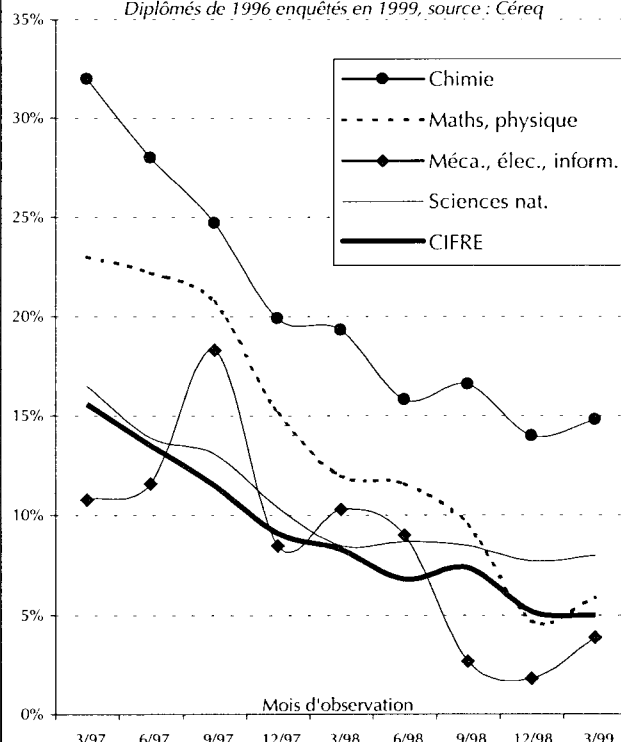
Taux de chômage des docteurs de 1996 selon la spécialité

Diplômés de 1996 enquêtés en 1999, source : Céreq



Taux de chômage des docteurs de 1996 en sciences

Diplômés de 1996 enquêtés en 1999, source : Céreq





vie active.

En revanche, les docteurs en chimie ont des conditions d'entrée dans la vie active plutôt défavorables. Ils ont des difficultés à trouver leur premier emploi et subissent des périodes de chômage relativement longues en début de vie active. 15 % d'entre-eux sont encore sans emploi en 1999. Parmi ceux qui ont un emploi, 30 % n'ont qu'un contrat à durée déterminée. Leurs salaires se situent en revanche dans la moyenne (12 000 F). Les docteurs en chimie occupent majoritairement un emploi dans le secteur privé ; les difficultés économiques de leur secteur d'accueil expliquent probablement leur insertion médiocre.

La situation des docteurs en sciences de la nature et de la vie est plus favorable. Ils trouvent un emploi plus vite que les docteurs en chimie et échappent majoritairement au chômage. Mais leurs emplois sont souvent à durée limitée, même après trois ans de vie active.

Les docteurs en droit et sciences économiques s'insèrent dans de bonnes conditions. Ils trouvent rapidement un emploi et accèdent plus facilement qu'autrefois aux postes de cadres du secteur privé. Leurs salaires sont les plus élevés mesurés à l'issue de l'enseignement supérieur, à égalité avec ceux des docteurs CIFRE (14 000 F nets en mars 1999). Après trois ans de vie active, plus de 90 % des docteurs en droit et sciences économiques ont accédé à un emploi sous contrat à durée indéterminée.

Les docteurs en lettres et sciences humaines ne connaissent pas de difficultés majeures en matière d'insertion. Mais 14 % n'accèdent pas au statut cadre\*. A l'issue des thèses en lettres et sciences humaines, certains docteurs occupent traditionnellement des postes de professeur dans l'enseignement primaire et secondaire. La baisse des recrutements d'enseignants à ce niveau est probablement à l'origine du développement des professions intermédiaires chez les docteurs en lettres et sciences humaines.

Lorsque l'on observe de manière plus détaillée le parcours des docteurs, il s'avère que les deux tiers d'entre-eux n'ont jamais connu le chômage au cours de leurs trois premières années de vie active. Les docteurs en sciences humaines et sociales et ceux qui ont bénéficié d'une convention CIFRE sont particulièrement protégés du chômage. Les docteurs en sciences exactes et naturelles le sont

### Nombre d'emplois des docteurs pendant leurs trois premières années d'activité

Spécialité	Nb d'emplois						Nb moyen empl.
	0	1	2	3	4	Total	
Maths, physique	2	43	38	15	3	100	1,8
Méca., élec., inform.	2	30	45	16	7	100	2,0
Chimie	2	39	40	17	3	100	1,8
Sciences nat.	1	42	41	15	1	100	1,7
Total sc. ex. et nat.	1	39	41	15	3	100	1,8
Droit, sciences éco.	1	43	37	17	3	100	1,8
Lettr., sc. humaines	3	42	35	15	5	100	1,8
Total SHS	2	42	36	16	4	100	1,8
CIFRE	2	50	35	12	1	100	1,6
Ensemble docteurs	2	41	39	15	3	100	1,8

Source : Céreq

### Durée de chômage des docteurs avant le premier emploi

Spécialité	Durée chô.					Durée moy. (mois)	Nb actifs
	Pas de chô.	1-6 mois	7-12 mois	Plus d'1 an	Total		
Maths, physique	66	13	10	11	100	3,8	1 076
Méca., élec., inform.	69	20	6	5	100	2,1	1 109
Chimie	54	22	12	12	100	4,6	772
Sciences nat.	67	18	7	8	100	2,9	1 905
Total sc. ex. et nat.	65	18	8	9	100	3,2	4 862
Droit, sciences éco.	82	5	7	6	100	2,2	962
Lettr., sc. humaines	81	5	6	8	100	2,5	1 794
Total SHS	82	5	6	7	100	2,4	2 756
CIFRE	75	12	5	8	100	2,8	415
Ensemble docteurs	71	13	7	8	100	2,9	8 033

Source : Céreq

### Durée de chômage des docteurs pendant les trois premières années d'activité

Spécialité	Durée chô.					Durée moy. (mois)	Nb actifs
	Pas de chô.	1-6 mois	7-12 mois	Plus d'1 an	Total		
Maths, physique	58	15	11	16	100	4,8	1 076
Méca., élec., inform.	60	21	11	8	100	3,0	1 109
Chimie	42	19	19	21	100	6,6	772
Sciences nat.	59	18	11	12	100	4,0	1 905
Total sc. ex. et nat.	56	18	12	13	100	4,4	4 862
Droit, sciences éco.	71	8	13	8	100	3,2	962
Lettr., sc. humaines	77	7	7	10	100	3,0	1 794
Total SHS	75	7	9	9	100	3,0	2 756
CIFRE	72	10	8	10	100	3,4	415
Ensemble docteurs	63	14	11	12	100	3,9	8 033

Source : Céreq

moins. Parmi eux, les docteurs en chimie connaissent des durées de chômage relativement élevées, 40 % ayant recherché un emploi pendant plus de six mois au cours de la période observée. A l'opposé, l'insertion favorable des docteurs en sciences appliquées se confirme, leur durée d'accès à l'emploi étant particulièrement réduite. Ces docteurs sont assez mobiles, les deux tiers ayant deux emplois ou plus au cours de leurs trois premières années de vie active.

\* Ce statut correspond aux postes d'ingénieur, de cadre du secteur privé, de chercheur ou d'enseignant titulaire.

### 2.3. Les docteurs entrent encore en majorité dans le secteur public

Bien que les recrutements aient repris dans le secteur privé, seuls 40 % des docteurs y ont trouvé un emploi, parmi la dernière cohorte interrogée. Depuis deux ans, la part des docteurs qui entrent dans le secteur privé s'est tout de même accrue de cinq points. Les docteurs en sciences humaines et sociales, qui accédaient très rarement à l'emploi privé, commencent à investir ce créneau mais cela concerne surtout les diplômés en droit et sciences économiques.

En 1999, les docteurs de 1996 accèdent plus souvent que leurs prédécesseurs aux postes de la recherche publique, de l'enseignement primaire et secondaire et aux emplois d'ingénieurs en informatique. En revanche, ils entrent moins souvent dans l'enseignement supérieur. Les emplois de la recherche publique et de l'enseignement supérieur représentent encore la moitié des débouchés pour les docteurs.

Si les jeunes docteurs travaillent en majorité dans le secteur public, ceux qui ont un emploi privé ont des salaires\* nettement plus élevés que les autres. Le bonus salarial pour ceux qui travaillent en entreprise atteint souvent 2 000 F par mois en 1999. Cet écart est relativement constant quelle que soit la spécialité. Les salaires du secteur privé sont particulièrement intéressants à l'issue des thèses en droit et sciences économiques où ils atteignent 15 000 F nets. Toutes spécialités con-

\* Salaire mensuel médian net, toutes primes comprises.

### Part des docteurs en entreprise, trois ans après la thèse

Spécialité	Année	
	1997	1999
Maths, physique	-	37
Mécanique, élec., inform.	-	47
Chimie	-	57
Sciences nature et vie	-	37
<b>Ensemble sc. ex. et nat.</b>	<b>38</b>	<b>42</b>
Droit, sciences éco.	-	47
Lettres, sc. humaines	-	23
<b>Ensemble sc. hum. et sociales</b>	<b>15</b>	<b>32</b>
<b>Thèses CIFRE</b>	<b>85</b>	<b>79</b>
<b>Ensemble docteurs</b>	<b>35</b>	<b>40</b>

Source : Céreq

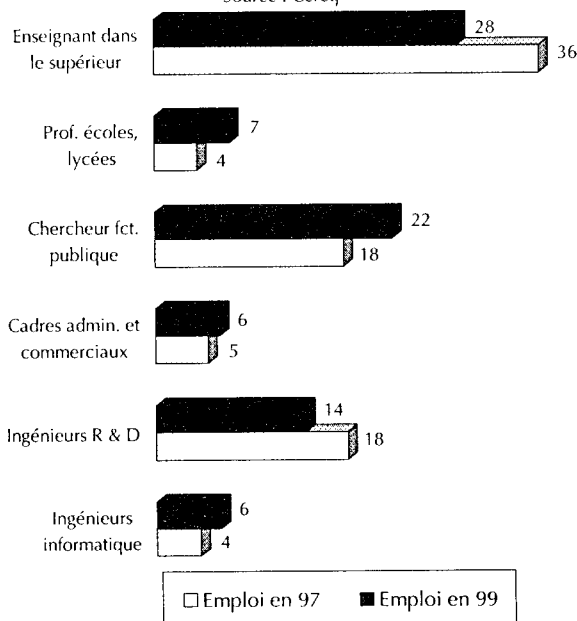
fondues, les docteurs qui occupent un emploi public gagnent autour de 12 000 F, ceux qui ont un emploi privé, 14 000 F. La rémunération élevée des docteurs CIFRE (14 300 F), s'explique notamment par le fait que 80 % d'entre-eux travaillent en entreprise.

Les débouchés de la thèse dépendent bien sûr de la discipline. Les thèses en mathématiques, physique, sciences de la vie et lettres-sciences humaines mènent surtout aux emplois publics. Les docteurs en mathématiques et physique se partagent entre l'enseignement supérieur et la recherche. Les littéraires deviennent enseignant en majorité, parfois hors de l'enseignement supérieur. Les docteurs en sciences naturelles accèdent massivement à des emplois de la recherche publique (44 %).

Les thèses en sciences appliquées (mécanique, électricité, informatique), en chimie, droit et sciences économiques sont plus tournées vers le secteur

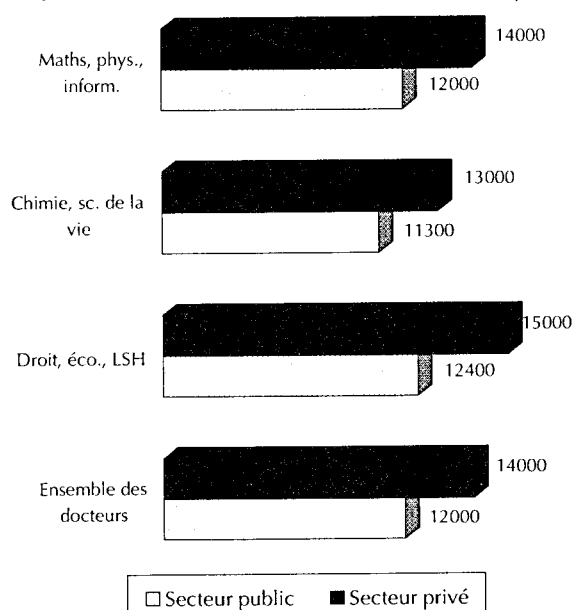
#### Emploi des docteurs, 3 ans après la fin des études (%)

Source : Céreq



#### Salaire selon la spécialité et le secteur

Salaire net médian en 99 des docteurs de 96, source : Céreq



Emploi occupé en 1999 par les docteurs diplômés en 1996 (en %)

Profession	Spécialité	Maths, physique	Mécanique, élec., inform.	Chimie	Sc. vie et terre	Droit, sc. Eco.	Lettr., sc. hum.	CIFRE
Indépendant		1	0	1	0	0	1	1
Pr. Libérale, médecin		0	0	1	8	14	0	3
Cadre fct. publique		1	3	1	1	10	2	3
Enseignant dans le sup.		29	30	17	16	38	43	10
Prof. écoles, lycées		11	5	3	3	3	15	1
Chercheur fct. publique		24	15	26	44	2	15	8
Pr. info., arts, spectacles		0	0	1	0	0	7	1
Cadres admin. et commerciaux		3	2	5	5	24	3	8
Ingénieurs R & D		19	19	27	14	3	1	46
Ingénieurs informatique		7	19	10	2	0	1	13
Ingénieurs autres		1	2	3	1	2	0	5
Pr. intermédiaire		3	4	7	6	2	12	3
Employé, ouvrier		1	0	0	1	0	2	0
Total		100	100	100	100	100	100	100

Source : Cereq

privé, la moitié des docteurs y trouvant un poste. Les docteurs en mécanique, électricité et informatique deviennent ingénieurs en entreprise pour 40 % d'entre-eux, dont la moitié en informatique. Dans le secteur public, ces docteurs deviennent souvent enseignants. Les docteurs en chimie accèdent à des postes d'ingénieurs en recherche et développement en entreprise ou à des postes de la recherche publique. Les docteurs en droit et sciences économiques deviennent cadres administratifs et commerciaux ou occupent une profession libérale dans le secteur privé. Ils accèdent à l'enseignement supérieur ou à des postes de cadres dans le secteur public.

Les docteurs CIFRE occupent massivement des postes d'ingénieurs en entreprise. Moins de 20 % entrent dans la Fonction publique.

Les secteurs d'activité qui accueillent les docteurs sont tertiaires à 90 %. Les docteurs dont les disciplines sont plus tournées vers l'emploi privé (sciences appliquées, chimie, CIFRE), sont parfois recrutés par l'industrie. Ils travaillent également dans les sociétés de service en informatique et dans l'ingénierie. Les docteurs chimistes sont recrutés par la chimie, la pharmacie et les secteurs connexes. L'Education reste malgré tout pour ces docteurs le principal secteur d'accueil, CIFRE exceptés.

Les docteurs en maths, physique, sciences naturelles et lettres sciences humaines sont recrutés par les secteurs de la recherche ou de l'enseignement.

Les docteurs en droit et sciences économiques accèdent à des emplois situés dans les services marchands (commerce, conseils juridiques et comptables) ou dans l'Education.

Secteur d'emploi en 1999 des docteurs diplômés en 1996 (en %)

Profession	Spécialité	Maths, physique	Mécanique, élec., inform.	Chimie	Sc. vie et terre	Droit, sc. Eco.	Lettr., sc. hum.	CIFRE
AGRIC., SYLV., PECHE		0	0	1	0	0	0	1
IND. AGRIC. ET ALIM.		1	0	1	1	2	0	1
EDITION IMPRIM. REPRO.		1	1	0	0	0	2	0
PHARM. PARFUM. ENTRET.		1	0	7	5	2	0	4
IND. EQUIPEMENT FOYER		0	0	1	0	0	0	1
IND. AUTOMOBILE		0	1	1	0	0	0	4
CONST. NAVALE AERO. FER.		0	3	0	0	0	0	5
IND. EQUIPEMENTS MECA.		0	2	1	0	0	0	1
IND. EQUIP. ELEC.		2	4	1	0	0	0	1
IND. PRODUITS MINERAUX		0	0	1	0	0	0	4
IND. TEXTILE		0	0	0	0	0	0	2
CHIMIE CAOUT. PLASTIQUES		0	0	5	1	0	0	0
METALLURGIE TRANFO. METAUX		2	0	0	0	0	0	4
IND. COMPOSANTS ELEC.		2	2	0	0	0	0	4
ENERGIE		0	3	2	1	0	0	6
TOTAL INDUSTRIE		10	16	20	8	6	2	36
CONSTRUCTION		0	0	0	0	0	0	1
COMMERCE, TRANSPORTS		2	0	1	2	5	1	3
BANQUES, ASSURANCES		0	0	2	0	2	0	2
POSTES ET TELECOM		0	2	0	0	1	0	2
CONSEIL ET ASSISTANCE		9	21	12	4	14	11	21
INTERIM, SERV. DIVERS		0	1	1	0	11	0	1
RECHERCHE ET DEVELOP.		31	15	25	39	4	11	15
ACT. CULTUR. RECR. SPORT.		0	0	0	1	0	5	0
EDUCATION		46	39	35	32	44	64	14
SANTE ACTION SOCIALE		0	3	1	9	5	0	2
ADMINISTRATION PUBLIQUE		1	2	1	4	4	4	0
ASSOCIATIONS		0	0	1	1	5	0	2
TOTAL TERTIAIRE		89	83	79	92	95	96	62
TOTAL GENERAL		100	100	100	100	100	100	100

Source : Cereq

Pendant les trois premières années de vie active, pratiquement aucun docteur ne crée son entreprise. La plupart travaillent comme salariés.

Les premiers emplois des docteurs sont proches de ceux qu'ils occupent trois ans après la sortie, du point de vue des fonctions qu'ils exercent. Seule la précarité les distingue des suivants.

### 3. LES DOCTEURS RESTENT RAREMENT À L'ÉTRANGER APRÈS LEUR STAGE POST-DOCTORAT

Les stages post-doctorat se développent rapidement parmi les docteurs en sciences et ces stages se déroulent généralement à l'étranger. Près de la moitié des docteurs en chimie et en sciences de la vie ont effectué de tels stages après trois ans de vie active. Les stages post-doctorat sont en revanche rares à l'issue des thèses CIFRE et des thèses en sciences humaines et sociales.

#### 3.1. Pas de départs massifs à l'étranger

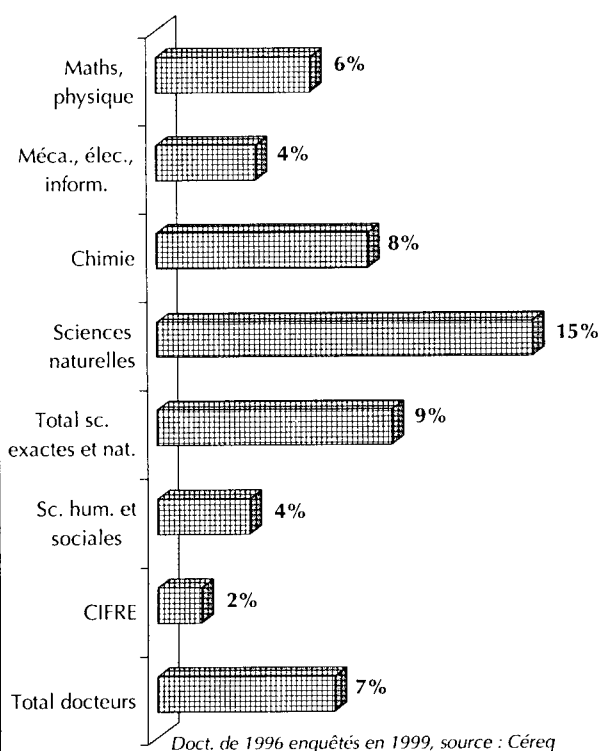
Malgré le développement des stages post-doctorat parmi les docteurs en sciences, une faible propor-

tion d'entre-eux sont à l'étranger après trois ans de vie active. 7 % des docteurs de 1996 sont à l'étranger en 1999 (18 % parmi ceux qui ont fait un stage post-doctorat, 2 % parmi ceux qui n'en ont pas fait).

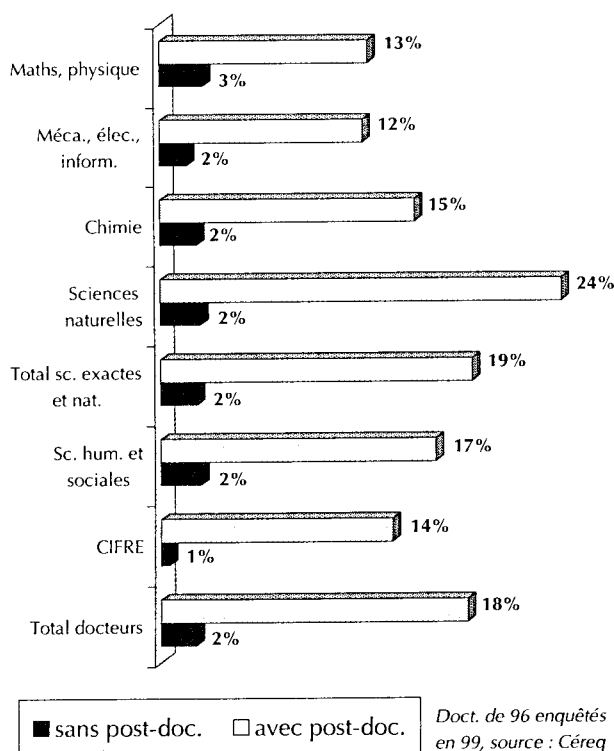
Parmi les docteurs à l'étranger en 1999, seuls 21 % ne souhaitent pas revenir en France. Près de 60 % souhaitent revenir le plus tôt possible ou dans un an.

La situation des docteurs français à l'étranger explique leur volonté de revenir rapidement. Alors que la majorité des jeunes docteurs travaillant en France ont un emploi à durée indéterminée en 1999, 79 % de ceux qui résident à l'étranger ont un emploi à durée limitée. Il s'agit souvent de stages post-doctorat correctement rémunérés (autour de 12 500 F nets). La majorité des docteurs expatriés rentreront certainement en France après leur stage. Ce sont les docteurs des disciplines où l'insertion est difficile qui partent le plus souvent à l'étranger. Ainsi, 8% des docteurs en chimie et 15% des docteurs en sciences de la nature et de la vie sont à l'étranger après trois ans de vie active. Les docteurs en sciences de la vie sont probablement attirés par l'essor des biotechnologies en Amérique du Nord alors que ce secteur commence juste à se développer en Europe.

Proportion de docteurs à l'étranger après trois ans de vie active



Part des docteurs à l'étranger après 3 ans de vie active avec ou sans post-doctorat



### 3.2. Les stages post-doctorat précoces favorisent l'accès aux postes de chercheurs

Les stages post-doctorat continuent de se développer mais essentiellement après les thèses en sciences exactes et naturelles. Dans ces disciplines, la part des docteurs qui ont effectué un stage post-doctorat est passée de 31 à 42 % en deux ans. La moitié des docteurs en chimie ou en sciences naturelles effectuent un tel stage au cours des trois années suivant leur thèse. Il s'agit massivement de postes de chercheurs à durée limitée dans la recherche publique, situés à l'étranger.

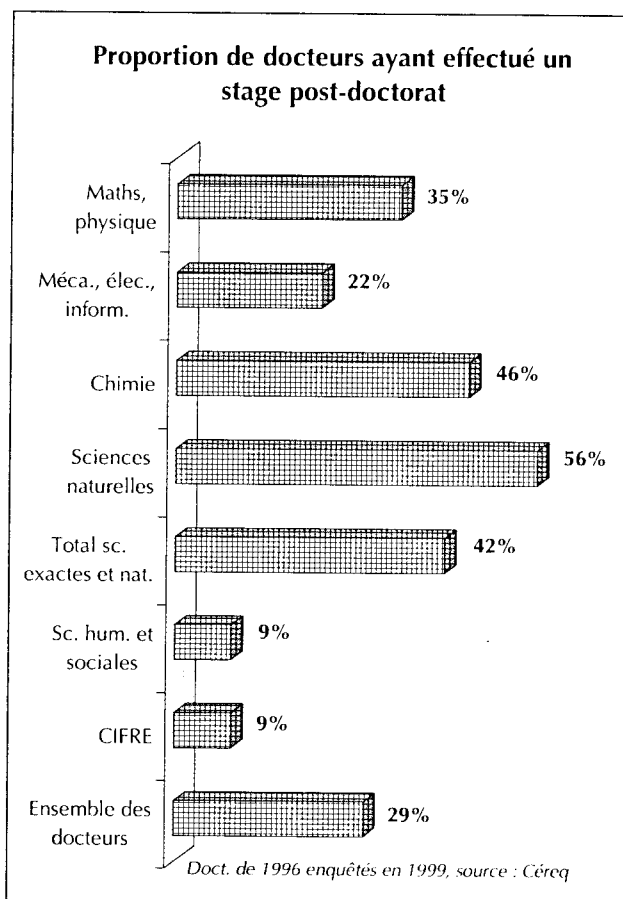
L'impact des stages post-doctorat sur l'insertion a évolué depuis deux ans. Les stages post-doctorat ne semblent plus nuire à l'insertion. Ces stages à l'étranger facilitent même grandement l'entrée dans la Fonction publique. A l'issue de la thèse, ceux qui effectuent un stage post-doctorat ont des durées d'accès à l'emploi plus courtes, grâce justement à ces stages. Leur taux de chômage est plus bas après trois ans de vie active. Ils accèdent plus souvent à des postes dans la Fonction publique, ce qui explique leurs salaires un peu moins élevés. Mais les docteurs qui ont effectué un stage post-doctorat ont souvent ensuite des emplois à durée limitée.

Les stages post-doctorat ont un effet positif sur l'insertion surtout s'ils se sont déroulés en tout début de vie active. Ils écourtent alors nettement la durée de recherche d'emploi et ne semblent pas tellement gêner le recrutement en entreprise. Les stages post-doctorat précoces débouchent souvent sur des emplois à durée indéterminée.

Les stages post-doctorat tardifs ont un impact plus négatif sur l'insertion. Mais nous manquons de recul pour apprécier le devenir des docteurs après ces stages, dans le cadre d'un suivi de trois ans.

Les stages post-doctorat semblent pratiquement obligatoires aujourd'hui pour accéder à la recherche à l'issue d'une thèse en sciences exactes et naturelles. Après ces stages, près de la moitié des docteurs deviennent chercheurs dans un laboratoire public. Les autres enseignent dans le supérieur. Mais ces emplois sont une fois sur deux à durée limitée en début de carrière, notamment dans la recherche publique.

Les docteurs en sciences exactes et naturelles qui n'ont pas fait de stages post-doctorat accèdent plutôt à un poste d'ingénieur en entreprise ou d'enseignant. Ils occupent massivement des emplois à durée indéterminée en 1999.



#### Insertion avec ou sans stage post-doctorat

Indicateur		1er empl.		Mois de chô. avant 1 <sup>er</sup> empl.	Taux de chô. en 99	Part des emplois privés	Salaire médian en 99 (F)
		empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée				
Spé.*post-doc.	Sans post-doc	28%	10%	3,8	6%	51%	13 000
	Post-doc.	89%	48%	1,3	4%	24%	12 000
	Ensemble	46%	21%	3,1	5%	43%	12 500
Chimie, phys., inform.	Sans post-doc	43%	22%	5,2	14%	49%	12 000
	Post-doc.	86%	55%	2,3	9%	34%	12 000
	Ensemble	66%	40%	3,7	11%	41%	12 000
Ensemble docteur	Sans post-doc	33%	15%	3,7	8%	41%	12 500
	Post-doc.	86%	51%	2,1	7%	31%	12 000
	Ensemble	49%	25%	3,2	8%	38%	12 000

*Docteurs de 96, source : Céreq*

#### Insertion selon la date du stage post-doctorat

Indicateur		1er empl.		Mois de chô. avant 1 <sup>er</sup> empl.	Taux de chô. en 99	Part des emplois privés	Salaire médian en 99 (F)
		empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée				
Post-doc.							
Pas de post-doc.		32%	15%	3,6	8%	41%	12 500
Post-doc. avant 98		81%	22%	1,2	6%	37%	12 000
Post-doc tardif		93%	67%	2,7	9%	26%	11 500
Ensemble docteurs		49%	25%	3,2	8%	38%	12 000

*Docteurs de 96, source : Céreq*

## 4. LES AVANTAGES D'UNE THÈSE PRÉPARÉE EN ENTREPRISE

### 4.1. Les docteurs ayant travaillé pour une entreprise pendant la thèse ont des salaires plus élevés

Les thèses CIFRE représentent l'archétype de la thèse réalisée pour une entreprise. La plupart des docteurs qui ont bénéficié d'une convention CIFRE ont travaillé en entreprise pendant la thèse (89 %). La moitié des docteurs CIFRE ont même préparé l'essentiel de leur thèse en entreprise. Leur destination professionnelle s'en est trouvée modifiée par rapport aux autres docteurs. Près de 80 % des docteurs CIFRE travaillent en entreprise, trois ans après la fin de leur thèse alors que cette proportion est deux fois plus faible parmi les autres docteurs. Or à spécialité égale, les salaires sont plus élevés en entreprise. La différence de salaire dépasse 2000 F selon que les docteurs occupent un emploi public ou privé trois ans après la thèse. Les docteurs CIFRE occupant souvent un emploi dans le secteur privé, leur rémunération médiane est largement supérieure à celle des autres docteurs (14 200 F contre 12 000 F, en mars 1999). Par ailleurs, les docteurs CIFRE occupent des emplois nettement plus stables.

Parmi les docteurs non CIFRE, ceux qui ont travaillé en entreprise sont favorisés. Comme les docteurs CIFRE, les docteurs qui ont travaillé en entreprise pendant leur thèse ont des salaires élevés et des emplois plus stables. Ils occupent sou-

vent un emploi dans le secteur privé. Les docteurs en chimie et sciences de la vie, dont certains connaissent des difficultés, sont eux aussi avantagés lorsqu'ils ont réalisé une partie de leur thèse en entreprise.

Lorsque l'entreprise constitue le lieu de préparation principal de la thèse, l'impact sur l'insertion est encore plus fort. Les salaires atteignent alors 15 000 F nets en 1999 et une large majorité des docteurs accède à un emploi du secteur privé. Globalement, ce sont les docteurs qui ont fait l'essentiel de leur thèse à l'université qui s'insèrent le moins bien. Seul le tiers d'entre-eux travaillent ensuite en entreprise. Les docteurs provenant d'un organisme de recherche s'en tirent un peu mieux malgré la précarité de leurs premiers emplois. Les docteurs qui ont fait leur thèse en école d'ingénieurs sont plus favorisés mais leur situation n'est pas aussi bonne que celle des docteurs ayant effectué leur thèse en entreprise.

### 4.2. Les docteurs dont le thèse est exclusivement « universitaire » s'insèrent moins bien

Les anciens allocataires de recherche dont la carrière est généralement plus orientée vers le secteur public, ont parfois des difficultés à accéder à l'emploi. Leurs premiers postes ont souvent une durée limitée et leur probabilité de chômage est supérieure à la moyenne. Leurs salaires médians sont inférieurs à ceux des autres docteurs, leurs emplois se situant souvent dans le secteur public.

Insertion des docteurs et travail en entreprise pendant la thèse

Indicateur		1° empl.		Mois de chô. avant 1° empl.	Taux de chô. en 99	Salaire médian en 99 (F)	Part des emplois privés
		empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée				
Maths, phys., inform.	Entreprise	22%	6%	1,7	3%	14 700	66%
	Pas d'entrep.	51%	24%	3,4	6%	12 000	38%
	Ensemble	46%	21%	3,1	5%	12 500	43%
Chimie, sc. de la vie	Entreprise	48%	31%	4,1	7%	13 000	46%
	Pas d'entrep.	68%	40%	3,7	12%	12 000	40%
	Ensemble	66%	39%	3,7	12%	12 000	41%
Droit, éco., LSH	Entreprise	44%	22%	1,9	3%	15 000	55%
	Pas d'entrep.	37%	17%	2,9	7%	12 000	19%
	Ensemble	38%	18%	2,8	7%	12 000	22%
CIFRE	Ensemble	21%	10%	2,7	6%	14 200	79%
	Entreprise	31%	14%	2,5	5%	14 200	64%
	Pas d'entrep.	52%	28%	3,3	9%	12 000	32%
Ensemble doct.	Ensemble	49%	25%	3,2	8%	12 000	38%

Docteurs de 96, source : Céréq

Déroulement de la thèse selon la spécialité

Spécialité	Déroulement		Travail en entrep.	Alloc. de recherche	ATER	Sessions profession.
	en entrep.	recherche				
Maths, phys., inform.	18%	60%	26%	25%		
Chimie, sc. de la vie	11%	55%	20%	25%		
Droit, éco., LSH	10%	40%	45%	26%		
Ensemble docteurs	17%	49%	29%	25%		

Docteurs de 96, source : Céréq

Insertion selon le lieu principal de préparation de la thèse

Lieu de la thèse	Indicateur		1° empl. de 99 à durée limitée	Mois de chô. avant 1° empl.	Taux de chô. en 99	Salaire médian en 99 (F)	Part des emplois privés
	empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée					
Université	50%	25%	3,1	10%	12 000	34%	
Ecole d'ingénieurs	48%	25%	3,3	7%	13 000	47%	
Organisme public	55%	31%	3,4	7%	12 000	36%	
Entreprise	25%	11%	3,0	5%	15 000	80%	
A la maison	33%	21%	2,9	3%	12 500	25%	
Ensemble docteurs	49%	25%	3,2	8%	12 000	38%	

Docteurs de 96, source : Céréq

Les anciens allocataires de recherche ont des difficultés à s'insérer quelle que soit la discipline de la thèse. Mais à l'issue des thèses en chimie et en sciences de la vie, les docteurs non allocataires ont également des difficultés car les débouchés privés manquent. De nombreuses restructurations sont survenues ces dernières années dans l'industrie chimique.

Les docteurs dont la thèse a été financée par un poste d'ATER\* sont un peu mieux lotis que les allocataires. Mais ils s'orientent encore plus massivement vers le secteur public : les deux tiers des anciens ATER enseignent à l'université et les quatre cinquièmes au total occupent un emploi public. Cette orientation exclusive limite leurs salaires. Elle ne se traduit par un surcroît de chômage que pour les anciens ATER en chimie et en sciences de la vie.

Les docteurs qui ont été moniteurs s'en tirent mieux. Le monitorat facilite leur accès à l'enseignement supérieur et permet de raccourcir les durées d'accès à l'emploi. La moitié des moniteurs enseignent à l'université après trois ans de vie active contre seulement le quart des non moniteurs. Le monitorat représente surtout un atout en matière d'insertion lorsque les débouchés privés manquent (thèses en chimie et sciences de la vie).

### 4.3. Développement des sessions de professionnalisation

Les sessions de professionnalisation se sont développées dans les formations doctorales lorsque les difficultés d'insertion se sont fait jour. Elles ont ensuite été organisées de manière plus structurée sous la forme des doctoriales. Les doctoriales ne concernaient pas encore les docteurs diplômés en 1996 mais certains d'entre eux avaient déjà bénéficié de sessions de professionnalisation. Nous avons englobé dans ces sessions toutes les périodes organisées par les équipes doctorales pour permettre aux doctorants de développer leur projet professionnel.

Seuls 15 % des docteurs de 1996 ont suivi des sessions de professionnalisation. Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où les doctoriales ne se sont développées qu'ensuite.

Les docteurs ayant suivi les premières sessions de professionnalisation occupent plus souvent un

\* ATER : attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Ce financement de la thèse n'est souvent pas exclusif.

### Insertion selon le financement de la thèse

Indicateur		1° empl.		Mois de		Taux		Part des emplois privés
		empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée	avant 1° empl.	chôm. en 99	de chô.	en 99 (F)	
Maths, phys., inform.	Allocataire	53%	24%	3,2	7%	12 000	38%	
	Non alloc.	35%	17%	3,0	3%	13 500	51%	
	Ensemble	46%	21%	3,1	5%	12 500	43%	
Chimie, sc. de la vie	Allocataire	76%	43%	3,8	12%	11 800	36%	
	Non alloc.	54%	35%	3,6	12%	12 500	46%	
	Ensemble	66%	39%	3,7	12%	12 000	41%	
Droit, éco. LSH	Allocataire	45%	22%	2,4	10%	12 500	19%	
	Non alloc.	33%	15%	3,1	5%	12 000	24%	
	Ensemble	38%	18%	2,8	7%	12 000	22%	
Ensemble doct.	Allocataire	60%	31%	3,2	9%	12 000	33%	
	Non alloc.	39%	20%	3,2	6%	12 800	42%	
	Ensemble	49%	25%	3,2	8%	12 000	38%	

Docteurs de 96, source : Céreq

### Insertion des moniteurs

Indicateur		1° empl.		Mois de		Taux		Part des emplois privés
		empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée	avant 1° empl.	chôm. en 99	de chô.	en 99 (F)	
Maths, phys., inform.	Moniteur	48%	14%	1,9	6%	12 300	32%	
	Non monit.	45%	24%	3,6	5%	12 900	48%	
	Ensemble	46%	21%	3,1	5%	12 500	43%	
Chimie, sc. de la vie	Moniteur	72%	37%	2,5	9%	12 000	34%	
	Non monit.	65%	40%	4,1	13%	12 000	42%	
	Ensemble	66%	39%	3,7	12%	12 000	41%	
Droit, éco. LSH	Moniteur	35%	12%	2,2	8%	13 000	17%	
	Non monit.	39%	20%	3,0	6%	12 000	24%	
	Ensemble	38%	18%	2,8	7%	12 000	22%	
Ensemble doct.	Moniteur	51%	20%	2,2	8%	12 500	27%	
	Non monit.	48%	27%	3,5	8%	12 000	41%	
	Ensemble	49%	25%	3,2	8%	12 000	38%	

Docteurs de 96, source : Céreq

emploi en entreprise. Ils ont généralement connu des conditions d'insertion professionnelle plus difficiles que les autres. Leurs périodes de chômage ont été plus longues et l'accès au premier emploi plus ardu. Ces docteurs occupent moins souvent des postes de cadres et plus fréquemment des emplois précaires ; leur taux de chômage en mars 1997 est supérieur à la moyenne.

Il est difficile de déterminer l'impact des sessions de professionnalisation sur l'insertion des docteurs de 1996. Les docteurs y ayant participé ont sans doute des caractéristiques singulières. Ils avaient peut-être moins de chances d'intégrer la sphère publique dans un contexte où les sessions de professionnalisation étaient parfois mal acceptées par les enseignants.

## 5. PARMIS LES DOCTEURS, LES HOMMES ET LES INGÉNIEURS S'INSÈRENT PLUS FAVORABLEMENT

Même au plus haut niveau, les écarts d'insertion entre hommes et femmes persistent. Parmi les docteurs, les hommes accèdent plus vite à l'emploi, sont moins touchés par le chômage et ont des emplois moins précaires. Leurs salaires sont plus élevés que ceux des femmes (13 000 F contre 12 000 F de salaire médian net mensuel en 1999, toutes primes comprises). Ces écarts sont perceptibles quelle que soit la spécialité de formation. Ils sont un peu moins importants à l'issue des thèses en mathématiques, physique et informatique où l'insertion est généralement favorable.

Les femmes occupent pourtant sensiblement les mêmes emplois que les hommes. Elles accèdent un peu moins souvent aux postes d'ingénieurs en entreprise (24 % des docteurs hommes occupent de tels emplois en 1999, contre 17 % des femmes). La formation avant la thèse influe sur l'insertion, notamment le fait de posséder un diplôme d'ingénieur. Les docteurs-ingénieurs s'insèrent mieux que les autres. Ils sont peu touchés par le chômage et la précarité, quelle que soit la discipline. Leurs salaires sont nettement supérieurs à la moyenne, ce profil semblant particulièrement apprécié par les entreprises. Les docteurs-ingénieurs CIFRE connaissent même des conditions d'entrée dans la vie active remarquables et perçoivent des salaires situés autour de 15 000 F en 1999. Mais les autres docteurs-ingénieurs s'insèrent également dans des conditions favorables. A l'issue des thèses en chimie et sciences de la vie, les docteurs-ingénieurs n'ont guère de difficulté à trouver un emploi alors que les autres docteurs sont confrontés à des situations plus précaires.

Les docteurs-ingénieurs accèdent plus souvent que les autres docteurs aux postes d'ingénieurs en entreprise (44 % occupent de tels postes). Ils occupent aussi plus fréquemment des postes de chercheurs dans un laboratoire public, notamment après les thèses en chimie et sciences de la vie. En revanche, les docteurs-ingénieurs enseignent assez rarement.

### Insertion des docteurs selon le sexe

Indicateur		1° empl.		Mois de chô. avant 1° empl.	Taux de chô. en 99	Part des emplois privés	Salaire médian en 99 (F)	
		empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée					
Doctorat	Maths, phys., inform.	Hommes	44%	17%	2,6	5%	42%	12 857
		Femmes	47%	26%	3,7	5%	42%	12 000
		Ensemble	45%	19%	2,9	5%	42%	12 000
Chimie, sc. de la vie	Hommes	59%	34%	2,8	8%	42%	12 500	
	Femmes	65%	38%	3,9	12%	43%	11 500	
	Ensemble	62%	36%	3,4	10%	43%	12 000	
Droit, éco. LSH	Hommes	22%	9%	2,3	5%	36%	13 000	
	Femmes	41%	21%	2,6	8%	27%	12 000	
	Ensemble	30%	14%	2,4	6%	32%	12 500	
Ensemble doct.	Hommes	39%	18%	2,5	5%	42%	13 000	
	Femmes	52%	29%	3,4	9%	38%	12 000	
	Ensemble	45%	23%	2,9	7%	40%	12 300	

Source : Céreq

### Insertion des docteurs ingénieurs

Indicateur		1° empl.		Mois de chô. avant 1° empl.	Taux de chô. en 99	Part des emplois privés	Salaire médian en 99 (F)	
		empl. à durée limitée	de 99 à durée limitée					
Doctorat	Maths, phys., inform.	Ingénieur	48%	14%	1,9	3%	49%	13 000
		Non ingén.	43%	21%	3,3	5%	39%	12 000
		Ensemble	45%	19%	2,9	5%	42%	12 000
Chimie, sc. de la vie	Ingénieur	51%	27%	2,2	5%	41%	13 000	
	Non ingén.	64%	38%	3,6	11%	43%	12 000	
	Ensemble	62%	36%	3,4	10%	43%	12 000	
CIFRE	Ingénieur	20%	4%	1,7	1%	79%	15 000	
	Non ingén.	23%	14%	3,6	8%	79%	14 000	
	Ensemble	22%	9%	2,8	5%	79%	14 200	
Ensemble doct.	Ingénieur	44%	16%	1,9	4%	52%	13 500	
	Non ingén.	45%	24%	3,1	7%	38%	12 000	
	Ensemble	45%	23%	2,9	7%	40%	12 300	

Source : Céreq





## GLOSSAIRE DES SIGLES

APS	Activités physiques et sportives
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisir
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centre de vacances et de loisir
BAPAAT	Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien
BEES	Brevet d'Etat d'éducateur sportif
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CATI	<i>Computer assisted telephonic interview</i>
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
CREG	Centres régionaux d'éducation générale et sportive
CREPS	Centres régionaux d'éducation physique et sportive
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DU	Diplôme d'université
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EPS	Education physique et sportive
FNEGE	Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
J & S	Jeunesse et sport
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
STAPS	sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Section de techniciens supérieurs
UFR	Unité de formation et de recherche
UEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction. Présentation et méthodologie de l'enquête .....</b>	<b>5</b>
<b>Première partie. Insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, résultats détaillés .....</b>	<b>9</b>
<i>par Daniel Martinelli</i>	
<b>1. Malgré la hausse du nombre de diplômés, l'insertion reste favorable .....</b>	<b>11</b>
1.1. Essor de l'enseignement supérieur et de ses débouchés .....	11
1.1.1. Les sorties des universités ont triplé depuis 1984 .....	11
1.1.2. Les sorties des autres filières progressent à un rythme à peine inférieur .....	11
1.1.3. L'évolution de l'emploi est favorable aux diplômés de l'enseignement supérieur long. ....	12
1.2. L'enseignement supérieur offre encore une bonne protection contre le chômage .....	13
1.2.1. La massification de l'enseignement supérieur n'a pas abouti à un chômage massif.....	13
1.2.2. L'impact du niveau de diplôme sur l'insertion s'accroît .....	13
<b>2. Les diplômés des formations scientifiques et techniques sont favorisés .....</b>	<b>14</b>
2.1. Les DUT et BTS industriels et commerciaux mènent à des emplois qualifiés .....	14
2.2. Succès des formations professionnelles longues .....	17
2.2.1. Les diplômés des écoles reconnues s'insèrent dans des conditions optimales .....	17
2.2.2. Les formations universitaires en sciences « dures » ont le vent en poupe .....	17
2.2.3. Les filières universitaires visant les emplois du secteur public sont moins favorisées ....	19
2.2.4. Les formations en chimie, biologie et sciences économiques manquent de débouchés	19
2.3. Les diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles bénéficient plus souvent de promotions .....	22
2.4. Le secteur d'embauche reste en partie lié à la spécialité de formation .....	23
2.4.1. Les formations industrielles visent les grandes unités de production et les services aux entreprises .....	23
2.4.2. Les formations tertiaires débouchent sur le commerce et les activités financières.....	23
2.4.3. Les universités de sciences mènent à l'enseignement et aux services aux entreprises. ..	23
2.4.4. Les universités de lettres, sciences humaines et STAPS débouchent surtout sur les emplois publics. ....	23
<b>3. L'université est présente sur tous les segments du marché des emplois qualifiés .....</b>	<b>26</b>
3.1. Les enseignants et les cadres de la Fonction publique proviennent de l'université .....	26
3.2. Les diplômés des écoles sont minoritaires parmi les recrutements de cadres du secteur privé.....	26
3.3. Les titulaires de DUT et de BTS sont concurrencés par les diplômes de l'université .....	26
3.4. L'université investit partiellement les secteurs de l'industrie et du commerce .....	28
3.5. Insertion et évolution des débouchés .....	28
<b>4. Les diplômés de l'enseignement supérieur restent issus de milieux favorisés .....</b>	<b>30</b>
4.1. Les diplômés des grandes écoles et les docteurs ont les origines les plus aisées .....	30
4.2. Les IUP se distinguent des autres seconds cycles .....	30
4.3. Les sortants des IUT et de STS ont des origines plus modestes .....	31

<b>Deuxième partie. L'insertion à l'issue de la filière STAPS</b> .....	<b>33</b>
<i>par Mickaële Molinari</i>	
<b>1. Petit historique des formations de « professeurs de gym »</b> .....	<b>35</b>
1.1. Ministère de l'Education nationale et ministère de la Jeunesse et des Sports : les rôles respectifs .....	35
1.2. Une filière en pleine mutation .....	36
<b>2. L'emploi et l'offre de formation dans le secteur du sport</b> .....	<b>38</b>
<b>3. L'insertion professionnelle des diplômés de la filière STAPS</b> .....	<b>40</b>
3.1. La population étudiée .....	41
3.1.1. Une filière plutôt masculine .....	41
3.1.2. Des étudiants d'horizons divers aux compétences multiples .....	42
3.1.3. Des brevets d'Etat acquis pendant les études .....	42
3.2. Les conditions d'insertion différent selon les choix professionnels .....	43
3.2.1. Un engouement massif pour les métiers de l'enseignement .....	43
3.2.2. Un accès rapide à l'emploi .....	44
3.3. Des emplois de qualité variable .....	45
3.3.1. Le premier emploi est rarement un emploi de cadre .....	45
3.3.2. Un taux de chômage faible mais des emplois parfois précaires .....	46
3.3.3. La majorité des emplois occupés se situe dans la sphère publique .....	46
3.3.4. Les grandes entreprises du secteur privé embauchent rarement ces diplômés .....	46
3.3.5. Beaucoup de professeurs, de moniteurs ou d'éducateurs sportifs .....	47
3.3.6. Le poids des relations dans l'accès à l'emploi .....	48
3.3.7. Des jeunes globalement satisfaits de l'emploi qu'ils occupent .....	48
<b>4. Conclusion</b> .....	<b>49</b>
<b>Troisième partie. L'insertion des docteurs</b> .....	<b>51</b>
<i>par Daniel Martinelli</i>	
<b>1. Le marché des thèses se déplace</b> .....	<b>53</b>
1.1. La plupart des filières de l'enseignement supérieur se développent à l'exception des thèses .....	53
1.2. Evolution contrastée des débouchés .....	53
<b>2. Les jeunes docteurs profitent partiellement de la reprise</b> .....	<b>54</b>
2.1. L'insertion des docteurs reste favorable .....	54
2.2. Fortes disparités d'insertion selon la spécialité .....	55
2.3. Les docteurs entrent encore en majorité dans le secteur public .....	57
<b>3. Les docteurs restent rarement à l'étranger après leur stage post-doctorat</b> .....	<b>59</b>
3.1. Pas de départs massifs à l'étranger .....	59
3.2. Les stages post-doctorat précoces favorisent l'accès aux postes de chercheurs .....	60
<b>4. Les avantages d'une thèse préparée en entreprise</b> .....	<b>61</b>
4.1. Les docteurs ayant travaillé pour une entreprise pendant la thèse ont des salaires plus élevés .....	61
4.2. Les docteurs dont le thèse est exclusivement « universitaire » s'insèrent moins bien .....	61
4.3. Développement des sessions de professionnalisation .....	62
<b>5. Parmi les docteurs, les hommes et les ingénieurs s'insèrent plus favorablement</b> .....	<b>63</b>
<b>Glossaire des sigles</b> .....	<b>65</b>

CÉREQ  
Dépôt légal 2<sup>ème</sup> trimestre 2000



Malgré la «massification» de l'enseignement supérieur, les diplômés sortis en 1996 s'insèrent dans des conditions relativement favorables à l'aube de l'an 2000. Ceux qui sont issus des filières scientifiques et techniques de haut niveau (écoles d'ingénieurs, troisièmes cycles universitaires en sciences «dures»), sont particulièrement demandés par les entreprises. L'essor des nouvelles technologies contribue à faciliter leur recrutement.

Les formations universitaires ont connu un développement sans précédent et leurs diplômés accèdent aujourd'hui à l'ensemble des débouchés de l'enseignement supérieur. Les universitaires représentent désormais la moitié des recrutements de jeunes ingénieurs et près de 60 % des recrutements de cadres administratifs et commerciaux débutants. Les universitaires concurrencent donc les diplômés des grandes écoles mais également les titulaires de DUT ou de BTS tertiaires.

L'offre de formations supérieures s'est notablement modifiée depuis quelques années. Les inscriptions dans les filières sportives (STAPS) ont beaucoup augmenté. Les débouchés de ces formations se développent hors de l'enseignement (moniteurs, éducateurs), mais il s'agit souvent d'emplois à durée limitée. L'essor de ces emplois ne suffira peut-être pas à absorber les flux croissants de diplômés en sport.

A l'opposé, le nombre de thèses, après avoir stagné, risque de diminuer dans les prochaines années. Les docteurs s'insèrent pourtant dans des conditions favorables même si leurs premiers emplois deviennent plus précaires. Seuls 7 % des docteurs ont quitté la France après trois ans de vie active.

ISBN : 2 11 091 409 2

ISSN : EN COURS

CENTRE D'ÉTUDES  
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

10, place de la Joliette  
BP 21321 - 13567 Marseille Cedex 02  
Tél. : 04 91 13 28 28 / Fax : 04 91 13 28 80